



# Bulletin Officiel

N° 6074 Lundi 30 Mars 2020

www.cmf.tn

— 25<sup>ème</sup> Année —

ISSN 0330-7174

## AVIS DU CMF

### OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA- :

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIE VALEURS -INTERMEDIAIRE EN BOURSE- INITIEE PAR LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- 2-15

## COMMUNIQUEES DU CMF

MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHÉ FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS 16-17

TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 18-19

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021 20-21

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB - 2020-1 22-29

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1 30-34

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ARAB INTERNATIONAL LEASE « AIL 2020-1 » 35-37

## COMMUNIQUEES DE PRESSE

BEST LEASE 38

BH LEASING 39

HANNIBAL LEASE 40

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS - SAM - 41

## RESOLUTIONS ADOPTEES

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 42-43

## ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

## ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- ARAB TUNISIAN BANK – ATB –
- BH ASSURANCE

## ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019

- SOCIETE INDUSTRIELLE OLECOLE SFAXIENNE ZITEX « SIOS-ZITEX »

## ANNEXE V

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019

- SOCIETE INDUSTRIELLE OLECOLE SFAXIENNE ZITEX « SIOS-ZITEX »

**AVIS DU CMF**

**Offre Publique d'Achat -OPA-**

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire  
sur les actions de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- initiée  
par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-**

Par décision n° 14 du 23 mars 2020, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-, visant le reste des actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

**I- Identité de l'initiateur :**

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

**II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :**

Tunisie Valeurs en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis Immeuble Intégra -Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

**III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :**

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- détient 2 018 937 actions représentant 50,47% du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

**IV- Nombre de titres visés par l'offre :**

Par cette OPA obligatoire, la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-, soit **1 981 063** actions représentant **49,53%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

**V- Prix de l'offre :**

Le prix de l'offre est fixé à **18,150 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

**VI- But de l'offre :**

La présente offre publique d'achat est initiée par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°13 du 12/03/2020 :

-autorisant la banque à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-. L'opération en question a été réalisée en date du 16/03/2020 et a porté sur l'acquisition par la BIAT de 2 018 937 actions Tunisie Valeurs représentant 50,47% du capital de ladite société,

-soumettant la banque à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- qu'elle ne détient pas.

**VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :**

L'acquisition de Tunisie Valeurs est motivée par un important enjeu de création de valeur pour le groupe BIAT et ce à travers :

- Suite -

- Le renforcement des activités actuelles de la banque dans une logique de complémentarité des métiers, des produits et des compétences des deux institutions ;
- La consolidation de son positionnement en tant que groupe de référence sur l'ensemble des métiers et services financiers (banque de détail, banque de financement et d'investissement et les activités de marchés de capitaux).

### **1- Politique industrielle :**

Le rapprochement des deux entités s'inscrit ainsi dans une « stratégie Groupe », tenant compte des principaux axes de synergies suivants :

#### a) Consolidation des activités de marché de capitaux :

Les clients de Tunisie Valeurs bénéficieront de plus de possibilités d'accompagnement et d'un enrichissement de la gamme de produits et services offerts :

- ✓ Une amélioration de la collecte grâce à une augmentation du réseau de distribution des OPCVM via le réseau d'agences de la BIAT
- ✓ Lancement de nouveaux Fonds d'investissement répondant à divers profils et besoins pour une clientèle institutionnelle, patrimoniale et Particuliers de la banque
- ✓ Renforcement de l'offre de gestion patrimoniale personnalisée selon le profil de risque et d'investissement et l'horizon de placement des clients

#### b) Enrichissement de l'activité de banque de financement et d'investissement :

Renforcement de l'activité de financement de l'entreprise à travers une Offre Corporate « Groupe » permettant de :

- ✓ Accroître le volume d'affaires et la base de clientèle à travers le portefeuille Grandes Entreprises et Institutionnels de la BIAT
- ✓ Accompagner la croissance des PME et répondre à des besoins de financement structurés, à travers les marchés de capitaux et de la dette
- ✓ Faciliter les opérations d'ingénierie financière dans le cadre d'opérations de haut de bilan répondant à divers besoins : levée de fonds, cession d'entreprises, optimisation juridique et fiscale, transmission du patrimoine, introduction en bourse...

#### c) L'intention de l'acquéreur envers les sociétés Tunisie Valeurs et Biat capital

A ce stade, l'intention de l'acquéreur est de maintenir la continuité des activités et des métiers tels qu'ils se présentent actuellement.

A terme et dans le cadre du développement des synergies, de la mutualisation des ressources communes entre les sociétés du groupe et de la préservation de la clientèle, l'acquéreur pourrait envisager et selon les résultats et les enjeux des réflexions stratégiques, de développer une offre unique par métier regroupant les activités d'intermédiation en bourse, de gestion, et de Corporate finance sous une même entité.

Il est à préciser que toute évolution par rapport à la stratégie de développement sera exposée en temps voulu aux autorités de tutelle.

#### d) L'impact de l'acquisition sur l'organisation de Tunisie Valeurs et Biat Capital

A ce stade, l'intention de l'acquéreur est de maintenir les structures organisationnelles des deux entités telles qu'elles se présentent actuellement. L'acquéreur s'engage également à maintenir l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel des sociétés.

A terme et selon les enjeux stratégiques de développement et de synergies, l'acquéreur pourrait envisager une structure organisationnelle unique sous une même entité.

Il est à préciser que toute évolution par rapport à un changement organisationnel sera exposée en temps voulu aux autorités de tutelle.

- Suite -

**2-Politique financière :**

Faire bénéficier à la société Tunisie Valeurs d'une assise financière solide et l'adossement à une banque pour renforcer ses activités notamment dans les métiers de Coroprate Finance.

**3-Politique sociale :**

L'acquisition de Tunisie Valeurs par la BIAT sera suivie d'un changement au niveau de la composition du Conseil d'Administration de la société Tunisie Valeurs (cf paragraphe VIII).

La Direction Générale sera maintenue telle qu'elle se présente actuellement

L'acquéreur s'engage à maintenir un bon climat social et préserver l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

**VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et les dirigeants de la société visée :**

Entente intervenue ou projetée entre l'initiateur de l'offre et les dirigeants de la société visée, ainsi que les membres du Conseil d'Administration :

La démission des membres du Conseil d'Administration ci-dessous :

- M. Ahmed ABDELKEFI
- M. Slaheddine CAID ESSEBSI
- M. Slim MAAOUI
- M. Abderrazak BEN AMMAR
- M. Slaheddine LARGUECHE
- M. Fethi MESTIRI
- M. Aziz MEBAREK
- M. Zied OUESLATI

Le remplacement de ces membres par :

- M. Walid DACHRAOUI
- M. Mehdi MASMOUDI
- M. Walid JAAFAR
- M. Eric AOUANI
- Mlle. Aicha MOKADDEM

**IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :**

Néant

**X- Avis du Conseil d'administration sur l'offre publique :**

Du fait que l'opération d'acquisition réalisée en date du 16 mars 2020, a porté sur un bloc d'actions dépassant le seuil des 40% des droits de vote composant le capital de la société Tunisie Valeurs, l'acquéreur est automatiquement soumis à une OPA obligatoire conformément à la réglementation en vigueur. Ce point sera entériné par le conseil d'administration de Tunisie Valeurs prévu pour le 27 mars 2020.

**XI- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :**

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **jeudi 26 mars 2020 au jeudi 16 avril 2020 inclus.**

**XII- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :**

**1- Transmission des ordres :**

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **16 avril 2020**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

- Suite -

## **2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :**

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis - BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

## **3- Déclaration des résultats :**

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

## **4- Modalités de règlement-livraison :**

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

## **5- Suspension et reprise de cotation :**

La cotation en bourse des actions Tunisie Valeurs sera suspendue durant les séances de bourse **du 24 mars 2020 et du 25 mars 2020**, et reprendra à partir du **26 mars 2020**.

## **XIII- Renseignements relatifs à la société visée :**

### **1- Renseignements généraux :**

- **Dénomination de la société :** Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-

-**Siège social :**Immeuble Intégra –Centre Urbain Nord– 1082 Tunis Mahrajène, Tunis –Tunisie–

- **Téléphone :** 71 189 600**Fax :** 71 949325

-**Forme juridique :**Tunisie Valeurs, société anonyme, intermédiaire en bourse agréée le 06/11/1991

-**Législation particulière applicable :**De par son activité d'intermédiaire en Bourse, la société Tunisie Valeurs est régie notamment par la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ainsi que par le décret n° 99-2478 du 1<sup>er</sup> novembre 1999 portant statut des intermédiaires en Bourse

- **Date de constitution :** 22/05/1991**Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

### **- Objet social (article 2 des statuts) :**

La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions- acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Numéro de l'identifiant unique du Registre National des Entreprises :** 0341443W

- **Exercice social :** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année

- Suite -

**2-Administration, direction et contrôle:****Conseil d'Administration :**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
M. Fadhel ABDELKEFI	Président	Lui-même	2019-2021
M. Ahmed ABDELKEFI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slaheddine CAID ESSEBSI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slim MAAOUI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Abderrazak BEN AMMAR	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slaheddine LARGUECHE	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Fethi MESTIRI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Aziz MEBAREK	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Zied OUESLATI	Membre	Lui-même	2019-2021
La Société TUNISIE LEASING et FACTORING	Membre	M. Hichem ZGHAL	2019-2021
La Société INTEGRA PARTNERS	Membre	M. Ahmed ABDELKEFI	2019-2021
M. Radhouane ZOUARI	Membre	Lui-même	2019-2021

**Direction :**

**M. Walid SAIBI** : Directeur Général de Tunisie Valeurs. Son mandat porte sur les exercices 2019, 2020 et 2021.

**Contrôle :**

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet AMC Ernst & Young représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord -1003- Tunis - Tunisie <b>Tél</b> : +216 70 749 111 <b>Fax</b> : +216 70 749 045 <b>E-mail</b> : tunisoffice@tn.ey.com	2018-2020*
Cabinet FINOR représenté par Monsieur Karim DEROUICHE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Immeuble International City Center – Tour bureaux – Centre Urbain Nord – -1082- Tunis - Tunisie <b>Tél</b> : +216 70 728 450 <b>Fax</b> : +216 70 728 405 <b>E-mail</b> : administration@finor.com.tn	2019-2021**

\*Mandat renouvelé par l'AGO du 30/03/2018

\*\*Mandat renouvelé par l'AGO du 29/03/2019

**3- Renseignements concernant le capital :**

- **Capital social** : 20 000000 dinars
- **Nombre total des droits de vote** : 4 000 000 droits de vote
- **Nombre total des titres** : 4 000 000 actions
- **Structure du capital de la société Tunisie Valeurs après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 16/03/2020 par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-**:

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-</b>	<b>2 018937</b>	<b>10 094685</b>	<b>50,47%</b>	<b>2 018937</b>	<b>50,47%</b>
<b>Autres actionnaires</b>	<b>1 981063</b>	<b>9905315</b>	<b>49,53%</b>	<b>1 981063</b>	<b>49,53%</b>
dont :					
Tunisie Leasing et Factoring	600 000	3 000 000	15,00%	600 000	15,00%
HBG HOLDING	131 898	659 490	3,30%	131 898	3,30%
HORCHANI FINANCE	88 396	441 980	2,21%	88 396	2,21%
M. Mohamed Slim MAAOUI	1 000	5 000	0,03%	1 000	0,03%

- Suite -

#### **4-Situation financière de la société :**

##### **4-1 Etats financiers individuels de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 31 décembre 2018 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5817 du lundi 18/03/2019.

##### **4-2 Etats financiers consolidés du Groupe Tunisie Valeurs arrêtés au 31 décembre 2018 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5817 du lundi 18/03/2019.

##### **4-3 Etats financiers intermédiaires de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 30/06/2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5927 du vendredi 30/08/2019.

##### **4-4 Indicateurs d'activité trimestriels de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 30/12/2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6025 du lundi 20/01/2020.

##### **4-5 Perspectives d'avenir de Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- :**

### **1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES / STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT**

Le rapprochement entre Tunisie Valeurs et la BIAT marque pour Tunisie Valeurs une nouvelle étape dans son développement.

En effet, l'alliance avec la BIAT constitue un projet industriel permettant à Tunisie Valeurs de renforcer son positionnement sur le marché financier (gestion d'actif et intermédiation en Bourse) en s'appuyant sur le réseau de la première banque privée de la place.

Les 200 agences de la banque distribueraient les produits de Tunisie Valeurs (CEA, Comptes gérés, SICAV et FCP...) et enrichir ainsi leur catalogue de produits. De même, les clients de Tunisie Valeurs pourront être orientés vers les agences bancaires pour être équipés, si nécessaire, en services bancaires (crédits, moyens de paiement, assurance...) et consolider ainsi leur captivité dans la durée. La diversification de l'offre ainsi que l'innovation technologique seront au cœur de la stratégie commerciale.

L'activité de la gestion d'actifs sera consolidée par le rapprochement entre les deux institutions. L'expertise métier des équipes, les synergies opérationnelles (back office et middle office) ainsi que l'élargissement des canaux de distribution (agences, nombre de clients) seront autant de facteurs qui permettront d'accélérer l'évolution des actifs sous gestion et de consolider le positionnement de Tunisie Valeurs sur son marché.

- Suite -

Sur le volet de l'investissement étranger, les deux institutions disposent chacune à son actif d'un atout majeur : un service de custody pour la banque et un portefeuille clients internationaux pour Tunisie Valeurs. L'alliance permettra à cette dernière d'intégrer en amont la garde des titres et d'attirer plus d'investisseurs étrangers, de par le statut et la solidité de nouvel actionnaire de référence.

Enfin, l'adossement à la BIAT consolidera également l'orientation stratégique que déploie Tunisie Valeurs pour développer le métier du financement de l'entreprise en vue de devenir un trait d'union de référence entre « le marché des capitaux » et la PME. Tunisie Valeurs aspire à promouvoir davantage l'activité de conseil et de Corporate Finance (restructuration, transaction d'entreprise, levée de fonds...) grâce au gisement de clientèle 'corporate' dont dispose la banque.

## 2-Principales hypothèses de prévisions retenues

### 2.1-Hypothèses de l'état de résultat prévisionnel

#### 1- Les revenus

Les perspectives d'avenir de la société Tunisie Valeurs pour la période 2020-2022 ont été établies sur la base des états financiers individuels provisoires au 31/12/2019.

Les revenus de Tunisie Valeurs devraient croître en moyenne de 8,8% sur la période 2019-2022 à plus de 22 MDT fin 2022.

Le tableau suivant retrace l'évolution des différents postes des revenus :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985	3,3%
Commissions de transaction	2 361	3 500	3 675	3 859	17,8%
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800	22,5%
Commissions OPCVM	7 821	7 800	8 307	9 094	5,2%
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200	-7,4%
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800	91,1%
Autresrevenus	189	466	320	336	21,2%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>17 122</b>	<b>17 915</b>	<b>19 842</b>	<b>22 073</b>	<b>8,8%</b>

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

#### ✓ Commissions de tenue de compte :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985	3,3%
Evolution		0,04%	5,00%	5,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions de tenue de compte devraient avoir un taux d'évolution moyen de 3,3% sur la période 2019-2022.



- Suite -

✓ **Commissions de transactions:**

(enmDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de transactions	2 361	3 500	3 675	3 859	17,80%
Evolution		48,27%	5,00%	5,00%	
Volumes des transactions - Marché	2 663 006	3 763 441	3 951 613	4 149 194	15,93%
Evolution		41,32%	5,00%	5,00%	
Part de marché Tunisie Valeurs	31,20%	31,00%	31,00%	31,00%	
CourtagemoyenTuval	0,28%	0,30%	0,30%	0,30%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les hypothèses de travail supposent un retour à la normale du volume du marché en 2020 pour retrouver ses niveaux de 2018. Les commissions de transactions sont la résultante d'une évolution de 5% du volume du marché à partir de 2021 et d'un maintien de la part de marché de Tunisie Valeurs à 31% sur la même période, en ligne avec 2019.

✓ **Commissions d'étude et de placement :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800	22,51%
Evolution		13,58%	36,32%	18,75%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions d'étude et de placement devraient connaître un rythme de croissance de 22,5% sur la période 2019-2022. Cette hausse fait suite à la stratégie de la société de renforcer à l'avenir l'activité d'ingénierie financière.

Grâce à l'alliance avec la BIAT, Tunisie Valeurs devrait profiter d'un gisement de clientèle 'corporate' (PME et groupes privés) souhaitant renforcer leurs fonds propres, se restructurer ou assurer leur transmission. Tunisie Valeurs se rapprochera de ces cibles en vue de répondre à leurs besoins et de les accompagner sur le marché des capitaux.

✓ **Commissions OPCVM :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions OPCVM	7 821	7 800	8 307	9 094	5,2%
Evolution		-0,27%	6,50%	9,47%	
Actifsgérés OPCVM Marché	3 674 661	3 821 647	3 974 513	4 133 493	4,0%
Evolution		4,00%	4,00%	4,00%	
Part de marché TUNISIE VALEURS	18,50%	18,50%	19,00%	20,00%	
Actifsgérés OPCVM TVAL	679 876	707 005	755 157	826 699	6,7%
Evolution		3,99%	6,81%	9,47%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

- Suite -

Pour la détermination des commissions, il a été retenu une hypothèse de croissance annuelle de 4% des actifs d'OPCVM à partir de 2020 et une amélioration progressive de la part de marché de Tunisie Valeurs de 18,5% en 2019 à 20% en 2022. Cette amélioration est le fruit du rapprochement de Tunisie Valeurs avec la BIAT. S'appuyant sur le réseau de la première banque privée de la place, et grâce à la large gamme de produits distribués par Tunisie Valeurs, cette dernière sera en mesure d'attirer une nouvelle clientèle.

✓ **Commissions de gestion individuelle :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800	91,1%
Evolution		161,67%	66,67%	60,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions de gestion individuelle devraient évoluer de 115mDt à 800mDt sur l'horizon du BP.

✓ **Produits financiers :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200	-7,4%
Evolution		-38,58%	14,60%	12,82%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Cette activité de « Cash Management » fait en réalité partie intégrante du business de Tunisie Valeurs, une enveloppe annuelle de 2MDt a été prévue sur la période du BP.

✓ **Autres produits d'exploitation :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Autres revenus	189	466	320	336	21,2%
Evolution		146,62%	-31,29%	5,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les autres revenus sont constitués des loyers et des ventes de logiciels. Ces derniers devraient connaître une croissance annuelle de 21% sur la période 2019-2022.

**2-Les charges de personnel**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Charges de personnel	7 689	8 206	8 859	9 716	8,1%
Evolution		6,73%	7,96%	9,67%	
En % du CA	44,91%	45,81%	44,65%	44,02%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les charges de personnel devraient connaître une progression moyenne de 6,9% pour atteindre 8,43 MDT fin 2022.

- Suite -

**3-Evolution des autres charges d'exploitation**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Autres charges d'exploitation	3 490	3 532	3 721	3 878	3,6%
Evolution		1,21%	5,35%	4,21%	
En % du CA	20,38%	19,71%	18,75%	17,57%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les autres charges d'exploitation concernent les loyers, entretiens et autres charges d'administration et de production. Leur croissance serait de 3,6% en moyenne sur la période 2019-2022.

**4-Evolution de la marge d'EBITDA de TUNISIE VALEURS**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
EBITDA	5 943	6 177	7 262	8 479	12,6%
Evolution		3,92%	17,57%	16,77%	
Marge d'EBITDA	34,71%	34,48%	36,60%	38,41%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

L'EBITDA devrait croître de 12,6%/an sur la période 2019-2022 pour avoisiner les 8,5 MDT en 2022.

**5-Dotation aux amortissements et aux provisions**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Dotations aux amortissements	980	1 129	1 063	847	-4,7%
Evolution		15,13%	-5,87%	-20,25%	
Dotations aux provisions	-418	0	200	200	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les dotations aux amortissements devraient diminuer en moyenne de 5% annuellement durant la période 2019-2022.

**6-Impôts**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Résultat avant impôts	5 358	5 048	5 999	7 432	11,5%
Impôts sur les résultats	-857	-841	-900	-1 115	
Taux d'impôt	16%	17%	15%	15%	
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317	12,0%
Evolution		-6,54%	21,21%	23,88%	
Marge nette	26,29%	23,48%	25,70%	28,62%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Suite à l'introduction en bourse de la société en 2018 et la diffusion de plus de 30% de son capital auprès du public, la société profite d'un abattement du taux d'impôts à 15% sur 5 ans.

Le résultat net devrait s'accroître en moyenne de 12%/an durant la période 2019-2022 pour atteindre 6,3 MDT au terme de l'année 2022.

- Suite -**2.2-Hypothèses du Bilan prévisionnel****1- Investissements**

Une enveloppe d'investissements prévus de 3 MDT sur la période 2019-2022 portant sur des équipements informatiques et des investissements de maintien.

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Acquisition immo corp et incorp	1 789	1 000	150	150	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

**2- Evolution du BFR**

Les différents postes du bilan d'exploitation devraient récupérer leurs taux de rotation historiques par rapport au chiffre d'affaires.

(enjours du CA)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P
Clients et comptes rattachés (actif)/CA	5	5	5	5
Intermédiaires acheteurs/CA	4	4	4	4
Autres Actifs courants/CA	251	251	251	251
Clients et comptes rattachés (passif)/CA	554	554	554	554
Intermédiaires vendeurs/CA	133	133	133	133
Autres passifs courants /CA	126	126	126	126

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

**3- Politique de dividendes**

Les dividendes à prélever sur les résultats courants la période prévisionnelle se présenteraient comme suit :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Dividendes de l'exercice	2 701	2 524	3 059	3 790	12,0%
Evolution		-6,54%	21,21%	23,88%	
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317	12,0%
Taux de distribution	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Le taux de distribution de dividendes serait de 60% du résultat net tel qu'annoncé lors de l'introduction en Bourse.

- Suite -

## 1. Etats de résultats prévisionnels 2019-2022

Compte de résultats (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985
Commissions de transactions	2 361	3 500	3 675	3 859
Commissions de gestion collective	7 821	7 800	8 307	9 094
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800
Autres revenus	189	466	320	336
<b>Total revenus</b>	<b>17 122</b>	<b>17 915</b>	<b>19 842</b>	<b>22 073</b>
<i>Croissance %</i>	<i>-11%</i>	<i>5%</i>	<i>11%</i>	<i>11%</i>
Charges de personnel	(7 689)	(8 206)	(8 859)	(9 716)
Autres charges	(3 490)	(3 532)	(3 721)	(3 878)
<b>EBITDA</b>	<b>5 943</b>	<b>6 177</b>	<b>7 262</b>	<b>8 479</b>
<i>Marge d'EBITDA</i>	<i>35%</i>	<i>34%</i>	<i>37%</i>	<i>38%</i>
Dotations aux amortissements	(980)	(1 129)	(1 063)	(847)
Dotations aux provisions	418	-	(200)	(200)
<b>EBIT</b>	<b>5 381</b>	<b>5 048</b>	<b>5 999</b>	<b>7 432</b>
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>31%</i>	<i>28%</i>	<i>30%</i>	<i>34%</i>
Charges financières	(23)	-	-	-
Autres gains ordinaires	-	-	-	-
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>5 358</b>	<b>5 048</b>	<b>5 999</b>	<b>7 432</b>
Charges/gains exceptionnels	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-
<b>Résultat de la période</b>	<b>5 358</b>	<b>5 048</b>	<b>5 999</b>	<b>7 432</b>
Impôts sur les résultats	(857)	(841)	(900)	(1 115)
<b>Résultat net</b>	<b>4 501</b>	<b>4 207</b>	<b>5 099</b>	<b>6 317</b>
<i>Marge nette retraitée</i>	<i>26%</i>	<i>23%</i>	<i>26%</i>	<i>29%</i>
<b>Résultat net retraité de l'exceptionnel</b>	<b>4 501</b>	<b>4 207</b>	<b>5 099</b>	<b>6 317</b>
<i>Croissance</i>	<i>-2%</i>	<i>-7%</i>	<i>21%</i>	<i>24%</i>

- Suite -

## 1. Bilans prévisionnels 2019-2022

Bilan (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Liquidité&équivalent de liquidité	36 407	39 074	45 632	53 108
Placements et autres actifs financiers	7 474	7 474	7 474	7 474
Clients et comptes rattachés	223	233	258	287
Intermédiaires acheteurs	172	180	200	222
Autres actifs courants	11 919	12 471	13 813	15 366
<b>Actifs courants</b>	<b>56 195</b>	<b>59 433</b>	<b>67 377</b>	<b>76 458</b>
Immobilisation incorporelles	113	47	3	-0
Immobilisations corporelles	7 596	7 534	6 665	5 971
Immobilisations financières	2 679	2 865	2 956	3 063
<b>Actifs non courants</b>	<b>10 388</b>	<b>10 446</b>	<b>9 624</b>	<b>9 034</b>
<b>Total actifs</b>	<b>66 584</b>	<b>69 879</b>	<b>77 001</b>	<b>85 492</b>
Clients et comptes rattachés	26 328	27 547	30 511	33 941
Intermédiaires vendeurs	6 322	6 615	7 327	8 151
Autres passifs courants	5 974	6 251	6 923	7 702
Emprunt - échéance à moins d'un an				
Concours bancaires et autres passifs financiers				
<b>Passifs courants</b>	<b>38 624</b>	<b>40 413</b>	<b>44 760</b>	<b>49 794</b>
Provisions pour risques et charges			200	400
Emprunts				
<b>Passifs non courants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>200</b>	<b>400</b>
Capital social	20 000	20 000	20 000	20 000
Réserves légales	2 000	2 000	2 000	2 000
Réserves de réévaluation	424	424	424	424
Résultats reportés	1 034	2 835	4 518	6 557
Réserves de réinvestissement				
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317
<b>Capitaux propres</b>	<b>27 959</b>	<b>29 466</b>	<b>32 041</b>	<b>35 298</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>	<b>66 584</b>	<b>69 879</b>	<b>77 001</b>	<b>85 492</b>

- Suite -

## 1. Etats de flux prévisionnels 2019-2022

Flux de trésorerie (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Résultat net	4 501	4 207	5 000	6 317
<b>Ajustements pour:</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions	562	1 129	1 263	1 047
Reprises de provisions	418			
<b>CFO avant variations du BFR</b>	<b>5 482</b>	<b>5 336</b>	<b>6 362</b>	<b>7 364</b>
Clients	28	-10	-25	-29
Intermédiaires acheteurs	22	-8	-19	-22
Autres actifs courants	2 148	-562	-1 342	-1 563
Clients et comptes rattachés	-844	1 219	2 963	3 431
Intermédiaires vendeurs	-3 673	233	712	624
Autres passifs courants	-401	277	672	779
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>2 761</b>	<b>6 554</b>	<b>9 323</b>	<b>10 793</b>
<b>Flux liés aux activités de placements</b>				
Acquisition immo	-1 789	-1 000	-150	-150
Cession immo				
Acquisition immofinancière				
Cession immofinancière	4 925			
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>3 136</b>	<b>-1 000</b>	<b>-150</b>	<b>-150</b>
Nouveaux emprunts				
Remboursement emprunt				
Augmentation de capital				
Dividendes payés	-3 600	-2 701	-2 524	-3 059
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</b>	<b>-3 600</b>	<b>-2 701</b>	<b>-2 524</b>	<b>-3 059</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>2 297</b>	<b>2 854</b>	<b>6 649</b>	<b>7 583</b>
Trésorerie au début de l'exercice	34 109	36 407	39 260	45 909
Trésorerie à la clôture de l'exercice	36 407	39 260	45 909	53 492

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :



- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

**COMMUNIQUE DU CMF**

**TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES  
DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au Coronavirus COVID-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, toutes les sociétés faisant appel public à l'épargne sont vivement encouragées, dans le cadre de la tenue de leurs assemblées générales, à éviter la tenue desdites assemblées avec présence physique des actionnaires et à privilégier les moyens de communication audiovisuelle pour la tenue à distance des réunions garantissant la diffusion en direct de ladite assemblée et les droits des actionnaires.

Certaines modalités pratiques de tenue de l'assemblée que les sociétés sont encouragées à mettre en place sont précisées ci-après comme suit.

Sachant que le code des sociétés commerciales permet à tout actionnaire de voter par correspondance ou de se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial, la société concernée est encouragée à appeler les actionnaires à utiliser l'une ou l'autre de ces modalités.

S'agissant du vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires, notamment en ligne, un formulaire spécial à cet effet.

Il est à rappeler que pour la validité des votes par correspondance les dispositions suivantes doivent être strictement respectées :

- le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.
- il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.
- le vote par correspondance doit être adressé à la société par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Il est à noter que les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

Sans préjudice de l'obligation de mettre à la disposition des actionnaires au siège de la société, quinze jours au moins avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée, les documents nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la société, les sociétés sont encouragées à mettre en ligne suffisamment à l'avance lesdits documents afin de limiter au maximum les déplacements des personnes et de permettre aux actionnaires de réagir en conséquence et de défendre leurs droits.

La société devrait permettre à chaque actionnaire de poser des questions ou de formuler des observations relativement aux documents et informations mis à leur disposition ou à toute question en lien avec l'assemblée générale, ceci soit, directement le jour de l'assemblée par le biais de moyens de communication audiovisuelle fiables, soit par écrit, auquel cas un délai raisonnable de réception devrait être fixé par la société pour permettre à l'actionnaire de recevoir éventuellement une réponse à sa question ;

- Suite -

Toute question ou remarque ayant une incidence sur la décision de vote devrait donner lieu à une réponse de la part de la société dans un délai suffisant pour permettre le cas échéant à l'actionnaire de voter par correspondance dans le délai imparti.

Les sociétés sont invitées à mettre en ligne sans délai lesdites questions et remarques ainsi que les réponses y afférentes.

S'agissant du déroulement de l'assemblée générale, la présence physique des personnes devrait se limiter au bureau de l'assemblée tout en respectant les distances sociales.

Dans ce cadre, si un actionnaire décide de se faire représenter, il est préférable que ce mandat soit donné au président de l'assemblée ;

Il est à rappeler que selon les dispositions du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale est présidée par la personne désignée aux statuts. A défaut, la présidence est confiée au président du conseil d'administration ou au président du directoire et le cas, échéant, à l'actionnaire choisi par les associés présents.

Les sociétés sont également invitées, quelque soit l'outil de communication utilisé, à se faire assister par un huissier de justice pour constater le respect des règles légales de tenue des assemblées et plus spécialement les règles de quorum et de vote.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la société avant la tenue de l'assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante devront parvenir en temps réel aux actionnaires au cours de l'assemblée et devront être consignées dans le procès verbal de délibérations.

Par ailleurs, afin de respecter l'obligation liée à la présence du commissaire aux comptes, les sociétés sont encouragées à le faire intervenir via une conférence téléphonique ou par tout moyen de communication audiovisuelle justifiant sa présence.

Les questions adressées au commissaire aux comptes séance tenante feront l'objet soit d'une réponse orale instantanée de sa part, soit d'une réponse écrite dont lecture doit être faite séance tenante par le président de séance.

Les sociétés sont également invitées à prendre toute autre mesure préventive et ce, dans le respect de la législation en vigueur et des droits des actionnaires.

L'ensemble des modalités exceptionnelles de réunion de l'assemblée telles qu'indiquées ci-dessus et toute autre mesure préventive prise par la société dans ce cadre devront être portées à la connaissance des actionnaires et consignées dans le procès verbal de délibération de l'assemblée générale.

Les sociétés qui ne disposent pas d'outils de communication leur permettant de prendre les mesures préventives nécessaires peuvent dans ce cadre prendre attache avec la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, laquelle est à même de leur fournir des outils de communication adéquats en la matière.

**COMMUNIQUE DU CMF**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers\*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

---

(\*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire Subordonné «STB 2020-1»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars, à émettre dans un délai de 5 ans, et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de (212 Millions de dinars).

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune.

Le Conseil d'Administration a fixé les conditions de la première tranche, qui a été émise et clôturée en 2019 pour un montant de 50 millions de dinars et a également donné pouvoir à la Direction Général de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet la Direction Générale a décidé d'émettre la deuxième tranche de l'emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+3% ;
- Catégorie B : 10 ans dont 5 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+3,40% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+3%;
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux variable de TMM+3,3%;
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,30% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

##### Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « STB 2020-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées au plus tard le **16/04/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/04/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de la **STB FINANCE** intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

#### **But de l'émission**

La banque projette l'émission en 2020 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets internes de la banque.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «STB 2020-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)

- Suite -

- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/04/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/04/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
  - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce:**
  - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **340** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars.



- Suite -

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
  - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :**
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 330 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.
- **Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :**
  - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.  
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars.

#### **Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A, la catégorie B et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A, la sixième année pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/04/2025** pour les catégories A et E, le **16/04/2027** pour les catégories C et D et **16/04/2030** pour la catégorie B.

#### **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

#### **Paie ment :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 avril** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/04/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2026**.

- Suite -

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2023**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le remboursement total en capital aura lieu le **16/04/2027**.

Pour la catégorie E, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital auront lieu le **16/04/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie A, de **10,30%** l'an pour la catégorie B, de **11,00%** l'an pour la catégorie C et de **11,3%** pour la catégorie E.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à **7,784%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,784%** pour la catégorie A, de **11,184%** pour la catégorie B, de **10,784%** pour la catégorie C et de **11,084%** pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour la catégorie A, de **3,40%** pour la catégorie B, de **3%** pour la catégorie C et de **3,3%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB 2020-1» sont émises selon cinq catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de vie totale de 5 ans ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de vie totale de 10 ans dont cinq années de grâce pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- ✓ une catégorie C sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce.
- ✓ une catégorie D sur une durée de vie totale de 7 ans In Fine ;
- ✓ une catégorie E sur une durée de vie totale de 5 ans Coupon unique pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories C et E, de **7 ans** pour la catégorie D et de **8 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,646 années** pour la catégorie A, de **5,774 années** pour la catégorie B, de **4,037 années** pour la catégorie C et de **5 années** pour la catégorie E.

- Suite -

### **Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

### **Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

### **Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi Karray El Menzah 4-1004 Tunis.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

- Suite -

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « STB 2020-1 » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «**STB FINANCE**» de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «**STB 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «**STB 2020-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM

- Suite -

risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 27/02/2020 sous le numéro 20-1036, du document de référence « STB 2019 » enregistré par le CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouria-1001-TUNIS ; de la STB FINANCE - intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et le site Internet de la STB : [www.stb.com.tn](http://www.stb.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **But de l'émission**

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

**Taux d'intérêt :**

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.



- Suite -

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

**Notation de la société :**

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

- Suite -

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.**

**La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)**

**Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Emission d'un emprunt obligataire**  
**sans recours à l'appel public à l'épargne**

**ARAB INTENATIONAL LEASE**  
**Filiale BTK – Groupe BPCE**  
Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars  
Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-  
Identifiant unique: N° 0578857A

**Emission d'un emprunt obligataire**  
**Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**« AIL 2020-1 »**

**De 5.000.000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 10.000.000 de dinars**  
**Prix d'émission : 100 dinars**

## 1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le 10 avril 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars et ce, jusqu'au 31 décembre 2020 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer son montant et son calendrier et effectuer toutes les formalités nécessaire à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 25 mars 2020 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour un montant de 5 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 10 millions de dinars, selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	11,8% Brut l'an	Annuel constant de la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> année

## 2 - Renseignements relatifs à l'émission

### ▪ Montant :

L'emprunt obligataire « AIL 2020-1 » est d'un montant de 5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 10 000 000 de dinars divisé en 50 000 obligations susceptibles d'être portées à 100 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### ▪ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **1<sup>er</sup> avril 2020** auprès de la SCIF, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **1<sup>er</sup> juin 2020**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (10 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 100 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **01/06/2020** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### ▪ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant à faire face au besoin de trésorerie de la société suite aux mesures prises par les autorités pour surmonter la crise du virus Covid-19.

### 1 - Caractéristiques des titres émis

▪ **Dénomination de l'emprunt** : «AIL 2020-1»

▪ **Nature des titres** : Titres de créances

▪ **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.

▪ **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

▪ **Forme des titres** : Les obligations seront nominatives.

▪ **Catégorie des titres** : Ordinaires

▪ **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

▪ **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **1<sup>er</sup> juin 2020**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **1<sup>er</sup> juin 2020** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

▪ **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de **11,8%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligations au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.

▪ **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **1<sup>er</sup> juin 2025**.

▪ **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

▪ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **1<sup>er</sup> juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **1<sup>er</sup> juin 2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

▪ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11,8%** l'an.

- Suite -

▪ **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

✓ **Durée totale**

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2020-1 » sont émises pour une durée de **5 ans**.

✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «AIL 2020-1» est de **3 années**.

✓ **Duration (souscription à taux fixe)**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,610 années**.

✓ **Mode de placement :**

**Il s'agit d'un placement privé.** L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.

✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

**Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

✓ **Fiscalité des titres**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DES SOCIETES\*

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**بيت الإيجار المالي التونسي السعودي**  
المقر الاجتماعي: 54، شارع شارل نيكول متوال فيل - 1002 تونس-

**وثيقة اعلام الى المساهمين حول متغيرات انعقاد الجلسة العامة العادية**

نظرا للوضعية الصحية الحالية التي تمر بها البلاد المرتبطة بـ Coronavirus COVID-19 و في اطار اتخاذ التدابير الحمائية للأشخاص قررت باست ليز في اطار انعقاد الجلسة العامة العادية المقرر اجراؤها بتاريخ 11 افريل 2020، التخلي عن الحضور الشخصي للمساهمين و الاتجاه نحو التعويل على وسائل الاتصال عن بعد , و في ما يلي الإجراءات الواجب اتباعها.

- 1- الاطلاع و تنزيل جميع الوثائق المتعلقة بالجلسة العامة العادية (تقرير النشاط السنوي، تقرير مراقبي الحسابات، تقرير هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الاسلامية ، مشروع اللوائح، وثيقة اعلام الى الجلسة العامة العادية , استمارة التصويت عبر المراسلة ) و المنشورة على الموقع الالكتروني لباست ليز [www.bestlease.com.tn](http://www.bestlease.com.tn)
- 2- يمكن للمساهمين طرح أسئلتهم او استفساراتهم حول وثائق الجلسة العامة العادية في اجل لا يتجاوز 4 افريل 2020 وذلك لفسح المجال للإجابة على جميع الأسئلة المطروحة.
- 3- تتم عملية التصويت عن بعد بواسطة استمارة التصويت عبر المراسلة في اجل أقصاه 10 افريل 2020 .
- 4- يقوم كل مساهم بإمضاء استمارة التصويت عن بعد وارسالها عبر البريد التونسي بواسطة رسالة مضمونة الوصول وان تعذر عليه ذلك يقع ارسال استمارة التصويت عبر الفاكس على الرقم 71 798 719 او البريد الالكتروني [ridha.boujlel@bestlease.com.tn](mailto:ridha.boujlel@bestlease.com.tn)

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**BH LEASING**

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE  
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil d'administration de BH Leasing réuni en date du 23 Mars 2020 a décidé les nominations suivantes :

- Madame Najet CHABCHOUB en qualité de Directrice Générale
- Monsieur Haykel KHADHRAOUI en qualité du Président du Conseil d'administration

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Hannibal Lease**

Siege social: Imm Triki, Rue du Lac Malaren Les Berges Du Lac – Tunis

Hannibal Lease informe le public qu'elle a déposé, le Vendredi 27 Mars 2020, une demande d'agrément auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour se transformer en Banque Digitale.

Cette demande est soumise aux dispositions de la Loi Bancaire 2016/48.

Hannibal Lease continuera à fonctionner de manière habituelle dans le cadre de son agrément d'établissement financier spécialisé dans le leasing.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*



**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs**

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Conformément aux mesures prises par le Gouvernement afin de lutter contre la propagation du virus Covid-19, la Direction Générale de la société **Atelier du Meuble Intérieurs**, soucieuse de la santé de ses collaborateurs et celle de sa clientèle, a décidé de suspendre provisoirement son activité de : (i) production, ainsi que (ii) de distribution (nos showrooms), et ce jusqu'à l'extinction des mesures exceptionnelles de confinement.

La société continuera à informer ses actionnaires régulièrement à travers la publication d'un communiqué sur l'évolution de la situation de la société.

Le Top management de la société entouré de son équipe, a déjà mis en place une stratégie qui permettra à la société de reprendre un rythme habituel dès retour de la situation à la normale.

Enfin, la société porte à la connaissance de ses actionnaires que, conformément aux nouvelles dispositions prises par les autorités, la publication des états financiers annuels relatifs à l'exercice 2019 sera reportée.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 8 Septembre 1999  
**Siège social** : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie  
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2020****PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2019 et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31-12-2019.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2019, en prend acte dans son intégralité, et approuve les opérations qui y sont mentionnées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2019 conformément à la proposition du Conseil d'Administration comme suit :

Sommes distribuables exercice 2019	7 049 944,197
Réintégration report exercices antérieurs	101,985
<b>Total sommes distribuables</b>	<b>7 050 046,182</b>
<b>Dividendes à distribuer relatifs à l'exercice 2019</b>	<b>7 049 018,788</b>
Report à nouveau 2019	1 027,394

Elle décide en conséquence de fixer le montant des dividendes pour l'exercice 2019 à **5,498 dinars** par action.

La mise en paiement des dividendes s'effectue auprès des guichets d'ATTIJARI BANK à compter du **18 mai 2020**.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

- Suite -

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2019.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2019, un montant de 10 000 dinars brut (2000 dinars brut par administrateur).

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Hichem BEN ROMDHANE en tant qu'administrateur pour une période de trois ans qui prendra fin à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les Etats Financiers de l'exercice 2022.

Ainsi, le Conseil d'Administration sera composé des membres suivants :

Membres	Mandats
Monsieur Mohamed MOUSSA	2019-2021
Monsieur Abdelkader TRAD	2019-2021
Monsieur Khaled HATTAB	2018-2020
Monsieur Salem DAHMANI	2018-2020
La Mutuelle des Accidents Scolaires et Universitaires	2018-2020
Monsieur Hichem BEN ROMDHANE	2020-2022

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour accomplir toutes les formalités légales.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

2020 - AS - 0220

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant**  
**du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
 www.cmf.tn  
 email : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
*Mr. Salah Essayel*

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188.603	191.108	191.194		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128.808	130.570	130.630		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108.693	109.921	109.981		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114.417	116.302	116.363		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112.884	114.287	114.336		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108.832	110.809	110.878		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109.304	110.646	110.686		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45.027	45.403	45.417		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31.415	31.782	31.793		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105.929	107.488	107.524		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16.707	16.914	16.920		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121.384	122.513	122.551		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1.159	1.163	1.163		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111.984	113.571	113.669		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11.040	11.169	11.174		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156.564	159.324	159.420		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11.084	11.209	11.213		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1.742	1.759	1.763		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60.901	61.472	61.493		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129.454	126.425	126.431		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112.135	101.904	101.826		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	100.955	101.015		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136.744	126.486	126.650		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510.165	485.546	486.067		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128.967	117.537	117.407		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135.741	124.734	124.877		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130.499	126.023	125.990		
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112.462	108.633	108.653		
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109.116	96.698	96.912		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179.510	168.987	168.619		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96.478	86.865	86.960		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118.731	116.176	116.212		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169.247	148.721	148.369		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144.657	133.770	133.788		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103.478	91.910	93.150		
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22.654	19.749	19.719		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087.476	2043.520	2064.140		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129.316	114.963	118.151		
39	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165.770	159.513	161.261		
40	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201.273	176.283	180.092		
41	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17.721	15.304	15.674		
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2.784	2.543	2.623		
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2.466	2.302	2.359		
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75.837	65.931	66.654		
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1.164	1.057	1.049		
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1.226	1.241	1.242		
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1.166	1.116	1.111		
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1.137	1.052	1.048		
49	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118.999	102.267	103.608		
50	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131.708	126.221	126.518		
51	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133.301	1004.668	1027.271		
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11.951	9.771	10.101		
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10.127	8.899	9.159		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93.956	80.862	80.760		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5.200	109.695	111.023	111.067
56	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4.302	102.952	103.786	103.811
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5.018	106.235	107.633	107.676
58	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4.854	104.788	106.259	106.306
59	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5.505	106.654	108.341	108.400

60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4.502	108.650	110.212	110.259
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5.365	106.238	107.626	107.672
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4.163	103.341	104.677	104.721
63	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3.620	103.510	104.327	104.355
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4.979	107.338	109.046	109.098
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5.496	109.277	111.018	111.076
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4.274	105.949	106.953	106.981
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3.543	104.849	105.822	105.852
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4.574	104.910	106.266	106.313
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4.425	105.102	106.144	106.179
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5.520	104.538	106.012	106.044
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3.847	106.500	107.575	107.615
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5.274	104.751	106.277	106.327
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4.859	104.017	105.419	105.563
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3.952	106.872	107.959	107.997
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4.014	103.322	104.328	104.363
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3.763	105.166	107.097	107.136
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5.028	105.649	107.260	107.312
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4.461	106.572	108.056	108.102
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110.621	112.642	112.892
<b>SICAV MIXTES</b>								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0.819	62.748	56.694	56.748
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1.420	96.337	85.307	85.388
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0.612	18.466	18.317	18.315
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9.117	302.994	286.436	287.358
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33.007	2323.978	2083.849	2073.752
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2.973	74.850	72.944	73.068
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2.618	57.242	57.679	57.700
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0.737	113.302	103.875	103.754
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0.255	11.494	10.840	10.834
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0.353	13.700	11.993	11.986
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0.297	16.225	13.738	13.739
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0.153	13.957	12.290	12.284
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4.830	154.051	152.619	152.656
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0.070	9.038	7.545	7.546
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4.764	116.092	104.933	105.313
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0.428	89.378	81.424	81.159
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0.599	93.397	82.550	82.356
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3.717	98.086	99.775	100.006
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0.722	98.741	83.934	83.691
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1.178	92.975	90.631	90.728
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9.984	8.458	8.437
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1.356	96.139	85.151	85.478
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2.731	153.406	135.827	135.864
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0.963	105.212	90.043	90.113
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2.626	114.873	108.047	110.226
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0.833	120.725	106.098	109.715
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.084	191.573	166.005	167.225
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.473	179.797	163.137	164.177
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6.417	161.038	150.841	152.082
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23.160	18.799	19.299
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144.945	120.714	122.474
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1.737	138.623	131.716	133.826
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80.346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13.765	1037.520	986.462	992.217
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101.823	5860.990	5095.278	5166.762
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110.305	5281.119	4724.808	4827.697
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1.883	90.737	81.652	81.804
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065.783	4469.706	4522.152
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	9.947	9.131	9.386
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3.829	120.893	110.560	110.843
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205.927	11 311.257	9808.874	10114.953

\* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000



**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

**III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**LISTE DES SICAV ET FCP**

	<b>OPCVM</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Type</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse du gestionnaire</b>
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis



25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

## ARAB TUNISIAN BANK -ATB-

Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank –ATB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme. Sonia KETARI LOUZIR (Cabinet MS Louzir) et Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil).

### Bilan Exercice clos le 31 décembre 2019 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2019	31.12.2018	
<b>ACTIF</b>				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	269 710	195 522
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	496 172	515 781
AC3	Créances sur la clientèle	3	4 822 505	4 155 435
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	-	-
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 376 725	1 366 910
AC6	Valeurs immobilisées	6	82 690	70 919
AC7	Autres actifs	7	102 562	104 600
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>7 150 364</b>	<b>6 409 167</b>	
<b>PASSIF</b>				
PA1	Banque centrale et CCP	8	674 000	785 000
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	219 178	113 387
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	5 242 762	4 655 248
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	293 122	248 267
PA5	Autres passifs	12	175 548	60 811
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6 604 610</b>	<b>5 862 713</b>	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
CP1	Capital		100 000	100 000
CP2	Réserves		438 687	437 687
CP5	Résultats reportés		767	1 449
CP6	Résultat de l'exercice		6 300	7 318
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>13</b>	<b>545 754</b>	<b>546 454</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			<b>7 150 364</b>	<b>6 409 167</b>

**Etat des engagements hors bilan**  
**Exercice clos le 31 décembre 2019**  
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2019	31.12.2018
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>			
HB01		733 375	679 462
HB02	14		
		733 375	679 462
HB02		396 048	207 179
HB03	15		
		396 048	207 179
HB03		722 000	728 000
	16		
		722 000	728 000
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>1 851 423</b>	<b>1 614 641</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>			
	17		
HB04		165 475	230 569
HB05		1 000	750
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>166 475</b>	<b>231 319</b>
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>			
HB06		1 085 302	786 434

**Etat de résultat**  
**Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019**  
**(Unité : en 1000 DT)**

		Note	Exercice 2019	Exercice 2018
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	410 298	357 371
PR2	Commissions (en produits)	20	65 169	66 012
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	22 254	24 595
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	76 643	74 470
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>			<b>574 363</b>	<b>522 448</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	321 554	263 244
CH2	Commissions encourues		13 389	12 815
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>			<b>334 943</b>	<b>276 059</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>			<b>239 420</b>	<b>246 389</b>
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(42 545)	(56 824)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(11 603)	(15 988)
PR7	Autres produits d'exploitation		116	112
CH6	Frais de Personnel	26	(101 230)	(93 579)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(59 927)	(54 092)
CH8	Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(16 058)	(16 349)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>8 174</b>	<b>9 669</b>
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	28	(644)	(1 154)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(1 178)	(1 067)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			<b>6 352</b>	<b>7 448</b>
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	29	(52)	(130)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>			<b>6 300</b>	<b>7 318</b>
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>			<b>6 300</b>	<b>7 318</b>
<b>RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)</b>			<b>30</b>	<b>0,063</b>

**Etat des flux de trésorerie**  
**Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019**  
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2019	Exercice 2018
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		516 617	464 296
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(327 275)	(272 681)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		89 000	(98 138)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(725 326)	(162 803)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		764 158	(22 048)
Titres de placement		-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(93 114)	(90 728)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		45 237	(134 819)
Impôt sur les sociétés		(1 401)	(2 588)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>267 895</b>	<b>(319 509)</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		68 170	79 593
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(15 641)	127 471
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(20 354)	(14 508)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>32 176</b>	<b>192 556</b>
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Emission d'emprunts		74 916	11 340
Remboursement d'emprunts		(7 477)	(7 477)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(25 109)	(6 248)
Dividendes versés		(7 000)	(23 000)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>35 329</b>	<b>(25 385)</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		335 400	(152 338)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(373 697)	(221 359)
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>31</b>	<b>(38 297)</b>	<b>(373 697)</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

### **I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2019, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999; 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

### **II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES**

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **Règles de prise en compte des revenus**

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

##### ▪ Rattachement des intérêts :

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

##### ▪ Les intérêts et agios réservés :

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

##### ▪ Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

\* Lorsque le service est rendu

\* À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

#### **Evaluation des engagements et des provisions y afférentes**

##### **Evaluation des engagements**

Pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2019, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- **Actifs courants (Classe 0)** : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)** : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- **Actifs incertains (Classe 2)** : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- **Actifs préoccupants (Classe 3)** : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- **Actifs compromis (Classe 4)** : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

### Provisions

#### ➤ **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

#### ➤ **Provisions collectives :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2019, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2009-2019.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2019. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2019 sur la même proportion en 2018. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2019 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

**Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents**

**Classement des titres**

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

**Evaluation des titres**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :



- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

La juste valeur des titres non cotés est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéficiaires, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

#### Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

#### Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- **Règles de conversion** : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- **Réévaluation des comptes de position** : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- **Constatation du résultat de change** : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

#### Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction :	2%
Immeuble hors exploitation :	10%
Mobilier et matériels de bureau :	10%
Matériels de transport :	20%

Matériel de sécurité & coffre :	5%
Matériel informatique :	20%
Logiciels :	20%
Œuvres d'art :	10%
A. A & Installations :	10%

### **III. NOTES EXPLICATIVES**

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

#### **1. Notes explicatives sur le bilan – Actif**

##### **Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 269 710 KDT au 31 décembre 2019 contre 195 522 KDT au 31 décembre 2018 soit une augmentation de 74 188 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
Caisse	38 875	38 223
Compte courant BCT	230 808	157 271
Compte courant postal	22	22
Traveller's Chèques	5	6
<b>Total</b>	<b>269 710</b>	<b>195 522</b>

##### **Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.**

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 496 172 KDT au 31 décembre 2019 contre 515 781 KDT au 31 décembre 2018 soit une diminution de 19 609 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	200 376	411 656
Prêts aux établissements bancaires	249 480	45 990
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	2 203	21
<b>Total créances sur établissements bancaires</b>	<b>452 059</b>	<b>457 667</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7 056	13 206
Prêts aux établissements financiers	37 057	44 004
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	0	904
<b>Total créances sur établissements financiers</b>	<b>44 113</b>	<b>58 114</b>
<b>Total</b>	<b>496 172</b>	<b>515 781</b>

### Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	200 376	-	-	-	<b>200 376</b>
Prêts aux établissements bancaires	202 987	30 780	15 713	-	<b>249 480</b>
Créances rattachées sur les avoires et prêts aux établissements bancaires	2 203	-	-	-	<b>2 203</b>
<b>Total créances sur établissements bancaires</b>	<b>405 566</b>	<b>30 780</b>	<b>15 713</b>	-	<b>452 059</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7 056	-	-	-	<b>7 056</b>
Prêts aux établissements financiers	37 057	-	-	-	<b>37 057</b>
Créances rattachées sur les avoires et prêts aux établissements financiers	-	-	-	-	<b>0</b>
<b>Total créances sur établissements financiers</b>	<b>44 113</b>	-	-	-	<b>44 113</b>
<b>Total</b>	<b>449 679</b>	<b>30 780</b>	<b>15 713</b>	-	<b>496 172</b>

### Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	200 376	<b>200 376</b>
Prêts aux établissements bancaires	-	-	249 480	<b>249 480</b>
Créances rattachées sur les avoires et prêts aux établissements bancaires	-	-	2 203	<b>2 203</b>
<b>Total créances sur établissements bancaires</b>	-	-	<b>452 059</b>	<b>452 059</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7 056	-	-	<b>7 056</b>
Prêts aux établissements financiers	4 995	13 200	18 862	<b>37 057</b>
Créances rattachées sur les avoires et prêts aux établissements financiers	-	-	-	-
<b>Total créances sur établissements financiers</b>	<b>12 051</b>	<b>13 200</b>	<b>18 862</b>	<b>44 113</b>
<b>Total</b>	<b>12 051</b>	<b>13 200</b>	<b>470 921</b>	<b>496 172</b>

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire

### Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2019 un solde net de 4 822 505 KDT contre 4 155 435 KDT au 31 décembre 2018 soit une augmentation de 667 070 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Comptes ordinaires débiteurs	569 586	469 634
Avances sur placements à terme	30 761	13 021
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 259	2 241
<b>Total comptes débiteurs &amp; Autres créances</b>	<b>602 606</b>	<b>484 896</b>
Portefeuille Escompte	697 635	392 623

Crédits à la clientèle non échus	3 279 368	2 965 795
Créances douteuses et litigieuses	302 913	286 442
Produits à recevoir	31 530	29 912
Produits perçus d'avance	(21 057)	(9 168)
Créances impayées	346 823	340 986
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>4 637 212</b>	<b>4 006 590</b>
Crédits sur ressources spéciales extérieures	89 049	100 598
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	984	958
<b>Total Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>90 033</b>	<b>101 556</b>
<b>Total brut des crédits accordés à la clientèle</b>	<b>5 329 851</b>	<b>4 593 042</b>

**A déduire couverture :**

Agios réservés	(146 544)	(116 044)
Provisions individuelles	(280 375)	(256 438)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(52 954)	(40 947)
Provisions collectives (Cir BCT 2012-02)	(27 473)	(24 178)
<b>Total Provisions et agios</b>	<b>(507 346)</b>	<b>(437 607)</b>

**Total net des créances sur la clientèle** **4 822 505** **4 155 435**

Au 31 décembre 2019, l'encours des créances sur la clientèle éligible au refinancement est estimé à 428 millions de dinars contre 390 millions de dinars au 31 décembre 2018.

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
<b>Montant brut des créances classées</b>	<b>676 623</b>	<b>639 291</b>
<b>Provision au 31/12/N-1</b>	<b>256 438</b>	<b>219 632</b>
Dotations de l'exercice	35 321	54 551
Reprise de l'exercice	(11 384)	(17 744)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
<b>Provision au 31/12/N</b>	<b>280 375</b>	<b>256 438</b>
Provision additionnelle (Cir 2013-21)	52 954	40 947
<b>Total net des créances</b>	<b>343 294</b>	<b>341 906</b>

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
<b>Montant brut des créances classées</b>	<b>676 623</b>	<b>639 291</b>
<b>Agios réservés au 31/12/N-1</b>	<b>116 044</b>	<b>91 138</b>
Dotations de l'exercice	35 687	34 330
Reprise de l'exercice	(5 187)	(9 424)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
<b>Agios réservés au 31/12/N</b>	<b>146 544</b>	<b>116 044</b>
<b>Total brut des crédits accordés à la clientèle</b>	<b>530 079</b>	<b>523 247</b>

**Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :**

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	507 684	61 902	569 586

Avances sur placements à terme	30 761	-	30 761
Portefeuille Escompte	697 322	313	697 635
Créances sur la clientèle non échues	3 282 865	85 552	3 368 417
Créances douteuses et litigieuses	-	302 913	302 913
Produits à recevoir	30 373	4 400	34 773
Produits perçus d'avance	(21 057)	-	(21 057)
Créances impayées	125 280	221 543	346 823
<b>Total engagement bilan</b>	<b>4 650 407</b>	<b>676 623</b>	<b>5 329 851</b>
Engagements hors bilan	1 283 842	11 055	1 294 898
<b>Total engagement brut</b>	<b>5 934 249</b>	<b>687 678</b>	<b>6 624 748</b>
Agios réservés	(4 946)	(141 598)	(146 544)
Provisions	(27 473)	(333 329)	(360 802)
<b>Total agios réservés et provisions</b>	<b>(32 419)</b>	<b>(474 927)</b>	<b>(507 346)</b>
<b>Total engagement net</b>	<b>5 904 651</b>	<b>212 751</b>	<b>6 117 403</b>

#### Ventilation des crédits accordés à la clientèle selon la durée résiduelle :

La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	569 586	-	-	-	569 586
Avances sur placements à terme	2 037	27 191	1 533	-	30 761
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 259	-	-	-	2 259
<b>Total comptes débiteurs &amp; Autres créances</b>	<b>573 882</b>	<b>27 191</b>	<b>1 533</b>	<b>-</b>	<b>602 606</b>
Portefeuille Escompte	561 490	135 836	309	-	697 635
Crédits à la clientèle non échus	1 209 996	478 117	1 074 873	516 382	3 279 368
Créances douteuses et litigieuses	302 913	-	-	-	302 913
Produits à recevoir	31 530	-	-	-	31 530
Produits perçus d'avance	(21 057)	-	-	-	(21 057)
Créances impayées	346 823	-	-	-	346 823
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>2 431 695</b>	<b>613 953</b>	<b>1 075 182</b>	<b>516 382</b>	<b>4 637 212</b>
Crédits sur ressources spéciales extérieures	1 526	15 753	47 843	23 927	89 049
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	984	-	-	-	984
<b>Total Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>2 510</b>	<b>15 753</b>	<b>47 843</b>	<b>23 927</b>	<b>90 033</b>
<b>Total brut des crédits accordés à la clientèle</b>	<b>3 008 087</b>	<b>656 897</b>	<b>1 224 885</b>	<b>577 293</b>	<b>5 329 851</b>

#### Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autre clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	515	3	569 068	569 586
Avances sur placements à terme	-	-	30 761	30 761
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	-	-	2 259	2 259
<b>Total comptes débiteurs &amp; Autres créances</b>	<b>515</b>	<b>3</b>	<b>602 088</b>	<b>602 606</b>
Portefeuille Escompte	6 173	-	691 462	697 635
Crédits à la clientèle non échus	20 421	253	3 258 694	3 279 368
Créances douteuses et litigieuses	-	-	302 913	302 913
Produits à recevoir	5	12	31 513	31 530

Produits perçus d'avance	-	-	(21 057)	(21 057)
Créances impayées	-	-	346 823	346 823
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>26 599</b>	<b>265</b>	<b>4 610 348</b>	<b>4 637 212</b>
Crédits sur ressources spéciales extérieures	-	-	89 049	89 049
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	-	-	984	984
<b>Total Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>90 033</b>	<b>90 033</b>
<b>Total brut des crédits accordés à la clientèle</b>	<b>27 114</b>	<b>268</b>	<b>5 302 469</b>	<b>5 329 851</b>

#### Note 4. Portefeuille-titres commercial.

Suivant le PV du Conseil d'Administration N° 156 datant le 29 novembre 2018, il a été décidé de reclasser les bons de trésors assimilables en portefeuille investissement.

#### Note 5. Portefeuille d'investissement.

##### 5.1. Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 376 725 KDT au 31 décembre 2019, contre 1 366 910 KDT au 31 décembre 2018 soit une augmentation de 9 815 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Titres d'investissement (1)	1 304 959	1 301 626
Parts dans les entreprises liées (2)	43 535	33 034
Titres de participations (3)	53 258	49 916
<b>Total brut du portefeuille d'investissement hors créances rattachées</b>	<b>1 401 752</b>	<b>1 384 576</b>
Créances rattachées	39 070	34 828
<b>Total brut du portefeuille d'investissement</b>	<b>1 440 822</b>	<b>1 419 404</b>
Provisions	(64 097)	(52 494)
<b>Total provisions et plus-value réservées</b>	<b>(64 097)</b>	<b>(52 494)</b>
<b>Valeur nette du portefeuille d'investissement</b>	<b>1 376 725</b>	<b>1 366 910</b>

##### 5.2. Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Titres d'investissement hors FG	Titres d'investissement fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participations	Parts dans les entreprises liées	Total
<b>Valeur Brute 31.12.18</b>	<b>942 174</b>	<b>357 452</b>	<b>2 000</b>	<b>50 666</b>	<b>33 034</b>	<b>1 385 326</b>
Montant restant à libérer	-	-	-	(750)	-	(750)
Créances rattachées	30 384	4 390	39	-	15	34 828
Provisions & Agios réservés 31.12.18	-	(46 470)	-	(4 248)	(1 776)	(52 494)
<b>Total net au 31.12.18</b>	<b>972 558</b>	<b>315 372</b>	<b>2 039</b>	<b>45 668</b>	<b>31 273</b>	<b>1 366 910</b>
Acquisition 2019	75 850	-	3 000	4 042	10 641	93 533
Cession / Remboursements 2019	(70 367)	(5 150)	-	(450)	(140)	(76 107)
Reclassements 2019	-	-	-	-	-	-
<b>Valeur Brute 31.12.19</b>	<b>947 657</b>	<b>352 302</b>	<b>5 000</b>	<b>54 258</b>	<b>43 535</b>	<b>1 402 752</b>
Montant restant à libérer	-	-	-	(1 000)	-	(1 000)
Créances rattachées	32 265	6 513	73	-	219	39 070
Dotations	(600)	(15 458)	-	(1 369)	(4 053)	(21 480)
Reprise	-	5 541	-	150	4 186	9 877

Reclassements 2019	-	-	-	-	-	-
<b>Provisions &amp; Agios réservés 31.12.19</b>	<b>(600)</b>	<b>(56 387)</b>	<b>-</b>	<b>(5 467)</b>	<b>(1 643)</b>	<b>(64 097)</b>
<b>Total net au 31.12.19</b>	<b>979 322</b>	<b>302 428</b>	<b>5 073</b>	<b>47 791</b>	<b>42 111</b>	<b>1 376 725</b>

**(1) Titres d'investissement**

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018.

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
<b>Bons de trésor</b>	<b>909 788</b>	<b>883 325</b>
Bons de Trésor	907 901	843 407
Décotes	1 608	(3 548)
Primes	(27 667)	16 958
Créances rattachées / Bons de trésor	27 951	26 508
<b>Obligations (1.1)</b>	<b>69 529</b>	<b>89 233</b>
Obligations brutes	65 815	85 357
Provisions sur Emprunts Obligataires	(600)	-
Créances rattachées	4 314	3 876
<b>Fonds gérés (1.2)</b>	<b>302 428</b>	<b>315 372</b>
Encours brut des fonds gérés	352 302	357 452
Provision sur fonds gérés	(56 387)	(46 470)
Créances rattachées	6 513	4 390
<b>Total net au 31.12.19</b>	<b>1 281 750</b>	<b>1 287 930</b>

**(1.1) Obligations :**

Le détail des emprunts obligataires se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Provisions	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK SUB 2010	1 399	-	35 000
AMEN BANK SUB 2011/1	400	-	20 000
ATL 2015/1	800	-	40 000
BH Subordonné 2015	800	-	40 000
BH 2009	1 152	-	30 000
BTE 2010	430	-	43 000
BTE 2016	600	-	10 000
BNA 2011	5 000	-	50 000
BNA SUB 2017/2	4 500	-	45 000
UIB SUB 2015	600	-	30 000
UIB 2011	400	-	20 000
ATL 2017/1	3 000	-	50 000
ATL SUB 2017	1 000	-	10 000
STB SUB 2017/1	1 200	-	20 000
BTL 2017-1	600	-	10 000
CDC2012	10 000	-	-
BH 2013/1	994	-	70 000
ATL 2013/2	1 000	-	50 000
Emprunt National	12 000	-	300 000
UNIFACTOR 2015	800	-	20 000
HANIIBAL LEASE 2015/2	800	-	20 000
ATL 2015/2	1 140	-	28 500
BH SUB 2016/1 TV	800	-	20 000
BH SUB 2016/1 TF	400	-	10 000
BH SUB 2017	1 200	-	20 000
SERVICOM 2016	2 000	600	20 000
HANNIBAL LEASE 2016/2	400	-	10 000
HANNIBAL LEASE 2017/1	600	-	10 000
HL 2017-03	800	-	10 000
ATL 2017-2	1 600	-	20 000
BH SUB 2018	2 400	-	30 000
BIAT SUB 2018/1	4 000	-	50 000
BTE 2019	1 000	-	10 000
ATL 2019-1	2 000	-	20 000
<b>Total</b>	<b>65 815</b>	<b>600</b>	

**(1.2) SICAR Fonds gérés**

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 352 302 KDT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachées	Total FG	Provisions au 31.12.19
Fonds ATD SICAR	341 799	6 319	348 312	48 384
Fonds CHALLENGE SICAR	8 145	151	8 145	6 830
Fonds STB SICAR	180	3	180	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	17	928	423
Fonds SENED SICAR	1 250	23	1 250	570
<b>Total</b>	<b>352 302</b>	<b>6 513</b>	<b>358 815</b>	<b>56 387</b>

**(2) Parts dans les entreprises liées**

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 43 535 KDT au 31 décembre 2019. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :



Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2019
AFC	290	240 000	30,00%	-	-
ARABIA SICAV	6 764	82 340	89,60%	1 598	67
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	153
ATI	3 077	486 425	42,11%	-	219
ATL	28 170	13 252 691	40,78%	-	1 631
ATS	9	896	12,80%	9	-
CODIS	612	6 118	13,90%	-	-
SANADET SICAV	90	900	0,15%	-	5
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,62%	-	9
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,67%	-	-
SARI	66	659	2,00%	36	-
UNIFACTOR	1 046	209 243	6,97%	-	105
IRADETT 50	70	7 000	13,01%	-	2
IRADETT CEA	70	7 000	25,15%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,18%	-	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	2,76%	-	-
FCP MOUASSASET	2 000	2 000	40,00%	-	-
<b>Total</b>	<b>43 535</b>			<b>1 643</b>	<b>2 193</b>

### (3) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018.

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Titres de participation	54 258	50 666
Provisions sur titres de participation	(5 467)	(4 248)
Montant restant à libérer sur titres de participation	(1 000)	(750)
<b>Total</b>	<b>47 791</b>	<b>45 668</b>

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions 2019
<b>Titres cotés</b>	<b>1 361</b>			-
TUNIS-RE	886	119 182	0,60%	-
Visa INC	470	9 580	0	-
SWIFT	5	9	0,01%	-
<b>Titres non cotés</b>	<b>51 897</b>			<b>5 467</b>
TUNISIE CLEARING	279	60 000	3,33%	-
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	273	292 200	3,29%	-
COTUNAE	222	3 053	1,15%	-
STE MON TUNISIE	231	4 278	8,56%	-
SODINO SICAR	700	70 000	1,84%	340
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	-
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	131
I B S	400	235 567	16,90%	-
FCPR CAPITALEASEFUND2	2 000	19 804	13,39%	-
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-
CMT	300	30 000	3,00%	300

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions 2019
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-
STPI	500	5 000	12,50%	166
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	-
STE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	3,13%	92
SOTE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	6,75%	196
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	12
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	150
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 652	2 000	20,15%	672
FCPR INTECH	1 500	1 500	11,11%	1 229
FCPR ATID FUND	756	1 000	15,15%	97
FCPR TDF	2 495	249	26,24%	45
FCPR MAX ESPOIR	2 030	2 000	12,48%	333
FCPR CAPITALEASEFUND1	200	2 000	24,91%	-
FINAOSICAV	250	2 500	6,46%	-
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Médenine	70	700	1,89%	10
SAGES CAPITAL	100	10 000	20,00%	86
FCP SMART EQUITY 2	500	524	6,54%	-
FCPR "ALTER MED"	3 535	1 500	11,09%	1 338
FCPR "TDF 2"	4 030	399	20,57%	13
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,40%	57
FCPR MAXULA CROI ENTP	5 000	5 000	37,95%	-
FONDS YUNUS SOCIAL	500	5 000	21,28%	36
FCPR TDF 3	5 999	596	29,80%	-
FCP TUNISIAN FUNDA FUND	1 000	200	20,83%	-
FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 000	100	2,00%	31
FCPR AZIMUTS	4 000	4 000	18,37%	65
Académie de Banques et Finances	-	5	0,10%	-
FCPR JASMIN	5 000	50 000	30,68%	-
FCPR MAXULA JASMIN PMN	1 000	10 000	0	-
Fonds d'amorçage CAPITAL ACT SEED FUND	1 000	10 000	30,77%	-
Fonds d'amorçage START UP MAXULA SEED FUND	1 000	10 000	100,00%	-
<b>Total</b>	<b>54 258</b>			<b>5 467</b>

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres	Résultat net 2018
AFC	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	Intermédiaires en Bourse	290	4 553	15
ARABIA SICAV	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	SICAV	6 764	5 743	136
ATD SICAR	Résidence Regency bloc A 2ème étage, Rue du Lac Lemman 1053 Les berges du Lac	SICAR	900	19 724	1 601
ATI	Siège social : 9 rue Hédi Noura - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Gestion portefeuille de valeurs mobilières	3 077	7091	547
ATL	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Leasing	28 171	83 980	9 039
ATS	Siège social : 9 rue Hédi Noura - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Etude de projets	9	0	0
CODIS	rue 102 Immeuble IBM, Les berges du Lac 1053 Tunis	Commercialisation en gros de matériel informatique	612	6 264	1 141
SANADET SICAV	Le carré de l'or les jardins du lac2- 1053 Les berges du Lac.	Constitution et gestion de portefeuille obligataire et monétaire	90	93 919	5 470
AXIS TRESORERIE	67 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis	SICAV	200	30 385	1 576
AXIS CAPITAL PRUDENT	67 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis	Fond Commun de Placement	30	7 910	-509
SARI	71 rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Cité Elkhadra Bloc C, App N°42, 4ème étage- 1003 Tunisie	Promotion Immobilière	66	2 331	-1 747
UNIFACTOR	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Factoring	1 046	31 384	4 513
IRADETT 50	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	907	-15
IRADETT CEA	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	369	42

SALAMETT CAP	Le carré de l'or les jardins du lac 2 1053 Les berges du lac	Fonds Commun de Placement Obligataire de Capitalisation	70	74 439	3 556
SALAMETT PLUS	5, rue du Yen- Résidence EI Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds Commun de Placement Obligataire	70	4 220	252

### Note 6. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31.12.2019 à 82 690 KDT contre 70 919 KDT au 31.12.2018.  
Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.18	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 31.12.19	Amort / Provision Cumul au 31.12.18	Dotation	Reprise / Sortie	Amort / Provision Cumul au 31.12.19	VCN au 31.12.19
<b>1) Immobilisation Incorporelles</b>	<b>38 873</b>	<b>9 149</b>	<b>-</b>	<b>48 022</b>	<b>(25 781)</b>	<b>(5 498)</b>	<b>-</b>	<b>(31 279)</b>	<b>16 743</b>
Logiciels	38 326	9 146	-	47 472	(25 630)	(5 487)	-	(31 117)	16 355
Droit au bail	429	-	-	429	(151)	(11)	-	(162)	267
Autres immobilisations incorporelles	118	3	-	121	-	-	-	-	121
<b>2) Immobilisations Corporelles</b>	<b>155 352</b>	<b>7 257</b>	<b>(6 165)</b>	<b>156 444</b>	<b>(105 608)</b>	<b>(9 545)</b>	<b>6 138</b>	<b>(109 014)</b>	<b>47 430</b>
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>76 707</u>	<u>2 659</u>	<u>-</u>	<u>79 366</u>	<u>(47 416)</u>	<u>(3 148)</u>	<u>-</u>	<u>(50 564)</u>	<u>28 802</u>
Terrains d'exploitation	5 153	-	-	5 153	-	-	-	-	5 153
Bâtiments	17 293	-	-	17 293	(7 583)	(189)	-	(7 772)	9 521
Aménagements de bâtiments	54 261	2 659	-	56 920	(39 833)	(2 959)	-	(42 792)	14 128
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>8 908</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>8 908</u>	<u>(7 287)</u>	<u>(178)</u>	<u>-</u>	<u>(7 465)</u>	<u>1 443</u>
Terrains hors exploitation	36	-	-	36	-	-	-	-	36
Bâtiments	8 872	-	-	8 872	(7287)	(178)	-	(7 465)	1 407
<u>Matériels &amp; Mobiliers de bureau</u>	<u>8 972</u>	<u>1 423</u>	<u>(395)</u>	<u>10 000</u>	<u>(6 188)</u>	<u>(600)</u>	<u>378</u>	<u>(6 410)</u>	<u>3 590</u>
Matériels de transport	10 526	2 041	(1 327)	11 240	(7 792)	(1 228)	1 321	(7 699)	3 541
Matériels informatique	45 034	1 023	(4 443)	41 614	(34 380)	(4 146)	4 439	(34 087)	7 527
Matériels de sécurité	5 188	98	-	5 286	(2 531)	(243)	-	(2 774)	2 512
Autres immobilisations	17	13	-	30	(14)	(2)	-	(16)	14
<b>3) Immobilisations encours</b>	<b>7 986</b>	<b>10 532</b>	<b>-</b>	<b>18 517</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 517</b>
Immobilisations corporelles encours	4 468	836	-	5 303	-	-	-	-	5 303
Immobilisations incorporelles encours	3 518	9 696	-	13 214	-	-	-	-	13 214
<b>Total</b>	<b>202 211</b>	<b>26 937</b>	<b>(6 165)</b>	<b>222 983</b>	<b>(131 392)</b>	<b>(15 043)</b>	<b>6 138</b>	<b>(140 293)</b>	<b>82 690</b>

## Note 7. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31.12.2019 à 102 562 KDT contre 104 600 KDT au 31.12.2018, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Comptes d'attente	70 723	76 114
Crédits & Avances aux Personnels	29 709	25 589
Impôts Actif	6 864	5 996
Charges à répartir	844	1 589
Stocks Imprimés & Fournitures	1 655	1 490
Crédits pris en charge par l'Etat	272	288
Provisions pour risques et charges	(7 505)	(6 466)
<b>Total</b>	<b>102 562</b>	<b>104 600</b>

### 1.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 844 KDT au 31.12.2019 contre un montant de 1 589 KDT au 31.12.2018 soit une diminution de 745 KDT se détaillant comme suit :

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.19	Résorptions cumulées 2018	Résorption Exercice 2019	Résorptions cumulées 2019	V.Netto 31.12.19
Autres charges à répartir	5 669	3 954	871	4 825	844
<b>Total</b>	<b>5 669</b>	<b>3 954</b>	<b>871</b>	<b>4 825</b>	<b>844</b>

## 2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

### Note 8. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie. Au 31.12.2019, cette rubrique accuse un solde de 674 000 KDT enregistrant ainsi une baisse de 111 000 KDT par rapport au 31.12.2018.

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts auprès de la BCT Dinars	674 000	785 000
<b>Total</b>	<b>674 000</b>	<b>785 000</b>

### Note 9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2019 un solde de 219 178 KDT contre un solde de 113 387 KDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	202 329	102 851
Dépôts et avoirs des établissements financiers	16 849	10 536
<b>Total</b>	<b>219 178</b>	<b>113 387</b>

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
<b><u>Etablissements bancaires</u></b>	<b>202 329</b>	<b>102 851</b>
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	1 820	3 482
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	197 593	34 000
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	-	61 378
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	2 916	3 991
<b><u>Etablissements financiers</u></b>	<b>16 849</b>	<b>10 536</b>
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	16 849	10 536
<b>Total</b>	<b>219 178</b>	<b>113 387</b>

#### Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b><u>Etablissements bancaires</u></b>	<b>155 836</b>	<b>30 780</b>	<b>15 713</b>	-	<b>202 329</b>
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	1 820	-	-	-	1 820
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	151 100	30 780	15 713	-	197 593
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	-	-	-	-	-
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	2 916	-	-	-	2 916
<b><u>Etablissements financiers</u></b>	<b>16 849</b>	-	-	-	<b>16 849</b>
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	16 849	-	-	-	16 849
<b>Total</b>	<b>172 685</b>	<b>30 780</b>	<b>15 713</b>	-	<b>219 178</b>

#### Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	202 329	<b>202 329</b>
Dépôts et avoirs des établissements financiers	5 114	10 553	1 182	<b>16 849</b>
<b>Total</b>	<b>5 114</b>	<b>10 553</b>	<b>203 511</b>	<b>219 178</b>

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

#### Note 10. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 5 242 762 KDT au 31 décembre 2019 KDT contre 4 655 248 KDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Dépôts à vue	1 663 766	1 544 504
Dépôts à Terme	2 187 726	1 782 709
Comptes d'épargne	1 157 989	1 082 519
Autres sommes dues à la clientèle	222 658	238 151
Dettes rattachées	10 623	7 365
<b>Total</b>	<b>5 242 762</b>	<b>4 655 248</b>

### Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 663 766	-	-	-	1 663 766
Dépôts à Terme	798 713	1 164 907	222 721	1 385	2 187 726
Comptes d'épargne	1 157 989	-	-	-	1 157 989
Autres sommes dues à la clientèle	222 658	-	-	-	222 658
Dettes rattachées	10 623	-	-	-	10 623
<b>Total</b>	<b>3 853 749</b>	<b>1 164 907</b>	<b>222 721</b>	<b>1 385</b>	<b>5 242 762</b>

### Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	10	4 627	1 659 129	1 663 766
Dépôts à Terme	-	-	2 187 726	2 187 726
Comptes d'épargne	-	-	1 157 989	1 157 989
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	222 658	222 658
Dettes rattachées	-	-	10 623	10 623
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>4 627</b>	<b>5 238 125</b>	<b>5 242 762</b>

### Note 11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 293 122 KDT au 31 décembre 2019 KDT contre 248 267 KDT au 31 décembre 2018 soit une augmentation de 44 855 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>162 047</b>	<b>92 025</b>
Emprunts Obligataires	23 325	25 406
Emprunts subordonnés	130 749	61 229
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	7 973	5 390
<b>Ressources spéciales</b>	<b>131 075</b>	<b>156 242</b>
<b>Ressources extérieures</b>	<b>128 169</b>	<b>153 107</b>
Ressources extérieures en dinars	70 305	78 998
Ressources extérieures en devises	57 864	74 109
<b>Ressources budgétaires</b>	<b>1 914</b>	<b>2 084</b>
<b>Dettes rattachées sur ressources spéciales</b>	<b>992</b>	<b>1 051</b>
<b>Total</b>	<b>293 122</b>	<b>248 267</b>

### Ventilation des ressources spéciales par ligne :

La ventilation des ressources spéciales par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
<b>Ressources extérieures en dinars</b>	<b>70 305</b>	<b>78 998</b>
Ligne BIRD	7 674	8 820
Ligne Italienne	5 001	4 153
Ligne Espagnole	5 454	5 747
Ligne Française	5 750	5 599

Ligne FADES	7 247	7 325
Ligne KFW	35 253	42 304
Ligne AFD	3 926	5 050
<b>Ressources extérieures en devises</b>	<b>57 864</b>	<b>74 109</b>
Ligne BEI	57 864	74 109
<b>Ressources budgétaires</b>	<b>1 914</b>	<b>2 084</b>
<b>Total</b>	<b>130 083</b>	<b>155 191</b>

#### Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>7 973</b>	<b>2 999</b>	<b>51 117</b>	<b>99 958</b>	<b>162 047</b>
Emprunts Obligataires	-	2 081	8 119	13 125	23 325
Emprunts subordonnés	-	918	42 998	86 833	130 749
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	7 973	-	-	-	7 973
<b>Ressources spéciales</b>	<b>4 732</b>	<b>17 652</b>	<b>70 044</b>	<b>38 647</b>	<b>131 075</b>
<b>Ressources extérieures</b>	<b>1 826</b>	<b>17 652</b>	<b>70 044</b>	<b>38 647</b>	<b>128 169</b>
Ressources extérieures en dinars	1 405	11 244	44 313	13 343	70 305
Ressources extérieures en devises	421	6 408	25 731	25 304	57 864
<b>Ressources budgétaires</b>	<b>1 914</b>	<b>:</b>	<b>:</b>	<b>:</b>	<b>1 914</b>
<b>Dettes rattachées sur ressources spéciales</b>	<b>992</b>	<b>:</b>	<b>:</b>	<b>:</b>	<b>992</b>
<b>Total</b>	<b>12 705</b>	<b>20 651</b>	<b>121 161</b>	<b>138 605</b>	<b>293 122</b>

#### Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres emprunteurs	Total
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>16 747</b>	<b>-</b>	<b>145 300</b>	<b>162 047</b>
Emprunts Obligataires	3 380	-	19 945	23 325
Emprunts subordonnés	12 146	-	118 603	130 749
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	1 221	-	6 752	7 973
<b>Ressources spéciales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>131 075</b>	<b>131 075</b>
<b>Ressources extérieures</b>	<b>:</b>	<b>:</b>	<b>128 169</b>	<b>128 169</b>
Ressources extérieures en dinars	-	-	70 305	70 305
Ressources extérieures en devises	-	-	57 864	57 864
<b>Ressources budgétaires</b>	<b>:</b>	<b>:</b>	<b>1 914</b>	<b>1 914</b>
<b>Dettes rattachées sur ressources spéciales</b>	<b>:</b>	<b>:</b>	<b>992</b>	<b>992</b>
<b>Total</b>	<b>16 747</b>	<b>-</b>	<b>276 375</b>	<b>293 122</b>

#### Note 12. Autres passifs

Le solde net de cette rubrique a atteint 175 548 KDT au 31 décembre 2019 contre 60 811 KDT au 31 décembre 2018 soit une augmentation de 114 737 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Frais liés au Personnel	31 329	29 553
Divers frais à payer	16 126	12 005
Impôts Passifs	16 664	18 271
Provisions pour risques et charges	6 154	7 247



Comptes D'attente	105 275	(6 265)
<b>Total</b>	<b>175 548</b>	<b>60 811</b>

La banque a reçu en date du 30 Décembre 2019, la notification des résultats de la mission de contrôle de l'année 2015. De même, la banque a reçu en date du 13 mars 2020, la notification des résultats de la mission de contrôle des années 2016, 2017 et 2018. Ces notifications ont comporté :

- 1- Une charge fiscale au titre des impôts directs et des pénalités s'y rattachant de 741 KDT pour 2015 et de 2 322 KDT pour 2016, 2017 et 2018.
- 2- La constatation au profit de la banque d'un actif (au titre du report d'impôt) de 2,195MDT.

La liquidation de l'impôt dans le cadre d'une conciliation avec l'administration fiscale exigera la constatation des deux éléments ci-dessus.

### 3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

#### Note 13. Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2019 ont atteint 545 754 KDT fin 2019 contre 546 454 KDT fin 2018 soit une diminution de 700 KDT ainsi détaillée :

(KDT EN)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible(*)	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2018 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	171 599	2 790	1 185	1 449	7 318	546 454
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2018											
Réserve pour réinvestissement						1 000			(682)	(318)	-
Dividendes										(7 000)	(7 000)
Résultats reportés											-
Solde au 31.12.2018 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	172 599	2 790	1 185	767	-	539 454
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Résultat net 31.12.2019										6 300	6 300
Solde au 31.12.2019 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	172 599	2 790	1 185	767	6 300	545 754

En application des dispositions de l'article 19 de la Loi n°2013-54 du 30 Décembre 2013 portant Loi de finances pour la gestion de 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2019 à 251 869 KDT et se détaillent comme suit :

Prime d'émission :	128 904
Réserves soumis à un régime fiscal particulier :	118 990 <sup>(*)</sup>
Autres Réserves :	3 975

(\*) Ces réserves comportent un montant de 5 150 KDT remboursé par l'ATD SICAR au cours de l'année 2019.

#### 4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

##### Note 14. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 733 375 KDT au 31 décembre 2019 contre 679 462 KDT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
en faveur des banques	339 460	261 409
en faveur de la clientèle	393 915	418 053
<b>Total</b>	<b>733 375</b>	<b>679 462</b>

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	-	-	339 460	339 460
en faveur de la clientèle	-	-	393 915	393 915
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>733 375</b>	<b>733 375</b>

##### Note 15. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 396 048 KDT, au 31 décembre 2019, à 207 179 KDT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Crédits documentaires Import	248 820	138 201
Crédits documentaires Export	147 228	68 978
<b>Total</b>	<b>396 048</b>	<b>207 179</b>

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	248 820	248 820
Crédits documentaires Export	-	-	147 228	147 228
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>396 048</b>	<b>396 048</b>

**Note 16. Actifs donnés en garantie**

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique s'élève à 722 000 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Effets refinançables donnés en garantie	428 000	390 000
BTA donnés en garantie	282 000	320 000
Emprunt national donné en garantie	12 000	18 000
<b>Total</b>	<b>722 000</b>	<b>728 000</b>

**Note 17. Engagements donnés**

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2019 à 166 475 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>165 475</b>	<b>230 569</b>
En faveur de la clientèle	165 475	230 569
<b>Engagements sur Titres</b>	<b>1 000</b>	<b>750</b>
Participations non libérées	1 000	750
<b>Total</b>	<b>166 475</b>	<b>231 319</b>

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>3 000</b>	-	<b>162 475</b>	<b>165 475</b>
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	3 000	-	162 475	165 475
<b>Engagements sur Titres</b>	-	-	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
Participations non libérées	-	-	1 000	1 000
<b>Total</b>	<b>3 000</b>	-	<b>163 475</b>	<b>166 475</b>

**Note 18. Garanties Reçues**

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2019 à 1 085 302 KDT contre 786 434 KDT au 31 décembre 2018. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Garanties reçues de l'Etat	1 129	1 143
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	321 747	267 369
Garanties reçues de la clientèle	762 426	517 922
<b>Total</b>	<b>1 085 302</b>	<b>786 434</b>

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2019 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garantie de l'Etat	Garantie Banques	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	746	66 943	176 220	285 363
1	144	24 580	27 903	255 187
2	80	-	135	7 374
3	77	131	84	12 694
4	82	3 200	19 090	115 199
5	-	3 460	-	86 609
<b>Total général</b>	<b>1 129</b>	<b>98 314</b>	<b>223 432</b>	<b>762 426</b>

## Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2019 s'élèvent à 3 968 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Devises vendues au comptant à livrer	(6 651)	(13 348)
Devises achetées au comptant à recevoir	10 619	10 615
<b>Total</b>	<b>3 968</b>	<b>(2 733)</b>

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2019 s'élèvent à (340 070) KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Devises vendues à terme à livrer	(345 666)	(280 816)
Devises achetées à terme à recevoir	5 596	46 023
<b>Total</b>	<b>(340 070)</b>	<b>(234 793)</b>

## 5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

### Note 19. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 410 298 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 357 371 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT</b>	<b>12 842</b>	<b>10 389</b>
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	9 002	4 950
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	3 840	5 439
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>397 456</b>	<b>346 982</b>
Intérêts sur crédit CT & MLT	334 168	291 204
Intérêts sur comptes courants débiteurs	63 288	55 778
<b>Total</b>	<b>410 298</b>	<b>357 371</b>

### Note 20. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 65 169 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 66 012 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Commissions sur comptes et moyens de paiement	40 650	42 488
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 057	8 158
Récupérations et autres commissions	11 309	10 912
Commissions sur opérations internationales	4 153	4 454
<b>Total</b>	<b>65 169</b>	<b>66 012</b>

### Note 21. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 22 254 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 24 595 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Gain net sur titres de placement	59	1 325
Gain net sur opérations de change	22 195	23 270
<b>Total</b>	<b>22 254</b>	<b>24 595</b>

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2019	2018
<b>Titres de placement à revenu fixe</b>		
Produits sur Bons de Trésor	59	1 325
<b>Total Gain net sur titres de placement</b>	<b>59</b>	<b>1 325</b>
Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :		
Désignation	2019	2018
Profit/ Perte sur opérations de change	2 149	5 272
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	(3 512)	(143 389)
Profit/ Perte sur positions de change à terme	23 558	161 387
<b>Total Gain net sur opérations de change</b>	<b>22 195</b>	<b>23 270</b>
<b>Note 22. Revenus du portefeuille d'investissement.</b>		
Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 76 643 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 74 470 KDT au cours de l'exercice 2018.		
Désignation	2019	2018
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	73 948	71 201
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	493	440
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	2 202	2 829
<b>Total</b>	<b>76 643</b>	<b>74 470</b>
Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :		
Désignation	2019	2018
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	56 260	57 416
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	11 422	6 651
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	24	75
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	6 103	6 925
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	138	134
<b>Total</b>	<b>73 948</b>	<b>71 201</b>
Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :		
Désignation	2019	2018
Produits sur bons de trésor	54 439	53 573
Décote sur bons de trésor	(533)	(1 038)
Prime sur bons de trésor	2 354	4 881
<b>Total</b>	<b>56 260</b>	<b>57 416</b>
<b>Note 23. Intérêts encourus et charges assimilées.</b>		
Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 321 554 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 263 244 KDT au cours de l'exercice 2018.		
Désignation	2019	2018
<b>Intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>321 480</b>	<b>263 184</b>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	72 371	88 835
Opérations avec la clientèle	234 247	161 786
Emprunts et ressources spéciales	14 862	12 563
<b>Autres intérêts et charges</b>	<b>74</b>	<b>60</b>
<b>Total</b>	<b>321 554</b>	<b>263 244</b>

**Note 24. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan& passif**

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 42 545 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 56 824 KDT au cours de l'exercice 2018 se détaillant ainsi :

Désignation	2019	2018
Dotations aux provisions sur créances douteuses	35 321	54 551
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	3 295	2 766
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	13 074	14 443
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	5 834	4 364
Frais de recouvrement	969	455
<b>Total dotations</b>	<b>58 493</b>	<b>76 579</b>
Pertes sur créances	2 344	4 249
<b>Total dotations &amp; pertes et radiations sur créances</b>	<b>60 837</b>	<b>80 828</b>
Reprises de provisions sur créances douteuses	(11 384)	(17 744)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(1 067)	(5 900)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(5 841)	(360)
<b>Total Reprises</b>	<b>(18 292)</b>	<b>(24 004)</b>
<b>Total des reprises et des récupérations sur créances</b>	<b>(18 292)</b>	<b>(24 004)</b>
<b>Total</b>	<b>42 545</b>	<b>56 824</b>

**Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 11 603 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 15 988 KDT au cours de l'exercice 2018 se détaillant ainsi :

Désignation	2019	2018
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	21 481	16 054
Plus-value sur cession de titres de participations	-	-
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(9 878)	(66)
<b>Total</b>	<b>11 603</b>	<b>15 988</b>

**Note 26. Frais de Personnel**

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 101 230 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 93 579 KDT au cours de l'exercice 2018 soit une augmentation de 7 651 KDT.

Désignation	2019	2018
Rémunération du personnel	79 113	73 155
Charges sociales	18 705	17 058
Autres charges liées au personnel	3 413	3 366
<b>Total</b>	<b>101 230</b>	<b>93 579</b>

**Note 27. Charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 59 927 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 54 092 KDT au cours de l'exercice 2018 soit une augmentation de 5 834 KDT.

Désignation	2019	2018
Frais d'exploitation non bancaires	18 185	16 423
Autres charges d'exploitation	41 742	37 669
<b>Total</b>	<b>59 927</b>	<b>54 092</b>

**Note 28. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires**

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2019 et 2018 :

Désignation	2019	2018
Plus-values sur cession des immobilisations	(626)	(891)
Autres résultats exceptionnels	1 270	2 045
<b>Total</b>	<b>644</b>	<b>1 154</b>

**Note 29. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires**

Le solde en gain des autres éléments extraordinaires se présente comme suit :

Désignation	2019	2018
Contribution conjoncturelle	52	130
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>130</b>

**Note 30. Résultat par action**

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est de 0,063 dinars contre 0,073 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Désignation	2019	2018
Résultat net en KDT	6 300	7 318
Nombre moyen d'actions	100 000 000	100 000 000
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>0,063</b>	<b>0,073</b>
<b>Résultat dilué par action (en DT)</b>	<b>0,063</b>	<b>0,073</b>

**6. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE****Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2019 un solde de (38 697) KDT contre un solde de (373 697) KDT au 31 décembre 2018 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	269 710	198 054
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	248 537	397 638
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(556 544)	(969 388)
<b>Total</b>	<b>(38 297)</b>	<b>(373 697)</b>

**IV. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS****Note 32. Réinvestissements exonérés :**

Au titre du résultat de l'exercice 2019, la banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans les fonds SICAR pour un montant de 6 300 KDT. Elle a bénéficié, en conséquence de la déduction de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 2 205 KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code d'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Ledit avantage est toutefois, subordonné à l'emploi du montant du réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2020 conformément à la loi n°: 88-92 du 02 août 1988 tel que modifié et complété par les textes subséquents. A défaut, la banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû augmenté des pénalités y afférentes.

### Note 33. Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2019
Avantages à court terme	1 325	40	834	-	31	-	344	-
Avantages postérieurs à	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en action	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 325</b>	<b>40</b>	<b>834</b>	<b>-</b>	<b>31</b>	<b>-</b>	<b>344</b>	<b>-</b>

### Note 34. Évènements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 1er Mars 2020. Depuis cette date un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Face à cette situation, la banque a activé son plan de continuité d'exploitation (PCA) pour assurer à sa clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services bancaires. Elle a, en outre, mis en place un système de sécurité pour préserver la santé de son personnel et de ses clients.

En outre, la Banque Centrale de Tunisie à travers les circulaires 2020-05, 2020-06 et 2020-07 a demandé aux banques de prendre des mesures de soutien aux particuliers, professionnels et sociétés en matière de rééchelonnement du paiement de leurs échéances de crédits pour la période s'étalant entre les mois de mars à septembre 2020 et d'offrir gratuitement les cartes et le service de retrait interbancaire de billets de banque des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB).

La banque est tenue d'appliquer les mesures prévues dans ces différentes circulaires.

Ces mesures ainsi que la pandémie auront une répercussion sur l'activité des clients de la banque. Cependant, l'impact qu'auraient ces éléments sur les performances de la banque elle-même ne peut être estimé à cette date.

Par ailleurs, il est utile d'attirer l'attention au fait que la banque n'a pas une concentration sur un secteur d'activité bien particulier, ce qui est de nature à limiter les conséquences négatives de cette situation.

### Note 35. Transactions avec les parties liées

- L'encours total des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 225 770 KDT et se détaille comme suit :

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement 31.12.2019			Engagement 31.12.2018		
	Bilan	Hors Bilan	Total	Bilan	Hors Bilan	Total
Groupe BAYAH	142 845	5 683	148 528	119 870	6 396	126 266
Groupe BEN SEDRINE	5 227	10	5 237	5 814	10	5 824
Groupe ABBES	14 528	21 583	36 111	33 787	20 478	54 265
Groupe RIDHA ZERZERI	35 592	302	35 894	32 713	202	32 914
<b>Total</b>	<b>198 192</b>	<b>27 578</b>	<b>225 770</b>	<b>192 184</b>	<b>27 086</b>	<b>219 270</b>

- L'encours total au 31 décembre 2019 des engagements (Bilan et Hors Bilan) sur les entreprises liées s'élève à 59 451 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2019	31.12.2018
UNIFACTOR	12 056	13 206
CODIS	12 039	11 772
Arab Tunisian Lease	13 617	15 861
ATD SICAR	265	528
SARI	21 474	20 186



<b>Total</b>	<b>59 451</b>	<b>61 553</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'encours total des emprunts obligataires au 31 décembre 2019 sur les entreprises liées s'élève à 11 340 KDT et se détaille comme suit :</li> </ul>		
<b>Entreprises liées</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
UNIFACTOR	800	1 200
Arab Tunisian Lease	10 540	14 110
<b>Total</b>	<b>11 340</b>	<b>15 310</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'encours au 31 décembre 2019 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit :</li> </ul>		
<b>Groupe Arab Bank</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
Prêts et comptes courants	12 900	16 779
Emprunts et comptes courants	(75 132)	(389)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Au cours de l'exercice 2019, l'ATB n'a pas conclu avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque. Suite aux remboursements effectués au cours de 2019 qui ont totalisé un montant de 5 150 KDT l'encours des fonds gérés par ATD SICAR est passé de 346 949 KDT au 31.12.2018 à 341 799 KDT au 31.12.2019.</li> <li>L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 89,6% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.</li> <li>L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, dans laquelle elle détient 0,15% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT.</li> <li>L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 13,01% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 50, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.</li> <li>L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 25,15% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT CEA, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.</li> <li>L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 0,18% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT CAP, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de</li> </ul>		

gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 10 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, dans lequel elle détient 2,76% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 10 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement MOUASSASET, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 40% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Prudent, fonds appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,67% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP AXIS CAPITAL PRUDENT, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0,62% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.

- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2019, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume.

**ARAB TUNISIAN BANK « ATB »**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019**

**Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion :**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 19 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ATB » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 545.754 KDT, un bénéfice net de 6.300 KDT et une trésorerie négative à la fin de la période de 38.297 KDT.

**Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 01 Mars 2020** sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect **significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank « ATB »**, ainsi que des **résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers** » du présent rapport. Nous sommes **indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie** et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion **d'audit** dans le **contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble**, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

## **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, **et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.**

### **3.1 Couverture du risque de crédit**

#### **Risque identifié**

En tant qu'établissement de crédit, l'Arab Tunisian Bank "ATB" est exposée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants, de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé ainsi que le jugement requis pour **l'évaluation des garanties à retenir.**

Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues notamment par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ainsi que les normes comptables.

Conformément à la note des états financiers « II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles :
  - o Les provisions individuelles : déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.
  - o Les provisions individuelles additionnelles : ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.
- La provision collective : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers numéro 3, au 31 décembre 2019, la valeur brute des créances sur la clientèle s'élève à 5 329 851 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 507 346 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque de crédit constitue un point clé d'audit.

## **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des **procédures d'évaluation du risque de contrepartie** ainsi que les contrôles s'y rattachant tels que mis en place par la banque ;
- **Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits, des produits réservés et des provisions ;**
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du **comportement de la relation durant l'exercice ;**
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions et des produits réservés ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### **3.2 Evaluation des provisions sur fonds gérés**

#### **Risque identifié**

Au 31 décembre 2019, **l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 352.302 KDT**, pour une provision de 56.387 KDT, soit un montant net de 295.915 KDT, représentant 4% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. **La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.**

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, **les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...**

**Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels** sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents »

En raison de l'importance des fonds gérés 352.302 KDT, soit 26% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

## **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2019 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

### **4. Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

1. La note 34 sur « les événements postérieurs à la date de clôture », qui précise que la banque, devant **les risques sérieux de propagation de l'épidémie COVID-19, a actionné un plan de continuité d'activités à partir du 23 mars 2020 jusqu'à la fin de la période de confinement qui consiste à réduire la présence de son personnel aux activités strictement nécessaires à la continuité de ses activités et pour se conformer aux exigences de la circulaire BCT 2020-05 " Mesures relatives à la tarification et à la continuité de certains services bancaires".**
2. La note 12 sur les « Autres passifs », qui précise que **la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018.**

En Décembre 2019, une notification des résultats de la vérification fiscale de l'exercice 2015 a été adressée à la société en ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 741 KDT. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de ladite vérification. Par ailleurs, en Mars 2020, une notification des résultats des exercices 2016, 2017 et 2018 a été adressée à la société et réclamant un montant de 2 322 KDT au titre des impôts et taxes dues. La société a constaté une **provision d'un montant de 2 200 KDT qui a été comptabilisée à la clôture de l'exercice 2019 pour couvrir ce risque.**

Ainsi, au stade actuel des procédures, le risque réel associé à cette situation ne peut être déterminé qu'avec le dénouement définitif de cette affaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### **5. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil **d'administration arrêté le 01 mars 2020.**

S'agissant des événements survenus et relatifs à la pandémie COVID-19 et qui constituent des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des états financiers, la direction nous a affirmé qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers.

### **6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle

interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des **procédures d'audit** en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les

questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux structures de gouvernance de la banque.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 30 mars 2020**  
**Les commissaires aux comptes**

**Cabinet MS Louzir – Membre de  
Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Sonia KETARI LOUZIR**

**La Générale d'Audit et Conseil  
Membre de CPA Associates  
International  
Chiheb GHANMI**



**ARAB TUNISIAN BANK**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Etablien application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales**

**Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,**

**Objet :** Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

**Messieurs les actionnaires,**

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

***Arab Tunisian Lease (ATL)***

L'ATB a souscrit en date du 07 Octobre 2019 des obligations émises par l'ATL pour un montant de 2 000 KDT. Les intérêts constatés à ce titre au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 14 KDT.

L'ATB a participé à l'augmentation du capital de l'ATL durant l'année 2019 par l'acquisition de 5 098 680 actions pour un montant de 10 641 KDT.

En dehors de ces conventions, votre conseil d'administration ne nous a avisé d'aucune autre convention rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

**II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs**

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

***Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)***

Au cours de l'exercice 2019, l'ATB n'a pas conclu avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque. Suite aux remboursements effectués au cours de 2019 qui ont totalisé un montant de 5 150 KDT l'encours des fonds gérés par ATD SICAR est passé de 346 949 KDT au 31.12.2018 à 341 799 KDT au 31.12.2019. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2019 s'élève à 5 433 KDT TTC.

***Arab Financial Consultants (AFC)***

En date de 20 Décembre 2018, l'ATB a procédé à la mise à jour de la convention de dépôt et de gestion conclue avec l'Arab Financial Consultants « AFC ». Cette mise à jour a prévu une hausse de la commission de dépôt payée par FCP SALAMETT CAP et FCP SALAMETT PLUS en la portant de 0,1% HT de l'actif net sans dépasser 7 000 DT HT par an à 0,15% HT de l'actif net sans toutefois dépasser 10 000 DT HT par an.

### L'union de Factoring (Unifactor)

L'encours des emprunts obligataires émis par Unifactor et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2019 à 800 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 88 KDT.

### Arab Tunisian Lease (ATL)

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2019 à 10 540 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 1 078 KDT.

### SICAVs et Fonds communs de placement

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée. Les rémunérations revenant à l'ATB se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Base de rémunération
<b>FCP IRADETT 50</b>	13,01%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
<b>FCP IRADETT CEA</b>	25,15%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
<b>FCP SALAMETT CAP</b>	0,18%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,15% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 10 KDT par an
<b>FCP SALAMETT PLUS</b>	2,76%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,15% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 10 KDT par an
<b>FCP MOUASSASET</b>	40%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,15% HT des actifs nets.
<b>ARABIA SICAV</b>	89,60%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.



<b>Paiements en actions</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total rémunérations</b>	<b>1 325</b>	<b>40</b>	<b>834</b>	<b>-</b>	<b>31</b>	<b>-</b>	<b>344</b>	<b>-</b>

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 30 mars 2020**  
**Les commissaires aux comptes**

**Cabinet MS Louzir – Membre de  
Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Sonia KETARI LOUZIR**

**La Générale d'Audit et Conseil  
Membre de CPA Associates  
International  
Chiheb GHANMI**

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **SOCIETE : BH ASSURANCE**

**Siège social :** Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord- Tunis -1003

La société BH ASSURANCE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 Avril 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mme Imen Mansouri et M Chérif Ben Zina.

**BILAN**  
**Arrêté au 31/12/2019**  
**(Unité: En Dinars)**

Annexe n°1 Actifs du Bilan	31/12/2019			31/12/2018
	brut	amortissement provisions	net	net
<b>AC 1 Actifs incorporels</b>				
AC11 Investissements de recherche et développement				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	2 799 497	1 352 125	1 447 372	1 184 396
AC13 Fonds commercial				
AC14 Acomptes versés				
	<b>2 799 497</b>	<b>1 352 125</b>	<b>1 447 372</b>	<b>1 184 396</b>
<b>AC 2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	3 390 622	2 474 211	916 411	1 003 134
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	452 530	393 958	58 572	60 010
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours				
	<b>3 843 152</b>	<b>2 868 169</b>	<b>974 983</b>	<b>1 063 144</b>
<b>AC 3 Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	4 848 531	1 758 764	3 089 767	3 266 369
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	7 592 437	4 170 334	3 422 103	3 780 515
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées	12 332 421	566 600	11 765 821	11 765 821
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises	15 583 040		15 583 040	18 526 700
AC323 Parts dans des entreprises avec un lien de participation				
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP	22 032 306	3 695 937	18 336 369	17 263 580
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	67 598 939	100 000	67 498 939	60 604 050
AC333 Prêts hypothécaires				
AC334 Autres prêts	1 341 694	300 000	1 041 694	1 280 788
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	56 000 000		56 000 000	33 500 000
AC336 Autres	14 893 381	1 816 585	13 076 796	11 450 604
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	669 365		669 365	563 364
	<b>202 892 114</b>	<b>12 408 220</b>	<b>190 483 894</b>	<b>162 001 791</b>
<b>AC 4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte</b>				
<b>AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provisions pour primes non acquises	7 467 816		7 467 816	7 398 544
AC520 Provision d'assurance vie	38 988 781		38 988 781	38 505 386
AC530 Provision pour sinistres (vie)	11 323 122		11 323 122	10 194 794
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	11 736 546		11 736 546	12 248 880
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte				
	<b>69 516 265</b>		<b>69 516 265</b>	<b>68 347 604</b>
<b>AC 6 CREANCES</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 primes acquises et non émises	1 413 041		1 413 041	1 316 795
AC612 autres créances nées d'opération d'assurance directe	42 857 362	9 633 737	33 223 625	30 714 267
AC613 créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance				
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	4 000 861	627 317	3 373 544	5 091 170
AC63 Autres créances				
AC631 personnel	160 146		160 146	183 000
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	44 464		44 464	1 347
AC633 Débiteurs divers	736 326	14 516	721 810	286 428
AC64 Créances sur ressources spéciales				
	<b>49 212 200</b>	<b>10 275 570</b>	<b>38 936 630</b>	<b>37 593 007</b>
<b>AC 7 Autres éléments d'actif</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	1 969 536		1 969 536	4 940 652
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 036 323		2 036 323	1 887 057
AC722 Autres charges à répartir				
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 intérêts et loyers acquis non échus				
AC732 estimations de réassurances - acceptation	200 000		200 000	260 000
AC733 autres comptes de régularisation	6 037 040		6 037 040	4 922 088
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres	423 318		423 318	433 864
	<b>10 666 217</b>		<b>10 666 217</b>	<b>12 443 661</b>
	<b>338 929 445</b>	<b>26 904 084</b>	<b>312 025 361</b>	<b>282 633 603</b>

**BILAN**  
**Arrêté au 31/12/2019**  
**(Unité: En Dinars)**

Annexe n°2	31/12/2019	31/12/2018
<b>Capitaux propres et passifs du bilan</b>		
<b>Capitaux propres</b>		
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000	13 300 000
CP2 réserves et primes liées au capital	24 578 530	16 387 934
CP3 rachat d'actions propres		
CP4 autres capitaux propres	15 053 699	16 192 805
CP5 résultat reportés	791 736	200 843
total capitaux propres avant resultat de l'exercice	<b>53 723 965</b>	<b>46 081 582</b>
CP6 résultat de l'exercice	9 507 170	7 640 893
total capitaux propres avant affectation	<b>63 231 135</b>	<b>53 722 475</b>
<b>Passif</b>		
<b>PA1 Atres passifs financiers</b>		
PA11 emprunt obligataires		
PA12 TCN émis par l'entreprise		
PA13 autres emprunts		
PA14 dettes envers les établissements bancaires et financiers		
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA21 provisions pour pensions et obligations similaires		
PA22 provisions pour impots		
PA23 autres provisions	<b>168 565</b>	<b>689 861</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>		
PA310 provision pour primes non acquises	21 842 212	21 229 414
PA320 provision pour assurance vie	89 101 511	74 860 644
PA330 provision pour sinistres (vie)	17 673 831	16 161 483
PA331 provision pour sinistres (non vie)	55 446 135	51 982 595
PA340 provisions pour participations aux bénéfécies et ristournes (vie)		
PA341 provisions pour participations aux bénéfécies et ristournes (non vie)	407 082	197 008
PA350 provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 autres provisions technique (vie)		
PA361 autres provisions technique (non vie)		
	<b>184 470 771</b>	<b>164 431 144</b>
<b>PA4 Provisions techniques de contrat en unités de compte</b>		
<b>PA5 Dettes pour dépots en espèces recues des cessionnaires</b>	41 246 760	36 992 247
	<b>41 246 760</b>	<b>36 992 247</b>
<b>PA6 Autres Dettes</b>		
PA61 dettes nées d'opérations d'assurances directe	2 252 225	1 389 677
PA62 dettes nées d'opérations de Réassurances	5 269 919	3 898 936
PA621 parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 autres		
PA63 autres dettes		
PA631 dépots et cautionnements recues	337 877	331 797
PA632 personnel	13 112	217 997
PA633 etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	3 110 415	3 021 740
PA634 créditeurs divers	5 895 176	12 653 409
PA64 ressources spéciales		
	<b>16 878 724</b>	<b>21 513 556</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>		
PA71 comptes de régularisation passif		
PA710 report commissions recues des reassureurs		
PA711 estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 autres comptes de régularisation passif	6 029 406	5 284 320
PA72 écart de conversion		
	<b>6 029 406</b>	<b>5 284 320</b>
	<b>312 025 361</b>	<b>282 633 603</b>

**Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie**  
**Arrêté au 31/12/2019**  
**(Unité: En Dinars)**

**Annexe 3**

<b>Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie</b>	<b>OPERATIONS BRUTES 31/12/2019</b>	<b>CESSIONS ET RETROCESSIONS 31/12/2019</b>	<b>OPERATIONS NETTES 31/12/2019</b>	<b>OPERATIONS NETTES 31/12/2018</b>
<b>PRNV1 <u>Primes acquises</u></b>				
PRNV11 Primes émises et acceptées	7 428 025	-12 852 318	6 143 707	49 900 807
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-612 798	69 272	-543 526	-10 966 672
	<b>7 367 4 227</b>	<b>-12 783 0 46</b>	<b>6 089 1 181</b>	<b>4 880 4 135</b>
<b>PRNT3 <u>Produits de placements alloués , transférés de l'état de résultat</u></b>	<b>4 662 8 51</b>		<b>4 662 8 51</b>	<b>4 557 5 79</b>
<b>PRNV2 <u>Autres produits techniques</u></b>				
<b>CHNV1 <u>Charges de sinistres</u></b>				
CHNV11 Montants payés	-40 897 120	18 494 416	-39 047 704	-32 049 292
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-346 3 540	-512 334	-397 5 874	-3 665 829
	<b>-443 60 660</b>	<b>1 337 0 82</b>	<b>-430 23 578</b>	<b>-3 575 1 21</b>
<b>CHNV2 <u>Variation des autres provisions techniques</u></b>				
<b>CHNV3 <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u></b>	<b>-579 870</b>		<b>-579 870</b>	<b>-168 935</b>
<b>CHNV4 <u>Frais d'exploitation</u></b>				
CHNV41 Frais d'acquisition	-7 455 280		-7 455 280	-5 864 648
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	149 266		149 266	180 681
CHNV43 Frais d'administration	-127 884 69		-127 884 69	-110 60 613
CHNV44 commission recues des réassureurs		31 99 803	31 99 803	29 68 514
	<b>-200 94 483</b>	<b>3 199 803</b>	<b>-168 94 680</b>	<b>-13 776 066</b>
<b>CHNV5 <u>Autres charges techniques</u></b>				
<b>CHNV6 <u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u></b>				
<b>RTNV <u>Sous Total : Resultat technique de l'assurance non vie</u></b>	<b>133 02 065</b>	<b>-8 246 161</b>	<b>5 055 904</b>	<b>3 701 592</b>



**Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie**  
**Arrêté au 31/12/2019**  
**(Unité: En Dinars)**

Annexe n° 4 Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie		OPERATIONS BRUTES 31/12/2019	CESSIONS ET RETROCESSIONS 31/12/2019	OPERATIONS NETTES 31/12/2019	OPERATIONS NETTES 31/12/2018
<b>PRV 1</b>	<b><u>Primes acquises</u></b>				
PRV11	Primes émises et acceptées	42 420 433	- 19 046 257	23 374 176	22 137 342
		<b>42 420 433</b>	<b>- 19 046 257</b>	<b>23 374 176</b>	<b>22 137 342</b>
<b>PRV 2</b>	<b><u>Produits de placements</u></b>				
PRV 2 1	Revenus des placements	6 408 067		6 408 067	5 651 084
PRV 2 2	Produits des autres placements				
		<b>6 408 067</b>		<b>6 408 067</b>	<b>5 651 084</b>
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
<b>PR V3</b>	<b><u>Plus values non réalisées sur placements</u></b>				
<b>PR V4</b>	<b><u>Autres produits techniques</u></b>				
<b>CHV1</b>	<b><u>Charges de sinistres</u></b>				
CHV11	Montants payés	- 8 368 492	4 310 578	- 4 057 914	- 11 410 897
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	- 1 512 348	1 128 328	- 384 020	- 558 994
		<b>- 9 880 840</b>	<b>5 438 906</b>	<b>- 4 441 934</b>	<b>- 11 969 891</b>
CHV 2	<b><u>Variation des autres provisions techniques</u></b>	<b>- 14 240 867</b>	<b>483 395</b>	<b>- 13 757 472</b>	<b>- 6 401 494</b>
<b>CHV3</b>	<b><u>Participation aux bénéfices et ristournes</u></b>	- 114 921		- 114 921	
<b>CHV 4</b>	<b><u>Frais d'exploitation</u></b>				
CHV41	Frais d'acquisition	- 9 515 239		- 9 515 239	- 9 539 690
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés				
CHV43	Frais d'administration	3 140 136		3 140 136	2 620 586
CHV44	commission recues des réassureurs		10 061 040	10 061 040	9 299 520
		<b>- 12 655 375</b>	<b>10 061 040</b>	<b>- 2 594 335</b>	<b>- 2 860 756</b>
<b>CH V9</b>	<b><u>Charges de placements</u></b>				
CHV 91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	- 655 118		- 655 118	- 328 621
CHV 92	Correction de valeur sur placement	687 144		687 144	704 127
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				
		<b>- 1 342 262</b>		<b>- 1 342 262</b>	<b>- 1 032 748</b>
CHV 10	<b><u>Moins values non réalisées sur placements</u></b>				
CHNT2	<b><u>Produits de placements alloués , transférés à l'etat de résultat</u></b>				
RTV	<b>Sous Total : Resultat tchnique de l'assurance vie</b>	<b>10 594 235</b>	<b>- 3 062 916</b>	<b>7 531 319</b>	<b>5 523 537</b>

## ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2019

(Unité: En Dinars)

Annexe n°5

### ETAT DE RESULTAT

		31/12/2019	31/12/2018
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	5 055 904	3 701 592
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	7 531 319	5 523 537
PRNT1	Produits des placements		
	PRN T11    revenus des placements	7 887 067	7 418 541
CHNT1	charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	- 423 584	- 389 390
CHNT12	correction des valeur sur placements	- 845 739	- 924 353
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements	- 678 042	- 26 489
CHNT2	Produits des placements alloués , transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de laréassurance non vie	- 4 662 851	- 4 557 579
PRNT2	autres produits non techniques	43 082	137 800
CHNT3	autres charges non techniques	- 133 536	- 10 833
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>13 773 620</b>	<b>10 872 826</b>
CHNT4	impôts sur le résultat	- 3 929 625	- 2 827 941
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>9 843 995</b>	<b>8 044 885</b>
PRNT 4	Gains extraordinaires		
CHNT5	Pertes extraordinaires	- 336 825	- 403 992
	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>9 507 170</b>	<b>7 640 893</b>
	Effet modication comptable (nets d'impots)		
	<b>Résultat net de l'exercice après modification comptable</b>	<b>9 507 170</b>	<b>7 640 893</b>

**Etat de flux de trésorerie**  
**Arrêté au 31/12/2019**  
**(Unité: En Dinars)**

**Annexe n°6**

	<b>31.12.2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	119517 815	93616 365
- Sommes versées pour paiement des sinistres	-52977 168	-44048 998
- Encaissement des primes reçues acceptations	361 582	61 729
- Sommes versées pour sinistres acceptations		-348 900
- Décaissements des primes pour les cessions	-5713 298	-5051 819
- Encaissement des sinistres pour les cessions		
- Commissions versées aux intermédiaires	-17198 485	-14391 280
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-11103 356	-8129 854
- Encaissements liés a la cession des placements financiers		
- Taxes sur les assurances versées au trésor	-9805 446	-7176 494
- Produits financiers reçus	11418 411	10962 613
- Impôt sur les bénéfices payés	-6349 921	-6402 984
- Autres mouvements		
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>28150 134</b>	<b>19090 378</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u></b>		
- Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles	2 800	57 775
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	-1234 419	-866 333
- Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-275058 557	-137629 423
- Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	245263 926	123658 536
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>	<b>-31026 250</b>	<b>-14779 445</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>		
- Encaissement suite à l'émission des actions		
- Dividendes et autres distributions	-95 000	-2725 000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financements</b>	<b>-95 000</b>	<b>-2725 000</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-2971 116</b>	<b>1585 933</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>	<b>4940 652</b>	<b>3354 719</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>1969 536</b>	<b>4940 652</b>

## TABLEAU DES ENGAGEMENTNS RECUS ET DONNES

Arrêté au 31/12/2019

(Unité: En Dinars)

Annexe n°7

### TABLEAU DES ENGAGEMENTNS RECUS ET DONNES

	31/12/2019	31/12/2018
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
Caution recus des agents généraux	58 331	42 107
Caution et garantie au titres des appels d'offres	311 711	313 859
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Aval caution et garantie au titres des appels d'offres	626 805	414 665
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres , actifs ou revenus		
Autres engagements données		
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
	996 847	770 631

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2019

### 1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

DENOMINATION	: « BH ASSURANCE »
SIEGE SOCIAL	: Lot AFH BC 5 Centre Urbain Nord-Tunis
TELEPHONE	: 71 184 200
FAX	: 71 184 284
E-MAIL	:contact @bh-assutance.com.
FORME JURIDIQUE	: Société anonyme faisant appel public à l'épargne
NATIONALITE	: Tunisienne
DATE DE CONSTITUTION	: 15/09/1995
DUREE	: 99 ans
CAPITAL SOCIAL	: 13.300.000 de dinars divisés en 2 660.000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune entièrement libérées.
EXERCICE SOCIAL	: du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
REGIME FISCAL	: Droit commun
REGISTRE DE COMMERCE	: B 150661997
MATRICULE FISCAL	: 538 937 C/P/M/000
LEGISLATION APPLICABLE	: Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances
BRANCHES EXPLOITEES	Toutes branches
PRINCIPAUX REASSUREURS	<ul style="list-style-type: none"><li>• SCOR</li><li>• HANOVER RE</li><li>• ARIG</li><li>• CONTINENTAL RE</li><li>• TUNIS RE</li><li>• MAPFRE</li></ul>

## **2- CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- M. TRABELSI AHMED : Président du Conseil
  
- BH BANK
- BH SICAF
- BH EQUITY
- BH LEASING
- BH INVEST
- Mme LAARIBI HAIFA
- M. RADHOUANE ZOUARI
- M. TAREK CHERIF
- MENINX HOLDING

## **3- DIRECTION GENERALE**

- Mme Dalila BADAR :Directeur Général

### **NOM ET SIEGE DE LA SOCIETE MERE QUI PUBLIE LES COMPTES CONSOLIDES**

BH Bank, 18 Avenue Mohamed V -1080- Tunis

## **4- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :**

### **4-1 Faits saillants ayant marqué le secteur des assurances :**

- L'entrée en vigueur, à compter du 01 janvier 2019 de la centrale des risques automobile.
  
- L'organisation par la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances (FTUSA) de la 43ème Assemblée Générale de la FANAF.
  
- La présentation par le Comité Général des Assurances d'un projet de circulaire sur les modalités de prise en compte des lettres de garantie émanant des réassureurs dans actifs admis de représentation des engagements techniques.
  
- La signature par la Tunisie et les Etats Unis d'un accord pour améliorer la coopération mutuelle dans le domaine de la fiscalité et ce dans le cadre de l'application de la convention FATCA.
  
- Signature d'une convention de partenariat entre la CGA et l'instance de lutte contre la corruption(INLUCC) dans l'objectif de renforcer les mécanismes de bonne gouvernance du secteur des assurances.

#### **4-2 Faits saillants ayant marqué l'activité de la Compagnie :**

- L'année 2019 est par excellence l'année de changement avec le dévoilement de la nouvelle identité BH ASSURANCE en remplacement d'Assurances SALIM.
- L'instauration d'une contribution sociale de solidarité au profit du budget de l'état de 2020 prévue par la loi de finances pour l'année 2019, impactant ainsi le résultat de l'exercice 2019 par une charge non déductible de 0,337MD.
- Un niveau de croissance de l'activité globale de la compagnie de 14,32 % soit un Chiffre d'affaires qui s'est établi à un montant de 116,707 MD contre 102,087 MD en 2018 , les branches groupe maladie( 43%) ,incendie (24%) ,transport (11%) et automobile (6% ) constituent les principaux vecteurs de cette croissance.
- Amélioration sensible du résultat net qui passe de 7,641 MD enregistré en 2018 à 9,507 MD en 2019, soit un taux d'évolution de 24,42 %.
- Amélioration sensible du résultat vie qui passe de 5,524 MD enregistré en 2018 à 7,531 MD en 2019.
- Amélioration sensible du résultat non vie qui passe de 3,702 MD enregistré en 2018 à 5,056 MD en 2019.
- Des engagements techniques de 184,471 MD contre 164,431 MD fin 2018 soit un taux d'évolution de 12,19 %.
- Les placements de la société totalisent au 31 décembre 2019 un montant net de 190,484 MD contre 162,002 MD en 2018, soit une augmentation de 17,58 %.
  - Les sinistres payés passant de 48,973 MD à 49,266 MD soit une évolution 0,60 % par rapport à 2018.
- Des produits financiers passant de 13,070 MD fin 2018 à 14,295 MD fin 2019 soit une évolution de 9,38 %.

#### **5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la Société « BH ASSURANCE» sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

## **6- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers de la Société « BH ASSURANCE » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### ***6.1- Actifs Incorporels***

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

### ***6.2- Actifs Corporels d'Exploitation***

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées suivantes :

<b>Libellé</b>	<b>Durée d'utilisation</b>	<b>Méthode d'amortissement</b>
Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
Matériel informatique	3 ans	linéaire
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Agencements aménagements et Installations	10 ans	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 500 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

### ***6.3- Placements Financiers***

#### ***Règles de prise en compte***

Les placements financiers sont distingués entre les placements dans des entreprises liées et participations et les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.



Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

### ***Règles d'évaluation***

Les actifs admis en représentation des provisions techniques sont évalués comme suit conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Les provisions pour dépréciation représentent la différence négative entre le prix d'acquisition ou la juste valeur ou le coût de production nets des amortissements et la valeur de marché.

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer la valeur de marché, la valeur déterminée sur la base du principe du prix d'acquisition ou du coût de revient est réputée être la valeur de marché.

#### **- Obligations et titres a revenus fixes:**

Sont évalués à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achat et hors coupon couru à l'achat.

Une provision pour dépréciation à due concurrence est constituée dès lors qu'un risque de recouvrement et/ou des intérêts est constaté sur ces actifs.

#### **- Titres a revenus variables :**

Sont évalués au prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- Pour les titres cotés en bourse : lorsque le cours moyen des transactions en bourse du mois qui précède la date de clôture des comptes est inférieur au coût d'acquisition.
- Pour les titres non cotés en bourse : lorsque la valeur mathématique de l'exercice clôturé est inférieure au coût d'acquisition.
- La valeur des titres à revenu variable est déterminée séparément pour chaque titre. Une moins value dégagée sur un titre ne peut être compensée par une plus value sur un autre titre.

#### **- Placements en représentations des contrats en unités de compte:**

Doivent être évalués à leur valeur de marché. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché doit être prise en compte dans le résultat.

### ***6.4- Placements immobiliers :***

Sont évalués au prix d'acquisition pour les acquisitions à titre onéreux, à la juste valeur pour les acquisitions à titre gratuit et au coût de production pour celles produites par l'entreprise.

De ces valeurs, il est déduit les amortissements et provisions pour dépréciation devant être constituées.

### **6.5 - Les provisions techniques:**

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

#### **- Provision pour primes non acquises :**

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre de contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

#### **- Provision d'assurance Vie :**

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base suivante :

Pour le produit DHAMEN, la provision mathématique est calculée adhésion par adhésion avec compensation entre les provisions mathématiques positives et les provisions mathématiques négatives et en relevant les taux d'intérêt réels par l'effet de crédit et en affectant l'effet de l'application de la table tunisienne TD 99 à concurrence du 5/5<sup>ème</sup>.

Pour les contrats : temporaire décès dégressif TDD, crédits commerciaux, mixte, Horizon, la provision mathématique est calculée sur la base de la table tunisienne TD 99.

#### **- Provisions pour sinistres :**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

#### **- Provisions pour égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

- **Autres provisions techniques :**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

**6.6 – Les provisions sur créances:**

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle et qui consiste à constater des provisions sur :

\* Les créances sur les assurés ayant une ancienneté :

2017 et antérieurs 100 %

2018 20 %.

\* Les créances sur les intermédiaires d'assurances ayant une ancienneté :

2017 et antérieurs 100 %

2018 80 %

2019 40 %

\* Les créances contentieuses sont provisionnées en totalité :

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arrières présentant un risque supérieur.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement aux échéanciers, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

\* Les soldes débiteurs des comptes courants cessionnaires sont provisionnés par ancienneté :

2018 (20%)            2017(50%)    2016 et antérieurs 100 %

7- NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I- NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

**AC 1 - Actifs Incorporels**

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2019 un montant net de 1 447 372 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2018	Acquisition de l'exercice	Transfert	Valeur Brute	Amortissements			Valeur Nette
				Au 31/12/2019	Dotations		Au 31/12/2019	
					31/12/2018	31/12/2019		31/12/2019
Logiciel	1449 745	589 170		2038 915	-970 804	-381 321	-1352 125	686 790
Logiciel encours	705 455	644 297	589 170	760 582				760 582
<b>Total</b>	<b>2155 200</b>	<b>1233 467</b>	<b>589 170</b>	<b>2799 497</b>	<b>-970 804</b>	<b>-381 321</b>	<b>-1352 125</b>	<b>1447 372</b>

**AC 2- Actifs Corporels d'Exploitation**

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2019 un montant net de 974 983 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2018	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur Brute	Amortissements			Valeur Nette	
				31/12/2019	Dotations		reprise	au 31/12/2019	
					31/12/2018	31/12/2019			31/12/2019
A.A.I	985 384	191 820	86 509	1 090 695	-590 054	-87 353	74 085	-603 322	487 373
M. Transport	543 362			543 362	-245 874	-108 672		-354 546	188 816
M. Informatique	1 620 573	162 028	26 036	1 756 565	-1 310 257	-232 123	26 037	-1 516 343	240 222
M.M.B	438 774	26 637	12 881	452 530	-378 764	-28 075	12 881	-393 958	58 572
<b>Total</b>	<b>3 588 093</b>	<b>380 485</b>	<b>125 426</b>	<b>3 843 152</b>	<b>-2 524 949</b>	<b>-456 223</b>	<b>113 003</b>	<b>-2 868 169</b>	<b>974 983</b>

**AC 3- Placements :**

Les placements totalisent au 31/12/2019 un montant net de 190 483 894 DT contre 162 001 791DT

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variation</b>
Terrains et constructions d'exploitation	3 089 767	3 266 369	-176 602
Terrains et constructions hors exploitation	3 422 103	3 780 515	-358 412
Part dans des entreprises liées	11 765 821	11 765 821	
Obligations émises par les entreprises liées	15 583 040	18 526 700	-2 943 660
Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	18 336 369	17 263 580	1 072 789
Obligations et autres titres à revenu fixe	67 498 939	60 604 050	6 894 889
Autres prêts	1 041 694	1 280 788	-239 094
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	56 000 000	33 500 000	22 500 000
Autres placements financiers	13 076 796	11 450 604	1 626 192
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	669 365	563 364	106 001
<b>Total</b>	<b>190 483 894</b>	<b>162 001 791</b>	<b>28 482 103</b>

au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

### **AC 311-Terrains et constructions d'exploitation :**

<b>Libellé</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2018</b>	<b>Acquisition ou Cession 2019</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2019</b>	<b>Amortissements</b>			<b>Valeur nette au 31/12/2019</b>
				<b>Dotations</b>			
				<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2019</b>	
Terrain Zone Urbaine Nord	1 316 489	-	1 316 489	-	-	-	1 316 489
Immeuble d'exploitation BH ASSURANCE	3 532 042	-	3 532 042	-1 582 162	-176 602	-1 758 764	1 773 278
<b>Total</b>	<b>4 848 531</b>	<b>-</b>	<b>4 848 531</b>	<b>-1 582 162</b>	<b>-176 602</b>	<b>-1 758 764</b>	<b>3 089 767</b>

### **AC 312-Terrains et constructions hors exploitation :**

<b>Libellé</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2018</b>	<b>Acquisition ou Cession 2019</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2019</b>	<b>Valeur 31/12/2018</b>	<b>Amortissements 31/12/2019</b>	<b>Valeur 31/12/2019</b>	<b>Valeur</b>
							<b>Nette au 31/12/2019</b>
Terrains Imm K Espace Tunis	424 200	-	424 200				424 200
Imm K Espace Tunis (construction)	2 422 800	-	2 422 800	-1 696 624	-121 140	-1 817 764	605 036
Immeuble hors exploitation immeuble BH ASSURANCE	4 745 437	-	4 745 437	-2 115 298	-237 272	-2 352 570	2 392 867
<b>Total</b>	<b>7 592 437</b>	<b>-</b>	<b>7 592 437</b>	<b>-3 811 922</b>	<b>-358 412</b>	<b>-4 170 334</b>	<b>3 422 103</b>

**AC321-Participations dans des entreprises liées :**

Libellé	Valeur Brute		Valeur Brute		Provisions		Valeur Nette au 31/12/2019
	31/12/2018	Mvts de l'exercice	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2019	
	Acquisitions	Cessions			Dotations / Reprise		
<b>Total</b>	<b>12 332 421</b>		<b>12 332 421</b>	<b>-566 600</b>		<b>-566 600</b>	<b>11 765 821</b>

**AC322-Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces Entreprises :**

Libellé	Valeur Brute	Acquisition	Valeur
	31/12/2018	31/12/2019	Nette 31/12/2019
		Cession / tombé	
-Emprunt obligataire BH-2009/ Catégorie A	3 457 500	577 500	2 880 000
- Emprunt obligataire BH-2013/ Catégorie A	427 500	214 500	213 000
-Emprunt obligataire BH-2013/ Catégorie B	461 700	231 660	230 040
-Emprunt obligataire MODERN LEASING 2013	400 000	200 000	200 000
-Emprunt subordonné BH/2015	5 280 000	1320 000	3 960 000
- Emprunt subordonné BH/2017-1	3 500 000		3 500 000
- Emprunt subordonné BH/2018-1	3 000 000		3 000 000
-Emprunt obligataire subordonné MODERN LEASING 2018-1	2 000 000	400 000	1 600 000
<b>Total</b>	<b>18 526 700</b>	<b>2 943 660</b>	<b>15 583 040</b>

**AC331-Actions et autres titres à revenu variable et parts dans des FCP :**

Valeur Brute	Participation	Valeur Brute		provisions		Valeur	Valeur nette	
31/12/2018	2019	Cession	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	Nette	31/12/2019	
				Dotation	Reprise			
<b>20 327 730</b>	<b>2 011 581</b>	<b>307 005</b>	<b>22 032 306</b>	<b>-3 064 150</b>	<b>-681 473</b>	<b>49 686</b>	<b>-3 695 937</b>	<b>18 336 369</b>

### **AC332-Obligations et autres titres à revenu fixe :**

Libellé	Valeur Brute	Souscription +plus value de souscription	Remboursement +coût d'acquisition	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette
	au 31/12/2018			au 31/12/2019		au 31/12/2019
<b>Total Général</b>	<b>60 604 050</b>		<b>10 857 459</b>	<b>67 598 939</b>	<b>-100 000</b>	<b>67 498 939</b>

### **AC334-Autres prêts :**

Libellé	Valeur nette	Prêts accordés	Remboursements	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette
	Au 31/12/2018	au 31/12/2019	au 31/12/2019	au 31/12/2019	au 31/12/2019	au 31/12/2019
Prêt au personnel (FAS)	909 194	266 980	216 074	960 100		960 100
Autres Prêts	371 594	10 000		381 594	-300 000	81 594
<b>Total</b>	<b>1 280 788</b>	<b>276 980</b>	<b>216 074</b>	<b>1 341 694</b>	<b>-300 000</b>	<b>1 041 694</b>

### **AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :**

Ce poste totalise au 31/12/2019 un montant de 56 000 000 DT détaillé comme suit :

Libellé	Valeur nette	Souscription	Rachat	Valeur nette
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2019	Au 31/12/2019
-Certificats de dépôts	31 000 000	211 500 000	231 500 000	11 000 000
-Billets de trésorerie		1 000 000		1 000 000
-Compte à terme	2 500 000	46 400 000	4 900 000	44 000 000
<b>Total</b>	<b>33 500 000</b>	<b>258 900 000</b>	<b>236 400 000</b>	<b>56 000 000</b>

### **AC336-Autres placements financiers :**

Libellé	Valeur Brute	Participation	Recouvrements/ cessions	Valeur Brute	provisions	Valeur Nette	Valeur nette		
	31/12/2018	2019		31/12/2019				31/12/2019	31/12/2019
FONDS GEREHB EQUITY	13 573 381	2 000 000	680 000	14 893 381	-2 122 777	-123 073	429 265	-1 816 585	13 076 796
<b>Total</b>	<b>13 573 381</b>	<b>2 000 000</b>	<b>680 000</b>	<b>14 893 381</b>	<b>-2 122 777</b>	<b>-123 073</b>	<b>429 265</b>	<b>-1 816 585</b>	<b>13 076 796</b>

### **AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :**

Libellé	Valeur Nette 31/12/2018	Libération 31/12/2019	Constitution 31/12/2019	Valeur Nette 31/12/2019
Tunis Ré	563 364	563 364	669 365	669 365

### **AC 5 - Part des réassureurs dans les Provisions Techniques :**

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2019 un montant de 69 516 265 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant Net 31/12/2019	Montant Net 31/12/2018	Variation 31/12/2019
Provisions pour primes non acquises non vie	7 467 816	7 398 544	69 272
Provisions d'assurances vie	38 988 781	38 505 386	483 395
Provisions pour sinistres vie	11 323 122	10 194 794	1 128 328
Provisions pour sinistres non vie	11 736 546	12 248 880	-512 334
<b>Total</b>	<b>69 516 265</b>	<b>68 347 604</b>	<b>1 168 661</b>



## AC 6 – Créances

Cette rubrique se présente comme suit:

Libellé	Montant brut	provisions	Montant net	Montant brut	provisions	Montant net	Variation
	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018	31/12/2018	
AC 61 -Créances nées d'opérations d'assurances directes	44 270 403	9 633 737	34 636 666	39 720 141	7 689 079	32 031 062	2 605 604
AC 62 -Créances nées d'opérations de réassurances	4 000 861	627 317	3 373 544	5 578 487	487 317	5 091 170	-1 717 626
AC 631-Personnel	160 146		160 146	183 000		183 000	-22 854
AC 632-Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	44 464		44 464	1 347		1 347	43 117
AC 633-Débiteurs Divers	736 326	14 516	721 810	300 944	14 516	286 428	435 382
<b>Total</b>	<b>49 212 200</b>	<b>10 275 570</b>	<b>38 936 630</b>	<b>45 783 919</b>	<b>8 190 912</b>	<b>37 593 007</b>	<b>1 343 623</b>

Créances	1 an et (-) de			Total
	Moins d'un an	5 ans	plus que 5 ans	
AC 61-créances nées d'opération d'assurance directe	38 271 385	4 313 790	1 685 228	44 270 403
AC 62 -Créances nées d'opération de réassurance	2 880 999	820 840	299 022	4 000 861
AC 631-Personnel	160 146			160 146
AC 632-Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	44 464			44 464
AC 633-Débiteurs divers	639 146	82 664	14 516	736 326
	<b>41 996 140</b>	<b>5 217 294</b>	<b>1 998 766</b>	<b>49 212 200</b>

Il est à noter que pour l'exercice 2019, la société « BH ASSURANCE » a constaté une provision sur les créances pour un montant de 10 275 570 DT détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Variation
AC612-Contentieux Primes	2 252 473	2 096 116	156 357
AC612 -Affaires directes	5 323 600	3 809 602	1 513 998
AC612-Agents Généraux	1 113 169	1 149 576	-36 407
AC612-Courtiers d'assurance	944 495	633 785	310 710
AC62 -Créances nées d'opérations de réassurances	627 317	487 317	140 000
AC633-Débiteurs divers	14 516	14 516	
<b>Total</b>	<b>10 275 570</b>	<b>8 190 912</b>	<b>2 084 658</b>

## **AC 7 - Autres Eléments d'Actifs**

Le poste «Autres Eléments d'Actifs» totalise au 31/12/2019 un solde de 10 666 217 DT contre un solde de 12 443 661 au 31/12/2018 et se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant 31/12/2019</b>	<b>Montant 31/12/2018</b>	<b>Variation</b>
Comptes Banques	1969 356	4 939 677	-2 970 321
Caisse siège	180	975	- 795
Frais d'acquisition reportés	2036 323	1 887 057	149 266
Estimations des réassurances	200 000	260 000	-60 000
Intérêts sur valeurs mobilières courus et non échus et loyers à recevoir	6037 040	4 922 088	1 114 952
Autres (Consignations)	423 318	433 864	-10 546
<b>Total</b>	<b>10666 217</b>	<b>12 443 661</b>	<b>-1 777 444</b>

### **I- NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN**

#### **CP - Capitaux Propres**

A la date du 31/12/2019 le capital social s'élève à 13 300 000 DT composé de 2 660 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité.

La structure du capital social se présente comme suit :

<b>Noms des actionnaires</b>	<b>Nbre d'actions</b>	<b>Valeur Nominale</b>
<b><u>Sociétés du groupe</u></b>		
BH BANK	635 596	5
BH SICAF	248 968	5
BH EQUITY	159 240	5
BH INVEST	45 924	5
BH LEASING	46 617	5
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 136 345</u></b>	
<b><u>Administrateurs</u></b>	490 303	5
<b><u>Personnes morales</u></b>	996 911	5
<b><u>Personnes physiques</u></b>	36 321	5
<b><u>Actionnaires étrangers</u></b>	120	5
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 523 655</u></b>	
<b>Total (sociétés du Groupe et autres)</b>	<b>2 660 000</b>	

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital social	Réserves légales	réserves Extraordinaires	Primes d'émission	fonds social	Réserves pour réinvestissements	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 330 000</b>	<b>7 401 942</b>	<b>6 600 000</b>	<b>1 055 992</b>	<b>16 192 805</b>	<b>200 843</b>	<b>7 640 893</b>	<b>53 722 475</b>
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2011 et 2012, lors de la répartition du résultat de l'exercice 2010, 2011 devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			1 600 000			-1 600 000			
			1 539 106			-1 539 106			
Affectation AGO du 25/04/2019 Report à nouveau exercice 2017							-200 843	200 843	
Réserves pour réinvestissements exonéré						2 000 000		-2 000 000	
Réserves extraordinaires			5 000 000					-5 000 000	
Fonds social					50 000			-50 000	
Autres					1 490				1 490
Report à nouveau exercice 2018							791 736	-791 736	
Resultat 31/12/2019								9 507 170	9 507 170
<b>Solde au 31/12/2019</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 330 000</b>	<b>15 541 048</b>	<b>6 600 000</b>	<b>1 107 482</b>	<b>15 053 699</b>	<b>791 736</b>	<b>9 507 170</b>	<b>63 231 135</b>

## **Résultat de l'exercice**

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	
=	Résultat comptable	<b><u>13 773 620</u></b>	<b><u>10 872 826</u></b>
+	Réintégrations	3 361 527	3 075 732
-	Déductions	-1 907 647	-3 868 725
	Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	15 227 500	10 079 833
-	réinvestissements exonérés	-4 000 000	-2 000 000
=	Résultat fiscal	<b>11 227 500</b>	<b>8 079 833</b>
-	Impôt sur les sociétés	-3 929 625	-2 827 941
	Contribution sociale de solidarité	-336 825	-403 992
=	Résultat Net d'exercice	<b><u>9 507 170</u></b>	<b><u>7 640 893</u></b>

- ❖ Le Résultat Net de la période arrêté au 31/12/2019 est de 9 507 170 DT contre 7 640 893 DT au 31/12/2018 soit une augmentation de 1866 277 DT soit 24,42 %.

## **PA 2 - Provisions pour autres risques et charges :**

Les provisions pour autres risques et charges (provisions pour litiges) s'élèvent à 168 565 DT.

### PA 3 - Provisions Techniques Brutes

Les provisions techniques arrêtées au 31/12/2019 totalisent 184 470 771 DT contre 164 431 144 DT au 31/12/2018.

	MONTANT	MONTANT	Variation
Provisions Techniques	31/12/2019	31/12/2018	
<b>Provisions mathématiques Vie</b>	89 101 511	74 860 644	14 240 867
	<b>89 101 511</b>	<b>74 860 644</b>	<b>14 240 867</b>
<b>Provisions pour primes non acquises</b>			
AUTO	9 774 694	9 257 040	517 654
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	9 083 204	9 011 460	71 744
INCENDIE	2 608 202	2 575 462	32 740
TRANSPORT	355 082	305 243	49 839
GROUPE MALADIE	21 030	80 209	-59 179
	<b>21 842 212</b>	<b>21 229 414</b>	<b>612 798</b>
<b>Provisions pour sinistres à payer</b>			
<b>VIE</b>	<b>17 673 831</b>	<b>16 161 483</b>	<b>1 512 348</b>
GROUPE MALADIE	5 690 217	4 503 272	1 186 945
AUTO	36 688 016	34 375 807	2 312 209
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	5 704 797	6 040 485	-335 688
INCENDIE	6 104 805	5 966 129	138 676
TRANSPORT	1 258 300	1 096 902	161 398
<b>Non vie</b>	<b>55 446 135</b>	<b>51 982 595</b>	<b>3 463 540</b>
Provision pour participations aux bénéfices vie			
Provision pour participations aux bénéfices non vie	407 082	197 008	210 074
Provision pour égalisation et équilibrage			
<b>Autres provisions techniques non vie</b>			
<b>Total</b>	<b>184 470 771</b>	<b>164 431 144</b>	<b>20 039 627</b>

### PA 5 – Dettes pour dépôt reçus des cessionnaires

Les dettes pour dépôt de réassurance s'élèvent au 31/12/2019 à 41 246 760DT contre 36 992 247 DT au 31/12/2018.

	31/12/2019	31/12/2018
Dépôt en garantie des PPNA	24 707 538	21207632
Dépôt en garantie des PSAP	16 539 222	15784615
<b>Total</b>	<b>41 246 760</b>	<b>36 992 247</b>

## PA 6 - Autres Dettes

Le solde de ce poste est de 16 878 724 DT au 31/12/2019 contre 21 513 556 DT au 31/12/2018, et se détaille comme suit :

amani	Montant	Montant	Variation
	31/12/2019	au 31/12/2018	
-Dettes nées d'opérations d'assurances directes	2 252 225	1 389 677	862 548
-Dettes nées d'opérations de réassurances	5 269 919	3 898 936	1 370 983
-Dépôt et cautionnement reçus	337 877	331 797	6 080
-Personnel	13 112	217 997	-204 885
-Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	3 110 415	3 021 740	88 675
-Créditeurs divers	5 895 176	12 653 409	-6 758 233
<b>Total</b>	<b>16 878 724</b>	<b>21 513 556</b>	<b>-4 634 832</b>

Autres Dettes	1 an et (-) de			Total
	moins d'un an	5 ans	plus que 5 ans	
-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 052 675	20 325	179 225	2 252 225
-Dettes nées d'opération de réassurance	3 505 041	1 710 589	54 289	5 269 919
-Dépôts et cautionnement reçus	27 963	111 948	197 966	337 877
-Personnels	6 129	6 983		13 112
-Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	3 110 415			3 110 415
-Créditeurs divers	3 339 141	2 389 790	166 245	5 895 176
	<b>12 041 364</b>	<b>4 239 635</b>	<b>597 725</b>	<b>16 878 724</b>

## PA 7 - Autres passifs

Le solde de ce poste est de 6 029 406 DT au 31/12/2019 contre 5 284 320 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

- Charges à payer pour un montant 5 909 905 DT
- Produits constatés d'avance pour un montant de 119 501 DT.

## II- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### 1- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

#### PRV1- Prime acquises

Le poste « Primes Acquises » totalise 23 374 176 DT au 31/12/2019 contre 22 137 342 DT au 31/12/2018.

Libellé	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018	Variation
Primes émises et acceptées	42 453 183	40 152 090	2 301 093
	Primes à annuler	350 000	-350 000
Variation des primes acquises non émises	-32 750	109 533	-142 283
<b>Sous-total 1</b>	<b>42 420 433</b>	<b>40 611 623</b>	<b>1 808 810</b>
Primes cédées	-19 046 257	-18 474 281	-571 976
<b>Total</b>	<b>23 374 176</b>	<b>22 137 342</b>	<b>1 236 834</b>

La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	31/12/2019	Part	31/12/2018	Part	Variation
DECES	28 345 092	66,82%	27 954 297	68,83%	390 795
CAPITALISATION	14 050 437	33,12%	12 613 930	31,06%	1 436 507
MIXTE	24 904	0,06%	43 396	0,11%	-18 492
	<b>42 420 433</b>	<b>100,00%</b>	<b>40 611 623</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 808 810</b>

#### PRV2 - Produits des Placements

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2019 un montant de 14 295 134 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provision technique vie	x Produits des placements
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- Provisions techniques non vie	77 695 429
- Provisions techniques vie	106 775 341
- Capitaux propres+provisions techniques vie et non vie	238 194 735
- Produits des placements globaux	14 295 134

Ainsi, les produits des placements bruts qui se rapportent à l'assurance vie s'élèvent à 6 408 067 DT au 31/12/2019 contre un montant de 5 651 084 DT au 31/12/2018.

### **CHV1- Charges de sinistres**

Le poste charges de sinistres totalise 4 441 934 DT au 31/12/2019 contre 11 969 891 DT au 31/12/2018.

<b>Libellé</b>	<b>Montant au 31/12/2019</b>	<b>Montant au 31/12/2018</b>	<b>Variation</b>
Sinistres payés	-8 368 492	-15 486 927	7 118 435
Part des réassureurs dans les sinistres	4 310 578	4 076 030	234 548
Variation des provisions pour sinistres	-1 512 348	-278 122	-1 234 226
Part des réassureurs dans la variation des prov. pour sinistres	1 128 328	-280 872	1 409 200
<b><u>Total</u></b>	<b>-4 441 934</b>	<b>-11 969 891</b>	<b>7 527 957</b>

### **CHV2- Variation des autres provisions techniques**

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise 14 240 867 DT au 31/12/2019 dont un montant de 483 395DT à la charge due réassureur contre 9 829 179 DT au 31/12/2018 dont 3427 685 DT à la charge due réassureur.



#### **CHV4- Frais d'Exploitation**

Les frais d'acquisition «composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances » totalisent un montant 9 515 239 DT au 31/12/2019 contre 9 539 690 DT au 31/12/2018.

Le poste « Frais d'administration » de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 17 461 488 DT au 31/12/2019 contre 15 309 679 DT au 31/12/2018.

<b>Frais Généraux</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variation</b>
Frais du Personnels(1)	6 706 843	6 000 173	706 670
Divers frais d'exploitation (2)	4 282 294	3 191 112	1 091 182
Honoraires commissions et vacations	381 901	453 181	-71 280
Dotation aux amortissements	1 369 046	1 223 890	145 156
Etats impôts et taxes	1 741 877	1 431 978	309 899
Jetons de présence servis	118 750	81 250	37 500
Dotation à la provision pour congés payés	50 523	1 753	48 770
Dotation à la provision pour créances douteuses (2)	2 084 658	2 125 942	-41 284
Dotation à la provision pour dépréciation des titres	725 596	836 485	-110 889
Dotation à la provision pour risques divers		-36 085	36 085
<b>Total</b>	<b>17 461 488</b>	<b>15 309 679</b>	<b>2 151 809</b>

(1) Augmentation légale pour l'année 2019 et révision des indemnités pour le personnel.

(2) Action de Rebranding BH ASSURANCE ; travaux de virtualisation ; sécurité de système d'information et projet de transformation digitale.

La part attribuée au compte de résultat technique vie au 31/12/2019 est de 3 140 136 DT contre 2 620 586 au 31/12/2018.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartition suivantes :

<b>Clés de répartition</b>	<b>31/12/2019</b>		<b>31/12/2018</b>	
	<b>Vie</b>	<b>Non Vie</b>	<b>Vie</b>	<b>Non Vie</b>
Effectif	19,38%	80,62%	19,51%	80,49%
Salaires	19,74 %	80,26 %	18,32%	81,68%
Chiffre d'affaires	38,94%	61,06%	39,78%	60,22%

La ventilation des charges de personnel :

<b>charges de personnel</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Salaires	5 139 872	4 525 183
Pension de retraite	30 481	148 731
Charges sociales	1 039 292	791 503
Autres avantages en nature	497 198	534 756
	<b>6 706 843</b>	<b>6 000 173</b>

La ventilation par destination des frais généraux, les frais de gestion de placements ainsi que les dotations aux provisions et aux amortissements est répartie comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Total des charges affectées au compte résultat technique vie	3 140 136	2 620 586
Total des charges affectées au compte résultat technique non vie	12 788 469	11 060 613
Frais de gestion des placements		
-Etat de résultat vie :	687 144	704 127
- Etat de résultat	845 739	924 353
<b>Total</b>	<b>17 461 488</b>	<b>15 309 679</b>

Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2019 sont de 10 061 040 DT contre 9 299 520 DT au 31/12/2018.

#### **CHV9- Charges des Placements**

Le compte charges de placements affectés aux comptes de résultat technique vie dégage un solde au 31/12/2019 de 1 342 262 DT contre 1 032 748 DT au 31/12/2018.

*Le compte de résultat vie dégage un résultat bénéficiaire au 31/12/2019 de 7 531 319 DT contre 5 523 537 DT au 31/12/2018 soit une évolution de 36,35%.*

## 2- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

### PRNV1 - Primes Acquis

Le poste «Primes acquises» totalise 73 674 227 DT au 31/12/2019 contre 59 711 903 DT au 31/12/2018 soit une augmentation de 13 962 324 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018	Variation
Primes émises *	73 171 520	60 413 868	12 757 652
Acceptations	986 508	628 840	357 668
primes acquises non émises	160 086	460 316	-300 230
primes a annuler	-31089	-27 962	-3 127
<b>Sous-Total (1)</b>	<b>74 287 025</b>	<b>61 475 062</b>	<b>12 811 963</b>
Variation des primes émises non acquises	-612 798	-1 763 159	1 150 361
<b>Primes acquises</b>	<b>73 674 227</b>	<b>59 711 903</b>	<b>13 962 324</b>
Primes cédées	-12 852 318	-11 574 255	-1 278 063
Part des réassureurs dans la variation des PPNA	69 272	666 487	-597 215
<b>Total</b>	<b>60 891 181</b>	<b>48 804 135</b>	<b>12 087 046</b>

\* La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	Réalisations 31/12/2019	Réalisations 31/12/2018	Taux d'évolution
AUTO	24 279 078	22 873 177	6,15%
ARD	1 922 063	2 558 119	-24,86%
INCENDIE	9 127 052	7 369 869	23,84%
ENGINEERING	3 071 721	2 849 924	7,78%
TRANSPORT	3 376 457	3 028 664	11,48%
MALADIE	32 510 654	22 795 309	42,62%
<b><u>Total</u></b>	<b>74 287 025</b>	<b>61 475 062</b>	<b>20,84%</b>

### **PRNT3 - Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat**

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2019 un montant de 14 295 134 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique non vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provision technique vie	x Produits des placements
-----	
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- Provisions techniques non vie	77 695 429
- Provisions techniques vie	106 775 341
- Capitaux propres+provisions techniques vie et non vie	238 194 735
- Produits des placements globaux	14 295 134

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 4 662 851 DT au 31/12/2019 contre un montant de 4 557 579 DT au 31/12/2018.

### **CHNV1- Charges de sinistres**

Le poste charges de sinistres totalise 43 023 578 DT au 31/12/2019 contre 35 715 121 DT au 31/12/2018.

Libellé	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018	Variation
Sinistres payés	-40 897 120	-33 486 441	-7 410 679
Part des réassureurs dans les sinistres	1 849 416	1 437 149	412 267
Variation des provisions pour sinistres	-3 463 540	-5 200 593	1 737 053
Part des réassureurs dans la variation des prov. pour sinistres	-512 334	1 534 764	-2 047 098
<b><u>Total</u></b>	<b>-43 023 578</b>	<b>-35 715 121</b>	<b>-7 308 457</b>

### **CHNV3- Participations aux bénéfices et ristournes**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 579 870 DT contre 168 935 DT au 31/12/2018.

#### **CHNV4- Frais d'Exploitation**

Les frais d'acquisition «composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances» totalisent un montant de 7 455 280 DT au 31/12/2019 contre

5 864 648 DT au 31/12/2018.

Le poste « Frais d'administration » de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 17 461 488 DT au 31/12/2019 DT contre 15 309 679 DT au 31/12/2018.

La part attribuée au compte de résultat technique non vie au 31/12/2019 est de 12 788 469 DT contre 11 060 613 DT au 31/12/2018.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartitions suivantes :

Clés de répartition	31/12/2019		31/12/2018	
	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	19,38%	80,62%	19,51%	80,49%
Salaires	19,74 %	80,26 %	18,32%	81,68%
Chiffre d'affaires	38,94%	61,06%	39,78%	60,22%

Frais d'acquisition reportés non vie : Les montants comptabilisés se présentent comme suit :

Exercice	Libération	Constataion	Variation
Au titre de l'exercice 2019	1 887 057	2 036 323	149 266

*Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2019 sont de 3 199 803 DT contre 2 968 514 DT au 31/12/2018.*

*Le compte de résultat non vie dégage un résultat bénéficiaire de 5 055 904 DT au 31/12/2019 contre 3 701 592 DT au 31/12/2018 soit une évolution de 36,59%.*

**3- ETAT DE RESULTAT :**

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	Taux
<b>-Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie</b>	<b>5055 904</b>	<b>3701 592</b>	<b>1354 312</b>	<b>36,59%</b>
<b>-Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie</b>	<b>7531 319</b>	<b>5523 537</b>	<b>2007 782</b>	<b>36,35%</b>
-Produits des placements	7887 067	7418 541	468 526	6,32%
-charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)	-423 584	-389 390	-34 194	8,78%
-Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-845 739	-924 353	78 614	-8,50%
-Correction des valeurs sur placements	-678 042	-26 489	-651 553	2459,71%
-Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	-4662 851	-4557 579	-105 272	2,31%
-Autres produits non techniques	43 082	137 800	-94 718	-68,74%
-Autres charges non techniques	-133 536	-10 833	-122 703	1132,68%
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>13773 620</b>	<b>10872 826</b>	<b>2900 794</b>	<b>26,68%</b>
-Impôts sur le résultat	-3929 625	-2827 941	-1101 684	38,96%
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>9843 995</b>	<b>8044 885</b>	<b>1799 110</b>	<b>22,36%</b>
Pertes extraordinaires	-336 825	-403 992	67 167	-16,63%
Effet des modifications comptables				
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>	<b>9507 170</b>	<b>7640 893</b>	<b>1866 277</b>	<b>24,42%</b>

#### **4- NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

##### **1 flux de trésorerie liés à l'exploitation : 28 150 134 DT**

1-1 encaissements des primes reçues des assurés : 119 517 815 DT.

1-2 sommes versées pour paiement des sinistres : - 52 977 168DT.

1-3 encaissements des primes reçues des acceptations : 361 582 DT.

1-4 décaissements des primes pour les cessions

Il s'agit de sommes versées aux réassureurs pour un montant de -5 713 298DT.

1-5 Commissions versées aux intermédiaires : -17 198 485DT.

1-6 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

- sommes versées au personnel s'élèvent à- 5 309 181 DT

- sommes versées aux fournisseurs s'élèvent à -5 794 175 DT.

1-7 taxes sur les assurances versées au trésor

- la taxe sur les assurances s'élève à- 9 805 446DT.

1-8 produits financiers reçus

-Encaissements intérêts, dividendes, jetons de présence, et autres produits financiers pour un montant total de11 418 411 DT.

1-9 Impôts sur les bénéfices et impôts divers payes : - 6 349 921 DT.

##### **2/Flux de trésoreries liés aux activités d'investissement : -31 026 250 DT.**

- Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles : 2 800 DT

- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles : - 1 234 419 DT

- Décaissement sur acquisitions des placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation pour -275 058 557 DT.

- Encaissements sur cessions des placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation pour 245 263 926 DT.

##### **3/Flux de trésorerie liées aux activités de financements : -95 000 DT**

- dividendes et autres distributions : - 95 000 DT

**4/Variation de trésorerie : - 2 971 116 DT.**

**5/Trésorerie de début d'exercice : 4 940 652 DT.**

**6/ Trésorerie de fin d'exercice 1 969 536 DT.**





3.3 Placements dans  
les entreprises avec  
un lien de  
participation

3.3.1 Parts

3.3.2 Bons et  
obligations

3.4 Autres  
placements  
financiers

3.4.1 Actions,  
autres titres à  
revenu var.

3.4.2 Obligations et  
autres titres à  
revenu fixe

3.4.3 Prêts  
hypothécaire

3.4.4 Autres prêts

3.4.5 Dépôt auprès  
des établ. bancaires  
et financiers

3.4.6 Autres

3.5 Créances pour  
espèces déposées

3.6 Placements des  
contrats en UC

	129285 949	274046 020	241465 649	161866 320		5186 927	1 204 546	478 951	5912 522	155953 798		
	20327 730	2011 581	307 005	22032 306		3064 150	681 473	49 686	3695 937	18336 369		
	60604 050	10857 459	3862 570	67598 939			100 000		100 000	67498 939		
	1280 788	276 980	216 074	1341 694			300 000		300 000	1041 694		
	33500 000	258900 000	236400 000	56000 000						56000 000		
	13573 381	2000 000	680 000	14893 381		2122 777	123 073	429 265	1816 585	13076 796		
	563 364	669 365	563 364	669 365						669 365		
	173149 402	274715 385	244972 673	202892 114	5394 084	5753 527	535 014	1204 546	478 951	5929 098	6479 122	190483 894
<b>TOTAL:</b>	178892 695	276329 337	245687 269	209534 763	8889 837	5753 527	1372 558	1204 546	591 954	10149 392	6479 122	192906 249

## C2 - VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS :

	Les placements		
	dans les entreprises liées	Autres placements	Total
Revenus des placements immobiliers	889 987	434 308	1 324 295
Revenus des participations	115 940	1 016 058	1 131 998
Revenus des autres placements	5 861 707	5 868 252	11 729 959
Autres revenus financiers	101 337	7 545	108 882
<b>Total des produits de placements</b>	<b>6 968 971</b>	<b>7 326 163</b>	<b>14 295 134</b>
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt			1 078 702
Autres frais (Ajustement sur valeur)			1 532 883
Pertes provenant de la réalisation des placements			678 042
<b>Total des charges de placements</b>			<b>3 289 627</b>

## C3- Etat récapitulatif des placements :

	Valeur Brute	Valeur Nette
Placements immobiliers	18 633 568	12 704 470
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	26 916 331	22 799 567
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	550 396	550 396
Autre parts d'OPCVM	705 400	559 627
Obligations et autres titres à revenu fixe	83 181 979	83 081 979
Autres placements financiers	14 893 381	13 076 796
Autres prêts et effets assimilés	1 341 694	1 041 694
Dépôt auprès des entreprises cédantes	669 365	669 365
Autres dépôts	56 000 000	56 000 000
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus		
<b>Total</b>	<b>202 892 114</b>	<b>190 483 894</b>

## C4 -RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

	AUTO	ARD	INC	ENG	TRANSPORT	MALADIE	TOTAL
<b>Primes acquises</b>	23 761 424	2 003 057	9 094 312	2 918 983	3 326 618	32 569 833	73 674 227
Primes émises	24 279 078	1 922 063	9 127 052	3 071 721	3 376 457	32 510 654	74 287 025
Variation des primes non acquises	-517 654	80 994	-32 740	-152 738	-49 839	59 179	-612 798
<b>Charges de prestation</b>	<b>-16 862 346</b>	<b>-28 409</b>	<b>-1 331 392</b>	<b>-692 302</b>	<b>-736 351</b>	<b>-24 709 860</b>	<b>-44 360 660</b>
Prestations et frais payés	-14 550 137	-354 584	-1 192 716	-701 815	-574 953	-23 522 915	-40 897 120
Charges des provisions pour prestations diverses	-2 312 209	326 175	-138 676	9 513	-161 398	-1 186 945	-3 463 540
<b>Solde de souscription</b>	<b>6 899 078</b>	<b>1 974 648</b>	<b>7 762 920</b>	<b>2 226 681</b>	<b>2 590 267</b>	<b>7 859 973</b>	<b>29 313 567</b>
Frais d'acquisition	-2 424 392	-189 947	-1 529 861	-361 573	-458 733	-2 490 774	-7 455 280
variation des frais d'acquisition reportés	65 164	-19 526	75 292	36 225	-2545	-5344	149 266
frais d'administration	-4 616 252	-829 232	-1 885 563	-1 459 722	-851 395	-3 146 305	-12 788 469
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-6 975 480</b>	<b>-1 038 705</b>	<b>-3 340 132</b>	<b>-1 785 070</b>	<b>-1 312 673</b>	<b>-5 642 423</b>	<b>-20 094 483</b>
Produits nets de placements	2 788 560	171 517	523 867	716 797	105 833	356 277	4 662 851
Participation aux résultats			-60 725	-14 145	-150 000	-355 000	-579 870
<b>Solde financier</b>	<b>2 788 560</b>	<b>171 517</b>	<b>463 142</b>	<b>702 652</b>	<b>-44 167</b>	<b>1 277</b>	<b>4 082 981</b>
Primes cédées	-1 071 882	-1 262 514	-6 476 534	-2 412 541	-1 628 847		-12 852 318
Part des réassureurs dans les prestations payées	11 119	166 711	849 885	701 320	120 381		1 849 416
Part des réassureurs dans les provisions pour primes non émises		-6 993	-137 703	100 749	113 219		69 272
Part des réassureurs dans les charges des provisions	-61 941	-4 865	-554 917	-55 572	164 961		-512 334
commissions recues des réassureurs		145 134	1 974 012	730 317	350 340		3 199 803
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-1 122 704</b>	<b>-962 527</b>	<b>-4 345 257</b>	<b>-935 727</b>	<b>-879 946</b>		<b>-8 246 161</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>1 589 454</b>	<b>144 933</b>	<b>540 673</b>	<b>208 536</b>	<b>353 481</b>	<b>2 218 827</b>	<b>5 055 904</b>

## C5 -RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

	DECES	CAPITAL- ISATION	VIE	Total
Primes	28 345 092	14 050 437	24 904	42 420 433
Charges de prestations	-6 074 978	-2 265 143	-28 371	-8 368 492
Charge des provisions d'assurance vie	-3 159 841	-12 580 564	-12 810	-15 753 215
<b>Solde de souscription</b>	<b>19 110 273</b>	<b>-795 270</b>	<b>-16 277</b>	<b>18 298 726</b>
Frais d'acquisition	-9 408 120	-107 029	-90	-9 515 239
Frais d'acquisition reportés				-
Autres charges de gestion nettes	-2 351 962	-785 034	-3140	-3 140 136
<b>Charge d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-11 760 082</b>	<b>-892 063</b>	<b>-3 230</b>	<b>-12 655 375</b>
Produits nets de placements	4 120 387	2 242 824	44 856	6 408 067
Charges de placements	-863 074	-469 792	-9 396	-1 342 262
Participation aux résultats et intérêts techniques		-114 921		-114 921
<b>Solde financier</b>	<b>3 257 313</b>	<b>1 658 111</b>	<b>35 460</b>	<b>4 950 884</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	-19 046 257			-19 046 257
Part des réassureurs dans les charges de prestations	4 310 578			4 310 578
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour sinistres	1 128 328			1 128 328
Part des réassureurs dans les provisions techniques	483 395			483 395
Commissions reçues des réassureurs	10 061 040			10 061 040
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-3 062 916</b>			<b>-3 062 916</b>
<b>Résultat technique vie</b>	<b>7 544 588</b>	<b>-29 222</b>	<b>15 953</b>	<b>7 531 319</b>

## C6-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	<i>Total</i>
Primes	42 420 433
Charges de prestations	-8 368 492
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-15 753 215
<b>Solde de souscription</b>	<b>18 298 726</b>
Frais d'acquisitions	-9 515 239
Autres charges de gestion nettes	-3 140 136
<b>Charge d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-12 655 375</b>
Produits nets de placements	6408067
charges de gestion des placements	-687 144
Participation aux résultats et intérêts techniques	-770 039
<b>Solde financier</b>	<b>4 950 884</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	-19 046 257
Part des réassureurs dans les charges de prestations	4 310 578
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour sinistres	1 128 328
Part des réassureurs dans les provisions	483 395
Commissions reçues des réassureurs	10 061 040
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-3 062 916</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>7 531 319</b>
<b>Informations complémentaires</b>	
Montant des rachats	398 392
Sinistres et capitaux échus	7 970 100
Provisions pour sinistres à la clôture	17 673 831
Provisions pour sinistres à l'ouverture	16 161 483
Provisions techniques brutes à la clôture	89 101 511
Provisions techniques brutes à l'ouverture	74 860 644

## C7-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	<b>Total</b>
Primes acquises	73 674 227
Primes émises	74 287 025
Variation des primes non acquises	-612 798
Charges de prestation	<b>-44 360 660</b>
Prestations et frais payés	-40 897 120
Charges des provisions pour prestations diverses	-3 463 540
<b>Variation des autres provisions techniques</b>	
<b>Solde de souscription</b>	<b>29 313 567</b>
Frais d'acquisition	-7 455 280
Frais d'acquisition reportés	149 266
Frais d'administration	-12 788 469
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-20 094 483</b>
Produits nets de placements	4 662 851
Participation aux résultats	-579 870
<b>Solde financier</b>	<b>4 082 981</b>
Primes cédées	-12 852 318
Part des réassureurs dans les primes acquises	69 272
Part des réassureurs dans les prestations payées	-512 334
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations	1 849 416
Commissions reçues des réassureurs	3 199 803
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-8 246 161</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>5 055 904</b>
<b>Informations complémentaires</b>	
Provisions pour primes non acquises clôture	21 842 212
Provisions pour primes non acquises ouverture	21 229 414
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	55 446 135
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	51 982 595
Provisions pour P.B. non vie à la clôture	197 008
Provisions pour P.B. non vie à l'ouverture	407 082
Provision pour égalisation et équilibrage à la clôture	
Provision pour égalisation et équilibrage à l'ouverture	
Autres provisions techniques clôture	
Autres provisions techniques ouverture	

**C8-TABLEAU DE VENTILATION DES PRIMES EMISES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE ET  
PAR NATURE DE RISQUE :**

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
NORD	106 403 027	92 322 894	14 080 133
CENTRE	4 987 081	5 425 886	-438 805
SUD	5 317 350	4 337 905	979 445
<b>Total</b>	<b>116 707 458</b>	<b>102 086 685</b>	<b>14 620 773</b>
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
DECES	28 345 092	27 954 297	390 795
CAPITALISATION	14 050 437	12 613 930	1 436 507
VIE	24 904	43 396	-18 492
<b>Total VIE</b>	<b>42 420 433</b>	<b>40 611 623</b>	<b>1 808 810</b>
AUTO	24 279 078	22 873 177	1 405 901
ARD	1 922 063	2 558 119	-636 056
INCENDIE	9 127 052	7 369 869	1 757 183
ENGINEERING	3 071 721	2 849 924	221 797
TRANSPORT	3 376 457	3 028 664	347 793
MALADIE	32 510 654	22 795 309	9 715 345
<b>Total NON VIE</b>	<b>74 287 025</b>	<b>61 475 062</b>	<b>12 811 963</b>
<b>Total</b>	<b>116 707 458</b>	<b>102 086 685</b>	<b>14 620 773</b>

**C9-PARTICIPATION CROISEES :**

Titres détenus	Capital social	nombre d'actions souscrites	valeur nominale de l'action	Capital détenu	% de détention BH ASSURANCE /Filiales BH Bank et autres	% de détention Filiales BH Bank/ BH ASSURANCE
BH LEASING	35 000 000	699 999	5	3 156 765	9,99%	1,75%
BH INVEST	3 000 000	2 186	100	218 376	7,28%	1,73%
BH IMMO	15 000 000	61 926	100	6 192 600	41,28%	
BH EQUITY	18 000 000	359 640	5	1 798 200	9,99%	5,99%
STIMEC	1 400 000	23 660	10	236 600	16,90%	
BH RECOUVREMENT	2 000 000	39 988	10	399 880	19,99%	
BH technologies	800 000	3 300	100	330 000	41,25%	

## C10 –Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer :

Année d'inventaire	2014	2015	2016	2017
<i><u>Inventaire 2017</u></i>				
Règlements cumulés	13 047 825	20 708 122	26 244 578	18 963 431
Provisions pour sinistres	3 280 196	6 002 698	6 223 349	18 537 315
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>16 328 021</b>	<b>26 710 820</b>	<b>32 467 927</b>	<b>37 500 746</b>
Primes acquises	27 667 801	37 231 971	42 505 791	49 614 741
% sinistres / primes acquises	<b>59%</b>	<b>72%</b>	<b>76%</b>	<b>76%</b>

Année d'inventaire	2014	2015	2016	2017	2018
<i><u>Inventaire 2018</u></i>					
Règlements cumulés	13 656 943	21 448 406	27 224 011	28 106 984	21 018 943
Provisions pour sinistres	2 330 706	5 076 092	5 060 339	9 517 200	15 070 765
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>15 987 650</b>	<b>26 524 498</b>	<b>32 284 350</b>	<b>37 624 184</b>	<b>36 089 708</b>
Primes acquises	27 667 801	37 231 971	42 505 791	49 614 741	59 711 903
% sinistres / primes acquises	<b>58%</b>	<b>71%</b>	<b>76%</b>	<b>76%</b>	<b>60%</b>

Année d'inventaire	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<i><u>Inventaire 2019</u></i>						
Règlements cumulés	13 906 149	21 697 612	27 473 217	28 356 190	21 268 149	26 235 987
Provisions pour sinistres	1 867 564	3 863 051	2 639 746	7 096 956	11 465 639	18 701 198
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>15 773 713</b>	<b>25 560 663</b>	<b>30 112 963</b>	<b>35 453 146</b>	<b>32 733 788</b>	<b>44 937 184</b>
Primes acquises	27 667 801	37 231 971	42 505 791	49 614 741	59 711 903	73 674 227
% sinistres / primes acquises	<b>57%</b>	<b>69%</b>	<b>71%</b>	<b>71%</b>	<b>55%</b>	<b>61%</b>



## C11-MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES :

	Capital social	Réserves légales	réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestissements	fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 330 000</b>	<b>4 719 500</b>	<b>6 600 000</b>	<b>6 626 006</b>	<b>996 715</b>	<b>262 716</b>	<b>5 417 406</b>	<b>39 252 343</b>
affectation AGO du 08/04/2015			390 406		2 500 000		2 527 000	-5 417 406	-2 527 000
dividendes							-2 527 000		
encaissement						14 414			14 414
décaissement						-14 759			-14 759
Réserves pour réinvestissements									
Résultat avant modification comptable								6 057 461	6 057 461
Effets de modifications comptables									
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 330 000</b>	<b>5 109 906</b>	<b>6 600 000</b>	<b>9 126 006</b>	<b>996 370</b>	<b>262 716</b>	<b>6 057 461</b>	<b>42 782 459</b>
affectation AGO du 10/05/2016					2 566 800		3 490 661		6 057 461
Report à nouveau dividendes			-2 660 000					-3 490 661	-3 490 661
encaissement						16 261			16 261
décaissement						-15 413			-15 413
Réserves pour réinvestissements								-2 566 800	-2 566 800
Résultat avant modification comptable								5 122 865	5 122 865
Effets de modifications comptables									
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 330 000</b>	<b>2 449 906</b>	<b>6 600 000</b>	<b>11 692 806</b>	<b>997 218</b>	<b>3 753 377</b>	<b>5 122 865</b>	<b>45 246 172</b>
Report à nouveau exercice 2013							-262 716	262 716	
Report à nouveau exercice 2015							-3 490 661	3 490 661	
Réserves extraordinaires exercice 2013			-430 680					430 680	
Résultat reporté									
Affectation AGO du 27/04/2017			3 600 000		2 499 999			-6 099 999	-2 660 000
Dividendes à payer								-2 660 000	-2 660 000
Autres variations						1 083			1 083
Report à nouveau exercice 2013							262 716	-262 716	
Report à nouveau exercice 2016							284 207	-284 207	
Résultat au 31/12/2017								6 146 636	6 146 636
	<b>13 300 000</b>	<b>1 330 000</b>	<b>5 619 226</b>	<b>6 600 000</b>	<b>14 192 805</b>	<b>998 301</b>	<b>546 923</b>	<b>6 146 636</b>	<b>48 733 891</b>
Affectation des des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés			-217 284				217 284		
Affectations approuvées par l'A.G.O. du 19/04/2018									
Report à nouveau 2013							-262 716	262 716	
Report à nouveau 2016							-284 207	284 207	
Résultat reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013							-217 284	217 284	
Dividendes versés sur le Bce.2017								-2 660 000	-2 660 000
Réserve extraordinaire			2 000 000					-2 000 000	

Affectation des des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés Affectations approuvées par l'A.G.O. du 19/04/2018			-217 284				217 284		
Report à nouveau 2013							-262 716	262 716	
Report à nouveau 2016							-284 207	284 207	
Résultat reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013							-217 284	217 284	
Dividendes versés sur le Bce.2017								-2 660 000	-2 660 000
Réserve extraordinaire			2 000 000					-2 000 000	
Réserve pour réinvestissement exonéré				2 000 000				-2 000 000	
Réserve pour fonds social						50 000		-50 000	
Autres						7 691		0	7 691
Report à nouveau 2017							200 843	-200 843	
Résultat de la période								7 640 893	7 640 893
<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 330 000</b>	<b>7 401 942</b>	<b>6 600 000</b>	<b>16 192 805</b>	<b>1 055 992</b>	<b>200 843</b>	<b>7 640 893</b>	<b>53 722 475</b>
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2011 et 2012, lors de la répartition du résultat de l'exercice 2010, 2011 devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			1 600 000		-1 600 000				
			1 539 106		-1 539 106				
Affectation AGO du 25/04/2019									
Report à nouveau exercice 2017							-200 843	200 843	
Réserves pour réinvestissements exonéré				2 000 000				-2 000 000	
Réserves extraordinaires			5 000 000					-5 000 000	
Fonds social						50 000		-50 000	
Autres						1 490			1 490
Report à nouveau exercice 2018							791 736	-791 736	
Résultat 31/12/2019								9 507 170	9 507 170
<b>Solde au 31/12/2019</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 330 000</b>	<b>15 541 048</b>	<b>6 600 000</b>	<b>15 053 699</b>	<b>1 107 482</b>	<b>791 736</b>	<b>9 507 170</b>	<b>63 231 135</b>

**SOCIETE «BH ASSURANCE »**

**NOTE COMPLEMENTAIRE : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 16 Mars 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date. Ces états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

**Conséquences de l'émergence du Covid-19 début 2020 :**

L'épidémie de coronavirus (COVID-19) est apparue postérieurement à la clôture de l'exercice et par conséquent n'a aucun impact sur les états financiers de 2019.

Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 à compter du mois de Mars 2020 et il est inévitable que la société subisse des conséquences négatives, dont l'ampleur et l'impact sur ses états financiers en 2020 n'est pas encore connue.

A la date d'arrêté des états financiers 2019 par le conseil d'administration, la direction de BH-Assurance n'a pas connaissance d'éléments qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Messieurs les actionnaires, l'expression de notre haute considération.

**Tunis, le 30 mars 2020**

**P/ CPA Tunisie**

Mme ImenMANSOURI

**P/ CMC – DFK International**

Mr Chérif BEN ZINA

**SOCIETE « BH ASSURANCE »**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires*

*de la société « BH ASSURANCE »*

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « BH ASSURANCE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de 312 025 361 dinars, un résultat net de l'exercice de 9 507 170 dinars, un résultat technique non vie bénéficiaire de 5 055 904 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 7 531 319 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « BH ASSURANCE » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### ***a. Evaluation des provisions techniques***

##### ***Question clé de l'audit***

La société « BH Assurance », en tant qu'une société d'assurances, doit identifier et quantifier ses engagements actuels et futurs. La constitution de provisions techniques suffisantes pour faire face aux engagements nés des contrats d'assurances souscrits constitue l'élément crucial d'un régime sain d'adéquation des fonds propres et de solvabilité. Cette obligation est prévue à l'article 59 du code des assurances qui exige des sociétés d'assurances de constituer des provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats.

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et comme décrit dans la note 6.5 des états financiers.

Au 31 décembre 2019, les provisions techniques s'élèvent à un montant de 184 470 KDT pour un total de bilan de 312 025 KDT, soit 59% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des montants en jeu et de la complexité des méthodes de détermination des provisions techniques, nous avons considéré l'évaluation des provisions techniques comme une question clé dans notre audit.

##### ***Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit***

Nous avons focalisé nos travaux d'audit sur l'évaluation des provisions techniques tant pour la branche Vie que pour la branche Non-Vie en analysant de manière spécifique le model d'évaluation, les données statistiques et actuarielles ainsi que les hypothèses clés utilisées par la direction. Nos diligences comprennent :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- Apprécier la pertinence des hypothèses et techniques statistiques et actuarielles utilisées pour déterminer les montants des provisions techniques pour les branches Vie et Non-Vie,
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance »,

- Faire appel à un actuaires inscrits sur le registre tenu par la fédération tunisienne des sociétés d'assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non vie et vie de la société « BH Assurance »,
- Examiner un échantillon des dossiers de sinistres des différentes branches d'assurances conformément à la circulaire du CGA N° 2010-258.

***b. Evaluation des Placements financiers***

***Question clé de l'audit***

Du fait de l'inversion de leur cycle de production, les compagnies d'assurance sont tenues d'estimer les charges qu'elles seront amenées à payer et constituer des provisions techniques à due concurrence. Pour pouvoir faire face à ces règlements futurs, les compagnies d'assurance doivent disposer des placements d'un montant au moins égal aux provisions techniques. Le législateur a mis en place un ensemble de règles applicables aux actifs représentatifs des engagements techniques visant à sauvegarder la solvabilité des compagnies d'assurances et de protéger les assurés en leur garantissant à tout moment le paiement des prestations qui leur sont dues par l'assureur. La réglementation des placements porte principalement sur les règles de répartition et de dispersion des actifs admis en représentation des provisions techniques ainsi que sur les règles d'évaluation de ces actifs.

Les placements financiers sont évalués conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note 6.3 des états financiers.

Au 31 décembre 2019, l'encours des placements financiers s'élève à un montant brut de 202 892 KDT, provisionnés à concurrence de 12 408 KDT, soit un montant net de 190 484 KDT, représentant 55% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des placements financiers par rapport au total bilan de la société « BH Assurance » et les risques de dépréciation de leurs valeurs, nous avons considéré l'évaluation des placements financiers comme une question clé dans notre audit.

***Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit***

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes:

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- S'assurer que les placements financiers ont été évalués conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,
- Nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour

déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 30 mars 2020**

**Les Commissaires aux Comptes**

**P/CPA Tunisie**

**P/ CMC – DFK International**

Mme Imen MANSOURI

Mr Chérif BEN ZINA



## SOCIETE « BH ASSURANCE »

### RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

#### EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités :

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La direction générale de votre société nous a tenu informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 :

#### 1. Personne concernée : « BH LEASING »: Administrateur :

1.1 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à un ensemble de Certificats de dépôts avec les modalités suivantes :

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	Nombre de jours	INTERET BRUT	INTERET 2019
12/03/2019	11/03/2020	2 000 000	10,70 %	365	195 737	161 225
25/03/2019	24/03/2020	500 000	10,70 %	365	48 934	38 667
22/10/2019	21/03/2020	1 000 000	10,70 %	365	97 869	78 093
<b>TOTAL</b>		<b>3 500 000</b>				<b>277 985</b>

#### 2. Personne concernée: la « BH BANK »: Administrateur :

2.1 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à un ensemble de Certificats de dépôts avec les modalités suivantes :

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	Nombre de jours	INTERET BRUT	INTERET 2019
31/12/2018	10/01/2019	1500 000	8,49	10	3 180	3 180
07/01/2019	17/01/2019	1000 000	8,49	10	2 353	2 353
07/01/2019	17/01/2019	500 000	8,49	10	1 176	1 176
17/01/2019	27/01/2019	1000 000	8,49	10	2 353	2 353
17/01/2019	06/02/2019	500 000	8,99	20	2 485	2 485
24/01/2019	13/02/2019	1500 000	8,49	20	7 042	7 042
27/01/2019	06/02/2019	1000 000	8,99	10	2 491	2 491
06/02/2019	26/02/2019	1500 000	8,49	20	7 042	7 042
12/02/2019	22/02/2019	1000 000	7,99	10	2 215	2 215
13/02/2019	23/02/2019	500 000	8,49	10	1 176	1 176
13/02/2019	23/02/2019	500 000	8,49	10	1 176	1 176
23/02/2019	05/03/2019	500 000	8,24	10	1 142	1 142
27/02/2019	09/03/2019	1500 000	8,49	10	3 529	3 529
05/03/2019	15/03/2019	500 000	8,49	10	1 147	1 147
09/03/2019	19/03/2019	1500 000	8,53	10	3 546	3 546
29/03/2019	08/04/2019	1000 000	8,53	10	2 364	2 364
01/04/2019	11/04/2019	2500 000	9,15	10	6 338	6 338
05/04/2019	15/04/2019	1000 000	9,15	10	2 535	2 535
08/04/2019	18/04/2019	1000 000	9,15	10	2 535	2 535
11/04/2019	21/04/2019	2500 000	9,15	10	6 338	6 338
15/04/2019	25/04/2019	1000 000	9,15	10	2 535	2 535
18/04/2019	28/04/2019	2000 000	9,15	10	5 070	5 070
18/04/2019	28/04/2019	1000 000	9,15	10	2 535	2 535
21/04/2019	01/05/2019	2500 000	9,15	10	6 338	6 338
25/04/2019	05/05/2019	1000 000	9,15	10	2 535	2 535
28/04/2019	08/05/2019	1500 000	9,15	10	3 803	3 803
30/04/2019	10/05/2019	1500 000	9,15	10	3 803	3 803
01/05/2019	11/05/2019	2500 000	9,11	10	6 310	6 310
05/05/2019	25/05/2019	1000 000	9,11	20	5 036	5 036
08/05/2019	18/05/2019	2000 000	9,11	10	5 048	5 048
08/05/2019	18/05/2019	1500 000	9,11	10	3 786	3 786
10/05/2019	20/05/2019	1500 000	9,11	10	3 786	3 786
11/05/2019	21/05/2019	2500 000	9,11	10	6 310	6 310
18/05/2019	28/05/2019	2000 000	9,11	10	5 048	5 048
18/05/2019	28/05/2019	1500 000	9,11	10	3 786	3 786
20/05/2019	30/05/2019	1500 000	9,11	10	3 786	3 786
21/05/2019	31/05/2019	2000 000	9,11	10	5 048	5 048
25/05/2019	04/06/2019	1000 000	9,11	10	2 524	2 524
28/05/2019	07/06/2019	1000 000	9,11	10	2 524	2 524
28/05/2019	07/06/2019	1000 000	9,11	10	2 524	2 524
30/05/2019	19/06/2019	1500 000	9,11	20	7 553	7 553
30/05/2019	09/06/2019	500 000	9,11	10	1 262	1 262
30/05/2019	09/06/2019	2000 000	9,11	10	5 048	5 048
31/05/2019	10/06/2019	1500 000	9,11	10	3 786	3 786
04/06/2019	24/06/2019	1000 000	9,08	20	5 019	5 019
07/06/2019	17/06/2019	1000 000	9,08	10	2 516	2 516
07/06/2019	17/06/2019	1000 000	9,08	10	2 516	2 516
09/06/2019	19/06/2019	2500 000	9,08	10	6 290	6 290
10/06/2019	20/06/2019	1500 000	9,08	10	3 774	3 774
11/06/2019	01/07/2019	2000 000	9,08	20	10 038	10 038

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	Nombre de jours	INTERET BRUT	INTERET 2019
17/06/2019	27/06/2019	1000 000	9,08	10	2 517	2 517
19/06/2019	29/06/2019	1000 000	9,08	10	2 516	2 516
19/06/2019	29/06/2019	3000 000	9,08	10	7 548	7 548
20/06/2019	30/06/2019	1000 000	9,08	10	2 516	2 516
24/06/2019	04/07/2019	1000 000	9,08	10	2 516	2 516
27/06/2019	07/07/2019	1000 000	9,08	10	2 516	2 516
29/06/2019	09/07/2019	1000 000	9,08	10	2 516	2 516
29/06/2019	09/07/2019	1000 000	9,08	10	2 516	2 516
30/06/2019	10/07/2019	500 000	9,08	10	1 258	1 258
01/07/2019	11/07/2019	2000 000	9,08	10	5 032	5 032
04/07/2019	24/07/2019	2000 000	9,08	20	10 038	10 038
07/07/2019	27/07/2019	1000 000	9,08	20	5 019	5 019
09/07/2019	19/07/2019	1500 000	9,08	10	3 774	3 774
09/07/2019	19/07/2019	1000 000	9,08	10	2 516	2 516
11/07/2019	31/07/2019	2500 000	9,08	20	12 548	12 548
19/07/2019	29/07/2019	2000 000	9,08	10	5 032	5 032
19/07/2019	29/07/2019	500 000	9,08	10	1 258	1 258
24/07/2019	03/08/2019	2000 000	9,08	10	5 032	5 032
27/07/2019	06/08/2019	1000 000	9,08	10	2 516	2 516
29/07/2019	08/08/2019	2000 000	9,08	10	5 032	5 032
29/07/2019	08/08/2019	1500 000	9,08	10	3 774	3 774
31/07/2019	10/08/2019	3000 000	9,08	10	7 548	7 548
03/08/2019	23/08/2019	2000 000	9,08	20	10 038	10 038
06/08/2019	16/08/2019	1000 000	9,08	10	2 516	2 516
08/08/2019	28/08/2019	2000 000	9,08	20	10 038	10 038
10/08/2019	20/08/2019	3000 000	9,08	10	7 548	7 548
16/08/2019	26/08/2019	2000 000	9,08	10	5 032	5 032
20/08/2019	30/08/2019	3000 000	9,08	10	7 548	7 548
23/08/2019	02/09/2019	2000 000	9,08	10	5 032	5 032
26/08/2019	05/09/2019	1000 000	9,08	10	2 516	2 516
28/08/2019	17/09/2019	2000 000	9,08	20	10 038	10 038
30/08/2019	09/09/2019	3000 000	9,08	10	7 548	7 548
02/09/2019	12/09/2019	2000 000	9,08	10	4 479	4 479
05/09/2019	25/09/2019	2000 000	9,08	20	10 038	10 038
05/09/2019	25/09/2019	1000 000	9,08	20	5 019	5 019
06/09/2019	16/09/2019	500 000	9,08	10	1 258	1 258
10/09/2019	20/09/2019	500 000	9,08	10	1 258	1 258
12/09/2019	22/09/2019	2000 000	9,08	10	5 032	5 032
16/09/2019	26/09/2019	1500 000	9,08	10	3 774	3 774
17/09/2019	27/09/2019	2000 000	9,08	10	5 032	5 032
22/09/2019	02/10/2019	2000 000	9,08	10	5 584	5 584
25/09/2019	05/10/2019	1500 000	9,08	10	3 774	3 774
25/09/2019	05/10/2019	2000 000	9,08	10	5 032	5 032
26/09/2019	06/10/2019	1000 000	9,08	10	2 516	2 516
27/09/2019	07/10/2019	2000 000	9,08	10	5 032	5 032
02/10/2019	22/10/2019	3000 000	9,07	20	15 041	15 041
02/10/2019	22/10/2019	1000 000	9,07	20	5 014	5 014
05/10/2019	25/10/2019	1500 000	9,07	20	7 520	7 520
05/10/2019	25/10/2019	2000 000	9,07	20	10 027	10 027
06/10/2019	16/10/2019	1000 000	9,07	10	2 513	2 513

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	Nombre de jours	INTERET BRUT	INTERET 2019
07/10/2019	17/10/2019	1000 000	9,07	10	2 513	2 513
08/10/2019	18/10/2019	1500 000	9,07	10	3 770	3 770
16/10/2019	05/11/2019	1000 000	9,07	20	5 014	5 014
16/10/2019	05/11/2019	2500 000	9,07	20	12 534	12 534
17/10/2019	27/10/2019	1000 000	9,07	10	2 513	2 513
18/10/2019	28/10/2019	1500 000	9,07	10	3 770	3 770
22/10/2019	01/11/2019	4000 000	9,07	10	10 052	10 052
25/10/2019	04/11/2019	2000 000	9,07	10	5 026	5 026
25/10/2019	14/11/2019	1500 000	9,07	20	7 520	7 520
27/10/2019	06/11/2019	1000 000	9,07	10	2 513	2 513
28/10/2019	07/11/2019	1500 000	9,07	10	3 770	3 770
01/11/2019	11/11/2019	1500 000	9,06	10	3 766	3 766
04/11/2019	24/11/2019	2000 000	9,06	10	5 021	5 021
04/11/2019	14/11/2019	1500 000	9,06	10	3 766	3 766
05/11/2019	15/11/2019	2500 000	9,06	10	6 276	6 276
05/11/2019	15/11/2019	1000 000	9,06	10	2 510	2 510
07/11/2019	27/11/2019	2000 000	9,06	20	10 016	10 016
11/11/2019	21/11/2019	2000 000	9,06	10	5 021	5 021
14/11/2019	04/12/2019	2000 000	9,06	20	10 016	10 016
14/11/2019	04/12/2019	1500 000	9,06	20	7 512	7 512
15/11/2019	25/11/2019	2000 000	9,06	10	5 021	5 021
21/11/2019	11/12/2019	1500 000	9,06	20	7 512	7 512
25/11/2019	05/12/2019	2000 000	9,06	10	5 026	5 026
27/11/2019	07/12/2019	1000 000	9,06	10	2 513	2 513
04/12/2019	14/12/2019	2000 000	9,05	10	5 015	5 015
04/12/2019	14/12/2019	1500 000	9,05	10	3 761	3 761
11/12/2019	21/12/2019	1500 000	9,05	10	3 761	3 761
14/12/2019	24/12/2019	1500 000	9,05	10	3 761	3 761
14/12/2019	24/12/2019	2000 000	9,05	10	5 015	5 015
21/12/2019	31/12/2019	2000 000	9,05	10	5 015	5 015
24/12/2019	03/01/2020	1500 000	9,05	10	3 761	3 011
31/12/2019	10/01/2020	2000 000	9,05	10	5 015	503
31/12/2019	10/01/2020	1000 000	9,05	10	2 508	251
		206 500 000				616 500

2.2 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à un ensemble descomptes à terme avec les modalités suivantes :

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	Nombre de jours	INTERET 2019
01/01/2019	06/01/2020	1 500 000	TMM+ 3,5%	370	167 868
11/01/2019	16/01/2020	8 500 000	TMM+ 4%	370	967 575
29/04/2019	04/05/2020	9 000 000	TMM+ 2%	371	598 497
09/09/2019	14/09/2020	4 000 000	TMM+ 3,5%	371	141 346
05/12/2019	22/12/2020	2 000 000	TMM+ 4%	383	17 457
05/12/2019	22/12/2020	2 000 000	TMM+ 4%	383	17 457
07/12/2019	22/12/2020	1 000 000	TMM+ 4%	381	8 082
09/12/2019	22/12/2020	1 000 000	TMM+ 4%	379	7 436
10/12/2019	22/12/2020	3 000 000	TMM+ 4%	378	21 337
12/12/2019	22/12/2020	2 000 000	TMM+ 4%	376	12 932
17/12/2019	22/12/2020	5 000 000	TMM+ 4%	371	24 247
18/12/2019	22/12/2020	1 000 000	TMM+ 4%	370	4 526
<b>TOTAL</b>		<b>40 000 000</b>			<b>1 988 760</b>

**A. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :**

Par ailleurs, en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**1. Personne concernée: la « BH BANK»: Administrateur :**

**1.1** La « BH BANK », a souscrit au cours de l'exercice 2019, à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	10 441 791
Automobile	139 200
Engineering	24 804
Assurances risques divers	358 102
Assurance vie IDR	2 380 762
Assurances Incendie	183 702

**1.2** La « BH BANK » a conclu avec la société « BH ASSURANCE » un contrat d'assurance capitalisation, ayant pour objet la couverture des prestations prises en charge par la banque dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fond géré au profit de la BH BANK .

En 2019, « BH ASSURANCE » percevra une prime annuelle hors taxes de 8 305 916 DT.

**1.3** La société « BH ASSURANCE » loue à la « BH BANK » l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez de chaussée et du 1<sup>er</sup> Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2019 s'élève à 424 334 DT HT.

**1.4**La « BH BANK» accepte la location à usage administratif et commercial du local agence bancaire sis à Tunis, Centre Urbain Nord immeuble BH ASSURANCE à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2019 s'élève à 45 141 DT HT.

**1.5** La commission au profit de la « BH BANK» relative au contrat DHAMEN fixée à 40% des primes nettes, ainsi que les commissions contrats vie crédits commerciaux s'élèvent à 8 187 804 DT ; et ce conformément à la convention de bancassurance.

**1.6** Les commissions au profit de la « BH BANK», relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux », s'élèvent pour l'exercice 2019 à 54 093 DT.

**1.7** La participation bénéficiaire au profit de la « BH BANK» relative au contrat incendie crédits habitat s'élève pour l'exercice 2019 à 60 525 DT.

**1.8**La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 31/12/2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la « BH BANK» pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM +0.8 %.

Le montant des produits constatés en 2019 s'élève à 293 444 DT.

- La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 20/05/2013 à un emprunt obligataire de 1 620 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 7 ans et un taux de rendement égal TMM +1.8 %.

Le montant des produits constatés en 2019 s'élève à 33 558 DT.

- La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 20/05/2013 à un emprunt obligataire de 1 500 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 7 ans et un taux de rendement égal 6.8 %.

Le montant des produits constatés en 2019 s'élève à 21 597 DT.

- La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 29/05/2015 à un emprunt obligataire BH Subordonné 2015-1 de 6 600 000 DT émis par la « BH BANK» pour une durée de 7 ans et un taux de rendement égal 7.5%.

Le montant des produits constatés en 2019 s'élève à 337 142 DT.

- La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 28/02/2017 à un emprunt obligataire subordonné BH/2017 de 3 500 000 DT émis par la « BH BANK» pour une durée de 7 ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal 7.5%.

Le montant des produits constatés en 2019 s'élève à 262 500 DT.

- La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 20/04/2018 à un emprunt obligataire subordonné BH2018-1 de 3 000 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 7 ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal TMM+2.10%.

Le montant des produits constatés en 2019 s'élève à 300 830 DT.

1.9 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à un ensemble de Certificats de dépôts avec les modalités suivantes :

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	Nombre de jours	INTERET 2019
07/01/2018	11/01/2019	7 000 000	8,10%	369	15 750
11/10/2018	05/12/2019	2 000 000	TMM+ 3,5%	420	206 332
23/10/2018	17/12/2019	5 000 000	TMM+3,5%	420	534 651
07/11/2018	12/12/2019	2 000 000	TMM+ 3,5%	400	210 955
03/12/2018	18/12/2019	1 000 000	TMM+ 3,5%	380	107 459
05/12/2018	10/12/2019	3 000 000	TMM+ 3,5%	370	314 946
13/12/2018	13/03/2019	2 500 000	11,25%	90	111 759
28/12/2018	07/01/2019	500 000	8,50%	10	824
<b>TOTAL</b>		<b>23 000 000</b>			<b>1 502 676</b>

2. Personne concernée: « BH LEASING »: Administrateur :

2.1 La société «BH LEASING», a souscrit au cours de l'exercice 2019 à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	261 618
Automobile	13 481
Engineering	1674
Incendie	5 536
Risques divers	4 115

**2.2** La société « BH LEASING » a conclu avec la société « BH ASSURANCE » un contrat collectif d'assurance sur la vie « RETRAITE HORIZON+ » à adhésion facultative pour le compte de ses employés.

Ce contrat permet aux adhérents :

- la constitution d'un complément de retraite sous forme de capital ou rente viagère par des versements périodiques ou libres.
- le remboursement de l'épargne constituée en cas de décès aux bénéficiaires désignés.

Au terme de ce contrat « BH ASSURANCE » percevra une prime annuelle hors taxes de 61 695 DT.

**2.3** La société « BH ASSURANCE » a souscrit à un ensemble de Certificats de dépôts avec les modalités suivantes :

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	Nombre de jours	INTERET BRUT	INTERET 2019
12/03/2018	12/03/2019	2 000 000	8,10%	365	151 785	27 298
25/03/2018	25/03/2019	500 000	8,10%	365	37 946	8 114
23/10/2018	22/03/2019	1 000 000	10,54%	150	42 069	21 986
<b>TOTAL</b>		<b>3 500 000</b>				<b>57 398</b>

**2.4** La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 18/02/2013 à un emprunt obligataire de 1 000 000 DT émis par la « BH LEASING » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal 6.5%.

Le montant des produits constatés en 2019 s'élève à 14 710 DT.

**2-5** La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 20/04/2018 à un emprunt obligataire subordonné ML 2018-1 de 2 000 000 DT émis par la « BH LEASING » pour une durée de 5 ans et un taux de rendement égal TMM+2 ,30 %.

Le montant des produits financiers constatés en 2019 s'élève à 176 593 DT.

**2.6** En vertu d'un contrat de location conclu en date 04/01/2010 la société «MODERN LEASING» a pris en location auprès de société « BH ASSURANCE » un local à usage administratif et commercial.

Le bail susvisé est conclu pour un loyer annuel hors taxes de 311 666 DT payable trimestriellement d'avance et prévoit une augmentation annuelle cumulative de 5% à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.



**3. Personne concernée : la « BH EQUITY »: Administrateur :**

**3.1** La société « BH EQUITY » a souscrit au cours de l'exercice 2019 à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

<b>Polices</b>	<b>Montants HT</b>
Assurance groupe	89 350
Automobile	7 432
Assurances incendie et risques divers	959
Assurances vie	26 013

**3.2** La société « BH ASSURANCE » a conclu avec la société « BH EQUITY » treize conventions de gestion de fonds à capital risque pour un montant global de 14 893 381 DT.

La société « BH EQUITY » perçoit, une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes sur ces fonds, une commission de performance de 15% assise sur les dividendes et les plus-values de cession et une commission de placement de 10% sur les intérêts de placements des fonds disponibles.

Les commissions facturées par la société « BH EQUITY » au titre de l'exercice 2019, totalisent un montant de 149 916 HT.

**4. Personne concernée: la « BH-INVEST »: Administrateur :**

**4.1** La société «BH INVEST», a souscrit au cours de l'exercice 2019, à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

<b>Polices</b>	<b>Montants HT</b>
Assurance groupe	74 831
Automobile	7 322
Assurances engineering	215

**4.2** La société « BH ASSURANCE » a conclu avec la société « BH-INVEST » une convention qui porte sur les opérations suivantes :

- Tenir à jour le registre des actionnaires et des transferts relatifs aux actions de la société « BH ASSURANCE ».
- Assurer toutes les opérations traditionnelles se rapportant aux valeurs mobilières (souscription, émission et attribution d'action gratuite) pour le compte de la société « BH ASSURANCE »
- Préparer la liste nominative des actionnaires pour la tenue des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.
- Fournir tous les documents et les informations nécessaires aux Commissaires aux Comptes de la société « BH ASSURANCE ».

Au terme de cette convention la BH INVEST percevra une rétribution de 12 000 DT HT par an en contrepartie des services fournis.

**4.3** En vertu d'un contrat de location conclu en date 15/04/2015, la société BH-INVEST a pris en location auprès de la société « BH ASSURANCE » un local à usage administratif. Le bail susvisé est conclu pour un loyer annuel hors taxes de 108 845 DT payable trimestriellement d'avance et prévoit une augmentation annuelle de 5% à compter du 15 avril 2019.

**B. Les obligations et les engagements pris par la société envers son directeur général et ses administrateurs :**

Les obligations et engagements de la société « BH ASSURANCE » envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

**C1.** La rémunération du Directeur Général est fixée suivant le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 20/05/2014. Cette rémunération englobe:

a- Rémunération annuelle:

- Rémunération annuelle nette (salaires et primes) de **74 147 DT**
- Une retenue sur l'impôt sur le revenu et une contribution sociale de **30 004 DT**
- charges sociales patronales de **14 650 DT**

b- Prime d'intéressement nette au titre de l'année 2018 et servie en 2019 :

- Prime d'intéressement nette de **50 000 DT**
- Une retenue sur l'impôt sur le revenu et une contribution sociale de **28 125 DT**.

c- Les avantages en nature comportent 500 litres de carburant par mois avec voiture de fonction.

**C2.** Les rémunérations et les primes attribuées aux membres du conseil d'administration, des comités (comité d'audit, comité de risque et comité de rémunération et de recrutement) s'élèvent au 31 décembre 2019 à **95 000 DT**.

**C3.** Une indemnité mensuelle servie au président du conseil d'administration conformément à la décision du conseil d'administration tenu le 17 novembre 2011 s'élève **300 DT** net par mois à partir de juillet 2011.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 30 mars 2020**

**Les Commissaires aux Comptes**

**P/ CPA Tunisie**

**P/ CMC – DFK International**

Mme Imen MANSOURI

Mr Chérif BEN ZINA

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**Société Industrielle Oléicole Sfaxienne Zitex « SIOS-ZITEX »**

Siège social : Route de Gabés, Km 2 Sfax

La société SIOS-ZITEX publie, ci-dessous ses états financiers arrêtés au 30 septembre 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes monsieur Souheil JAMOSSI.

## SIOS ZITEX

BILAN ARRÊTÉ AU 30 SEPTEMBRE 2018

(En Dinars Tunisiens)

ACTIF	NOTE	30/09/2018	30/09/2017
<b>ACTIF NON COURANT</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>8 345 119</b>	<b>8 325 806</b>
Immobilisations incorporelles		32 635	32 635
Amortissements		32 635	32 635
	3.1	-	-
Immobilisations corporelles		6 208 821	6 207 765
Amortissements		5 498 714	5 481 991
	3.2	<b>710 107</b>	<b>725 774</b>
Immobilisations financières		9 147 074	9 145 924
Provisions		512 062	486 092
	3.3	<b>8 635 012</b>	<b>8 659 932</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>8 345 119</b>	<b>8 325 806</b>
<b>ACTIF COURANT</b>			
Stocks		325 280	322 555
Provisions		55 233	55 233
	3.4	<b>270 047</b>	<b>267 322</b>
Clients et comptes rattachés		664 456	400 138
Provisions		175 446	175 446
	3.5	<b>489 010</b>	<b>224 692</b>
Autres actifs courants		1 207 790	730 473
Provisions		3 148	3 148
	3.6	<b>1 204 642</b>	<b>727 325</b>
Placements et autres actifs financiers		1 087	401 083
Provisions		-	-
	3.7	<b>1 087</b>	<b>401 083</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	3.8	76 678	32 517
<b>Total des actifs courants</b>		<b>2 041 493</b>	<b>1 852 838</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>11 386 612</b>	<b>11 038 644</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**BILAN ARRÊTÉ AU 30 SEPTEMBRE 2018**  
(En Dinars Tunisiens)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>NOTE</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>
Capital social		2 425 000	2 425 000
Réserves et résultats reportés		7 626 187	7 633 553
Autres capitaux propres		-	-
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>5.9</b>	<b>10 051 187</b>	<b>10 058 553</b>
Résultat net de l'exercice		270 842	- 7 366
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>10 322 029</b>	<b>10 051 187</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts		-	-
Provisions pour risques et charges		80 200	80 200
	<b>5.10</b>	<b>80 200</b>	<b>80 200</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>5.11</b>	298 014	217 646
Autres passifs courants	<b>5.12</b>	488 340	489 512
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>5.13</b>	-	-
		<b>786 354</b>	<b>707 157</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>866 554</b>	<b>787 357</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>11 188 583</b>	<b>11 038 544</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2019

(En Dinars Tunisiens)

	NOTE	30/09/2019	30/09/2018
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>1 878 791</b>	<b>1 188 811</b>
Revenus	4.1	1 868 791	1 137 840
Autres produits d'exploitation	4.2	10 000	48 771
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>1 740 337</b>	<b>1 281 038</b>
Variation des stocks de produits finis et encours		25 467	- 24 267
Achats de marchandises consommés			
Achats d'approvisionnements consommés	4.3	902 304	564 379
Charges du personnel	4.4	473 848	410 614
Dotations aux amortissements	4.5	16 722	16 521
Dotations aux provisions	4.6	25 909	38 047
Autres charges d'exploitation	4.7	296 016	255 745
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>138 454</b>	<b>-74 428</b>
Charges financières nettes	4.8	12 111	4 593
Produits des placements	4.9	143 947	51 457
Autres pertes et gains ordinaires nets	4.10	4 545	22 681
		<b>274 786</b>	<b>- 4 882</b>
Impôts sur les sociétés		3 743	2 283
Contribution sociale		200	200
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>270 842</b>	<b>- 7 366</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE DE SIOS ZITEK**  
**ARRÊTÉ AU 30/09/2019 (EXPRIMÉ EN DINAIRS)**  
**MODELE DE REFERENCE**

	30/09/2019	30/09/2018
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
- Encaissements reçus des clients	1 627 623	1 179 473
- Sommes versées/reçues des sociétés du groupe	-	51 407
- Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	-	344 560
- Sommes versées aux fournisseurs	-	730 601
- Sommes versées à l'Etat	-	64 071
- Intérêts payés	-	3 671
- Impôts sur les bénéfices	-	-
<b>FLUX DE TRES. PROVENANT DE L'EXPLOIT.</b>	<b>5.1 - 377 154</b>	<b>57 978,25</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES	-	915
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. FINANCIERES	-	-
- DECAISSEM./ENCAISSEM. PROVENANT DE L'ACQUISITION/CESSION DE PLACEM.	400 000	400 000
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES	-	-
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. FINANCIERES	1 046	1 000
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. D'INVEST.</b>	<b>5.2 399 991</b>	<b>399 915</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
- ENCAISS. PROVENANT DE L'EMISSION D'ACTION	-	-
- DIVIDENDES DISTRIBUES	-	5 268
- ENCAISSEMENT DIVIDENDES	26 406	336
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES EMPRUNTS	-	-
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES SUBVENTIONS D'INVEST.	24 266	-
- REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	-	-
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVEN. DES ACTIV. DE FINAN.</b>	<b>5.3 21 325</b>	<b>4 032</b>
<b>INCIDENCES DES VAR. DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES</b>		
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>44 181</b>	<b>328 925</b>
TRESORERIE DEBUT DE L'EXERCICE	32 517	369 396
TRESORERIE FIN DE L'EXERCICE	76 678	32 517

# **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

## **Exercice clos le 30 Septembre 2019**

### **Montants exprimés en Dinars Tunisiens**

#### **1. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La Société Industrielle Oléicole Sfaxienne Zitex (SIOS ZITEX) est une société anonyme de droit tunisien créée en 1960. Son capital s'élève au 30 Septembre 2019 à 2 425 000 dinars divisé en 242 500 actions de valeur nominale 10 dinars chacune.

L'objet de la société est le raffinage des huiles alimentaires et la commercialisation des huiles d'olive.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements.

L'exercice social s'étend du 01 Octobre au 30 Septembre.

#### **2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la SIOS ZITEX pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

##### **2.1 Unités monétaire**

Les états financiers sont établis en dinar tunisien.

##### **2.2 Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et des frais tels que les frais de transit, les frais de livraison et les frais d'installation.

Elles sont amorties selon le mode linéaire.

Les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars sont amortis intégralement.



Les taux d'amortissement pratiqués conformément au Décret n°2008-492 du 25 février 2008 fixant les taux maximum des amortissements linéaires sont les suivants :

Construction	5%
Matériels industriels	15%
Matériels de transport	20%
Equipements de bureau	20%
Installations générales	10%
Matériel informatique	33%
Logiciel informatique	33%

Un coefficient de 2 est appliqué au taux d'amortissement du matériel industriel qui fonctionne à 3 équipes.

### **2.3 Titres de participation**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice les éventuelles moins-values par rapport à la valeur d'entrée font l'objet de provisions pour dépréciations.

### **2.4 Stocks**

Les matières consommables et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport et d'assurances liés au transit.

Les produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend le coût des matières utilisées et une quote des frais directs et indirects rattachés à la production

## **3. NOTES SUR LE BILAN**

### **Actifs**

#### **3.1 Immobilisations incorporelles**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b><u>29/09/2019</u></b>	<b><u>30/09/2018</u></b>
Logiciels informatiques	32 635	32 635
Amortissement cumulés	32 635	32 635
Total	<u>-</u>	<u>-</u>

### 3.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Terrains	661 643	661 643
Constructions et aménagements de construction	1 368 381	1 368 381
Matériels Industriel	3 095 611	3 095 611
Outilage industriel	168 249	168 249
Station d'épuration des eaux	226 904	226 904
Matériels de transport	278 509	278 509
Installations générales	182 261	181 205
Installations Gaz Naturel	123 306	123 306
Equipement de bureau	54 080	54 080
Matériels informatiques	42 998	42 998
Divers équipements	6 880	6 880
<b>Total brut</b>	<b>6 208 821</b>	<b>6 207 765</b>
Amortissements cumulés	5 498 714	5 481 991
<b>Total net</b>	<b>710 107</b>	<b>725 774</b>

### 3.3 Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Titres de participation (*)	9 129 794	9 129 794
Obligations	2 000	3 000
Prêts au personnel	13 600	11 450
Dépôts et cautionnements	1 680	1 680
<b>Total brut</b>	<b>9 147 074</b>	<b>9 145 924</b>
Provisions sur titres de participations	512 062	486 092
<b>Total net</b>	<b>8 635 012</b>	<b>8 659 832</b>

(*)	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
ACTIONS AGROZITEX S.A	4 651 695	4 651 695
PARTS SOCIALES OLI-ZITEX	2 260 000	2 260 000
ACTIONS IMMOBILIERE ZITEX	1 399 000	1 399 000
ACTIONS STE AFRICAINE D'HUIL	699 500	699 500
ACTIONS SIOS DISTRIBUTION	15 000	15 000
Autres participations	104 599	104 599
	<b>9 129 794</b>	<b>9 129 794</b>

#### 3.4 Stocks

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Pièces de rechanges	268 500	251 638
Matières consommables	49 054	37 724
Produits finis et encours	7 726	33 193
<b>Total brut</b>	<b>325 280</b>	<b>322 555</b>
Provisions pour dépréciation des stocks	55 233	55 233
<b>Total net</b>	<b>270 047</b>	<b>267 322</b>

#### 3.5 Clients et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Clients ordinaires	489 010	224 692
Clients douteux	175 446	175 446
<b>Total brut</b>	<b>664 456</b>	<b>400 138</b>
Provisions pour dépréciation clients douteux	175 446	175 446
<b>Total net</b>	<b>489 010</b>	<b>224 692</b>

### 3.6 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Comptes d'Etat débiteurs	316 795	287 455
Fournisseurs débiteurs	12 206	8 905
Comptes de régularisation	417 232	418 720
Comptes courants des Sociétés de groupe	461 556	15 393
<b>Total brut</b>	<b>1 207 790</b>	<b>730 473</b>
Comptes courants AGRO ZITEX	111 054	15 000
Comptes courants SIOS DISTRIBUTION	77	-
Comptes courants AGRO EXPORT	350 000	-
Comptes courants OLI ZITEX	425	393
	<b>461 556</b>	<b>15 393</b>

### 3.7 Placements et autres actifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Billets de trésor	-	400 000
Actions SICAV	1 048	1 044
Autres	39	39
<b>Total brut</b>	<b>1 087</b>	<b>401 083</b>
Provisions pour dépréciations des placements	-	-
<b>Total net</b>	<b>1 087</b>	<b>401 083</b>

### 3.8 Liquidités et équivalents de liquidités

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Chèques à encaisser	3 550	1 400
Banques	71 840	29 350
Caisse	1 288	1 767
<b>Total brut</b>	<b>76 678</b>	<b>32 517</b>

## PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

### 3.9 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 30 Septembre 2019 à 10 522 029 DT contre 10 251 187 DT au 30 Septembre 2018. L'évolution de chaque rubrique est détaillée en annexe 2.

Les réserves figurant parmi les capitaux propres au 30 septembre 2019 se détaillent ainsi:

Fonds propres figurant au bilan clos au 30-09-2019	30/09/2019
RESERVE LEGALE	2 425 000
RESERVES EXTRA-ORDINAIRE	5 145 801
AUTRES RESERVES	1 538 980
RESERVES SPECIALES DE REEVALUATION	1 287 623
Total général régié par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n°2018-29 du 30 Décembre 2018 portant loi	10 387 403

### 3.10 Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 30 Septembre 2019 à 80 200 DT et qui correspondent à des risques généraux.

### 3.11 Fournisseurs et comptes rattachés:

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Fournisseurs d'exploitation	276 016	170 635
Fournisseurs, effets à payer	19 998	47 010
<b>Total</b>	<b><u>296 014</u></b>	<b><u>217 646</u></b>

### **3.12 Autres passifs courants :**

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Personnel et comptes rattachés	116 869	93 096
Etat, impôts et taxes	23 512	12 902
Créditeurs divers	(1) 347 690	383 245
Comptes de régularisation	269	269
<b>Total</b>	<b>488 340</b>	<b>489 512</b>

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Dividendes à payer	170 637	220 213
CNSS	30 738	25 134
Autres	146 314	137 898
<b>Total</b>	<b>347 690</b>	<b>383 245</b>

### **3.13 Concours bancaires et autres passifs financiers:**

Cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Échéance à moins d'un an/emprunt LT	-	-
Banques	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## **4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

### **4.1 Revenus:**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Revenus d'exploitation	1 842 159	1 021 384
Transport et autres revenus	36 632	165 227
<b>Total</b>	<b>1 878 791</b>	<b>1 186 611</b>

#### **4.2 Autres produits d'exploitation:**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Amortissement de la subvention d'investissement	-	33 769
Jetons de présence reçus	10 000	15 000
Subventions d'exploitation	-	275
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>48 771</b>

#### **4.3 Achats d'approvisionnements consommés**

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Achats matières consommables	177 966	142 950
Achats Pièces de rechange	42 865	34 692
Electricité, Eaux et Gaz naturel	693 969	374 621
Autres Achats	15 756	15 902
Variations des Stocks	- 28 192	- 3 788
<b>Total</b>	<b>902 364</b>	<b>564 379</b>

#### **4.4 Charges de personnel:**

Les charges de personnel s'élèvent au 30 Septembre 2019 à 473 849 DT contre 410 614 DT au 30 Septembre 2018.

#### **4.5 Dotations aux amortissements:**

La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 16 722 DT contre 16 521 DT au 30 Septembre 2018.

#### **4.6 Dotations aux provisions:**

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Provisions pour dépréciation des titres	25 969	13 047
Provisions pour risque et charges	-	25 000
<b>Total</b>	<b>25 969</b>	<b>38 047</b>

#### **4.7 Autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Entretiens et réparations	54 120	38 089
Assurances	8 568	9 489
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	41 652	50 857
Frais de transport et de transit	98 955	74 696
Commissions bancaires	2 621	1 697
Impôts et taxes	13 442	15 220
Jetons de présence	17 500	17 500
Autres	59 158	48 197
<b>Total</b>	<b><u>296 016</u></b>	<b><u>255 745</u></b>

#### **4.8 Charges financières nettes :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Intérêts des crédits bancaires	-	-
Intérêts des comptes courants	10 116	3 506
Intérêts sur dettes sociétés du groupe	-	-
Pertes de changes	1 998	1 094
Gains de changes	- 4	8
<b>Total</b>	<b><u>12 111</u></b>	<b><u>4 593</u></b>

#### **4.9 Produits des placements :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Dividendes reçus	86 108	275
Revenus/ titres	1 727	24 712
Intérêts sur créances sociétés du groupe	56 112	26 478
<b>Total</b>	<b><u>143 947</u></b>	<b><u>51 457</u></b>

#### **4.10 Autres pertes et gains ordinaires nets :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Reprise sur provisions	-	-
Gains exceptionnels nets	4 544	22 717
<b>Total</b>	<b><u>4 545</u></b>	<b><u>22 681</u></b>



#### 4.11 Impôts sur les sociétés :

La société est soumise au taux d'imposition de 25%.

L'impôt sur les sociétés s'élève au 30 Septembre 2019 à 3 743 DT contre 2 263 DT au 30 Septembre 2018.

#### Amortissements différés et perte reportées

Exercice	Résultat fiscal déficitaire	Amortissements réputés différés	Pertes reportées
2014-2015	297 900	120 480	177 420
2015-2016	527 062	58 347	468 735

#### 4.12 Résultat de l'exercice :

Le résultat réalisé au 30 septembre 2019 s'élève à un bénéfice de 270 842 dinars contre un déficit de 7 366 dinars au 30 septembre 2018.

### 5. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

#### 5.1 Flux d'exploitation :

##### \* Encaissements reçus des clients

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Encaissements reçus des clients	1 627 623	1 179 473
<b>Total</b>	<b>1 627 623</b>	<b>1 179 473</b>

##### \* Sommes versées aux fournisseurs

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Sommes versées aux fournisseurs	366 326 -	344 560
<b>Total</b>	<b>366 326 -</b>	<b>344 560</b>

**\* Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Salaires et compléments de salaires versés	264 602	250 373
Déclarations Sociales payées	101 724	94 187
<b>Total</b>	<b>366 326</b>	<b>344 560</b>

**\* Sommes versées à l'Etat**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Etats impôts et taxes payés	80 528	84 071
<b>Total</b>	<b>80 528</b>	<b>84 071</b>

**5.2 Flux d'investissement :**

**\* Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Batiments	-	-
Matériels pour raffinage	-	-
Autres investissements	1 056	915
<b>Total</b>	<b>1 056</b>	<b>915</b>

**5.3 Flux de financement :**

**\* Dividendes distribués**

Ce montant correspond essentiellement aux dividendes décidés par l'assemblée générale qui ont été distribués aux actionnaires.

**\* Dividendes encaissés**

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
- ENCAISSEMENT DIVIDENDES	26 408	336
	<b>26 408</b>	<b>336</b>

## **6. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES**

6.1 Ventes : Le chiffre d'affaires réalisé au cours de cet exercice avec les sociétés du groupe totalise un montant de 96 415 Dinars et concerne un raffinage pour AGRO-ZITEX .

6.2 Achats : Les achats réalisés au cours de cet exercice avec les sociétés du groupe totalisent un montant de 4 003 Dinars et concernant des achats de savon et d'huile auprès des sociétés AGRO ZITEX et AFRICAN OIL. 6.3 Dividendes : Au cours de cet exercice, la société a reçu de dividendes auprès de la société AGRO-ZITEX pour un montant de 86 054,430 Dinars.

6.3 Intérêts sur créances sociétés du groupe : Au cours de l'exercice, la société a bénéficié de produits financiers de 26 478 Dinars représentant des intérêts en rémunération des comptes courants débiteurs des sociétés de groupe.

7. INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN ET LES EVENEMENTS POSTERIEURES A LA DATE DE CLOTURE La société n'a pas d'engagement hors bilan.

**SIOS ZITEX**  
**TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2019**

(En Dinars Tunisiens)

	VALEURS BRUTES			AMORTISSEMENT			VCN	
	30/09/2018	Cession et Mise		30/09/2019	Régularisations			
		Acquisitions	au rebut ou		Dotations	30/09/2019		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>32 635</b>	-	-	<b>32 635</b>	<b>32 635</b>	-	<b>32 635</b>	-
Logiciels informatiques	32 635			32 635	32 635		32 635	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 207 765</b>	<b>1 056</b>	-	<b>6 208 821</b>	<b>5 481 991</b>	<b>16 722</b>	<b>5 498 714</b>	<b>710 107</b>
Terrains	661 643			661 643	-		-	661 643
Constructions et Aménagement	1 368 381			1 368 381	1 362 623	2 307	1 364 930	3 451
Matériels et Outillages Industriels	3 263 860			3 263 860	3 237 853	6 995	3 244 848	19 012
Station d'épuration des eaux	226 904			226 904	226 904	-	226 904	-
Matériel de transport	278 509			278 509	276 923	1 379	278 302	207
Installation Gaz Naturel	123 306			123 306	123 306	-	123 306	-
Agencements, aménagement et inst.	181 205	1 056		182 261	154 809	4 483	159 292	22 969
Équipement de bureau	54 080			54 080	53 537	32	53 568	511
Matériels Informatiques	42 998			42 998	41 185	1 012	42 197	800
Divers Equipements	6 880			6 880	4 850	515	5 366	1 514
<b>Total</b>	<b>6 240 400</b>	<b>1 056</b>	<b>-</b>	<b>6 241 456</b>	<b>5 514 626</b>	<b>16 722</b>	<b>5 531 349</b>	<b>710 108</b>

**SIOS ZITEX**  
**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2019**

(En Dinars Tunisiens)

RUBRIQUE	30/08/2018	Affectation réserve légale	Affectation réserve extra ordinaire	Intégration report à nouveau	Subventions reçues	Affectation dividendes distribués	réduction du capital par annulation d'actions propres	Résultat de l'exercice	Amort. de la subvention	30/08/2019
Capital social	2 425 000	-	-	-	-	-	-	-	-	2 425 000
Réserve légale	242 500	-	-	-	-	-	-	-	-	242 500
Réserve Extraordinaires	5 145 801	-	-	-	-	-	-	-	-	5 145 801
Autres réserves	1 538 980	-	-	-	-	-	-	-	-	1 538 980
Réserves de réévaluation	1 287 622	-	-	-	-	-	-	-	-	1 287 622
Résultats reportés	-	381 350	-	-	-	-	-	7 366	-	388 716
Résultats de l'exercice	-	7 366	-	7 366	-	-	-	270 642	-	270 642
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>10 261 158</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>285 478</b>	<b>-</b>	<b>10 622 028</b>

# التقرير العام لمراقب الحسابات

السنة المالية 2019/2018

إلى السادة مساهمي الشركة الصناعية للزيت بصفاقس

تبعاً لمهمة مراقبة الحسابات التي أوكلت إلينا من طرف الجلسة العامة العادية الملتزمة بتاريخ 30 مارس 2017، يشرّفنا مذّكم بتقريرنا العام المتعلّق بحسابات السنة المالية 2019/2018 الممتدّة من غرّة أكتوبر 2018 إلى غاية 30 سبتمبر 2019.

## 1. إبداء الرأي

تنفيذاً للمهمة الموكلة لنا، قمنا بإجراء تدقيق للقوائم المالية للشركة الصناعية للزيت بصفاقس، للسنة المحاسبية 2019/2018 والمعدّة من طرف مجلس الإدارة، والمتكوّنة من الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية وكذلك ملخص للسياسات المحاسبية المعتمدة وغيرها من الإيضاحات.

على ضوء العناية المبذولة أثناء القيام بمهمتنا، وحسب تقديرنا، فإنّ القوائم المالية للشركة الصناعية للزيت بصفاقس، الملحقة بتقريرنا، تعبّر بعدالة ووضوح في كافّة النواحي الجوهرية، عن المركز المالي للشركة كما في 30 سبتمبر 2019، ونتيجة نشاطها وتدفعاتها النقدية لسنة 2019/2018، وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمد في القانون التونسي.

## 2. أساس الرأى

لقد قمنا بأعمال التدقيق والمراجعة وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق المعتمدة من طرف هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية، والمطبقة في تونس. وقد وقع التوضيح لاحقاً ضمن هذا التقرير، لمسئولياتنا وفقاً لهذه المعايير، ضمن فقرة مسؤولية المدقق حول تدقيق البيانات المالية. نحن مستقلين عن الشركة وفقاً لمتطلبات المعايير الدولية للسلوك الأخلاقي للمحاسبين حسب "دليل قواعد السلوك الأخلاقي للمحاسبين المهنيين"، ذات الصلة بتدقيقنا للبيانات المالية، وقد أوفينا بمسئولياتنا الأخلاقية الأخرى وفقاً لتلك المتطلبات.

نعتقد بأن عملية التدقيق قد وفّرت أساساً معقولاً وملائماً لإبداء رأينا.

## 3. شكك جوهرى حول الاستمرارية

دون المساس من الرأى المبدى أعلاه، يجدر توجيه العناية إلى وجود شكك جوهرى حول الاستمرارية، مبني على النقل المشهود من خلال مقارنة زمنية، في حجم نشاط الشركة لتكرير الزيوت النباتية المدسمة، والرّاجع أساساً إلى نظام الحصص المعتمد من طرف الديوان الوطني للزيت، الشيء الذي يحتم في صورة عدم وجود حلول تضمن الاستمرارية العادية للنشاط، احتساب كلفة تسريح العملة واحتساب القيم المحاسبية المترتبة للمعدات والمخزونات وما لا يمكن استرداده أو تثمينه.

## 4. التحقق من صيغة المعطيات التي تخص حسابات الشركة المضخنة بتقرير التصريف

امثالاً لفتنضيات الفقرة الأولى من الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، تحققنا من صحة المعلومات التي تخص حسابات الشركة لسنة 2018/2019، والمضخنة بتقرير مجلس الإدارة، مغالاً يستوجب حسب رأينا إبداء ملاحظات خاصة.

## 5. مسؤوليات الإدارة والأشخاص المسؤولين عن الحوكمة. عن البيانات المالية

إنّ مجلس الإدارة هو المسؤول عن إعداد وعرض البيانات المالية عرضاً عادلاً وواضحاً وفقاً للقانون وللمعايير الدوليّة للتقارير المالية. وعن الرقابة الداخلية التي تعتبرها الإدارة ضرورية لتمكّنها من إعداد بيانات مالية خالية من أخطاء جوهرية. سواء كانت ناشئة عن الغش أو عن الخطأ.

عند إعداد البيانات الماليّة، يكون مجلس الإدارة مسؤول عن تقييم قدرة الشركة على الاستمرار والإفصاح. عندما ينطبق ذلك، عن أمور تتعلق بالاستمرارية واستخدام أساس الاستمرارية المحاسبي. ما لم تكن هناك نية لتصفية الشركة أو إيقاف أعمالها أو لا يوجد بديلاً واقعياً غير ذلك. إنّ الأشخاص المسؤولين عن الحوكمة هم المسؤولين على الإشراف على عمليّة التقارير الماليّة.

## 6. مسؤوليّة المدقق حول تدقيق البيانات الماليّة

إنّ أهدافنا هي الحصول على تأكيد معقول فيما إذا كانت البيانات المالية ككل خالية من الأخطاء الجوهرية. سواءاً كانت ناشئة عن الغش أو عن الخطأ. وتحرير تقريرنا المتضمن الرأينا. إنّ التأكيد المعقول هو مستوى عالٍ من التأكيد. ولكنه ليس ضماناً بأنّ التدقيق الذي تم القيام به، وفقاً للمعايير الدوليّة للتدقيق، سيكتشف دائماً أي خطأ جوهريّ. إن وجد. إنّ الأخطاء يمكن أن تنشأ من الاحتيال أو الخطأ. وتعتبر جوهرية إذا كانت، بشكل فردي أو إجمالي، لها إمكانيّة التأثير بشكل معقول على القرارات الاقتصادية المتخذة من قبل المستخدمين، على أساس هذه البيانات الماليّة.

كجزء من عملية التدقيق وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق، نقوم بممارسة الاجتهاد المهني والمحافظة على تطبيق مبدأ الشك المهني خلال التدقيق، بالإضافة الى:

- تحديد وتقييم مخاطر الأخطاء الجوهرية في البيانات المالية، سواءاً كانت ناشئة عن الغش أو عن الخطأ، وكذلك تصميم وتنفيذ إجراءات تدقيق مستجيبة لتلك المخاطر، والحصول على أدلة تدقيق كافية وملائمة لتوفر أساساً لرأينا. إن خطر عدم اكتشاف الإخطاء الجوهرية الناتجة عن الغش أعلى من الخطر الناتج عن الخطأ، حيث أن الغش قد يشمل على التواطؤ، التزوير، الحذف المتعمد، سوء التعميل أو تجاوز للرقابة الداخلية.

- الحصول على فهم للرقابة الداخلية ذات الصلة بالتدقيق لغايات تصميم إجراءات تدقيق مناسبة حسب الظروف، وليس لفرض إبداء رأي حول فعالية الرقابة الداخلية في الشركة.

- تقييم ملائمة السياسات المحاسبية المتبعة ومدى معقولية التقديرات المحاسبية والإيضاحات ذات العلاقة المعدة من قبل الإدارة.

- الاستنتاج حول ملائمة استخدام الإدارة لأساس الاستمرارية المحاسبي وبناءً على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها، فيما إذا كان هنالك وجود لعدم تيقن جوهري يتعلق بأحداث أو ظروف يمكن أن تثير شكاً جوهرياً حول قدرة الشركة على الاستمرار كمنشأة مستمرة. إذا استنتجنا عدم وجود تيقن جوهري، فإننا مطالبون بلفت الانتباه في تقرير تدقيقنا إلى الإيضاحات ذات العلاقة في البيانات المالية، وإذا كان الإفصاح عن هذه المعلومات غير ملائم، فسنقوم بتعديل رأينا. إن استنتاجاتنا تعتمد على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها حتى تاريخ تقرير تدقيقنا. ومع ذلك، فإنه من الممكن أن تسبب أحداث أو ظروف مستقبلية في توقف الشركة على الاستمرار كمنشأة مستمرة.



- تقييم العرض العام والشكل والمحتوى للبيانات المالية بما فيها الإفصاحات وفيما إذا كانت البيانات المالية تمثل المعاملات والأحداث بشكل يحقق العرض العادل.

لقد تواصلنا مع الأشخاص المسؤولين عن الحوكمة بخصوص نطاق وتوقيت التدقيق المخطط له وملاحظات التدقيق الهامة، بما في ذلك أية نقاط ضعف هامة في الرقابة الداخلية التي تم تعديدها خلال تدقيقنا.

### 7. تقرير حول المتطلبات القانونية والترتيبية الأخرى

1-7- تطبيقا للفصل 3 جديد من القانون عدد 117 لسنة 1994، والمفقرة الثانية من الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، قمنا بفحص نظام الرقابة الداخلية. وتم تقديم، ضمن تقرير منفرد، ملاحظتنا وتوصياتنا المتعلقة بالإجراءات الإدارية والمالية والمحاسبية والمعلوماتية إلى مجلس الإدارة.

2-7- تمسك الشركة بنفسها حسابات للأسهم التي تصدرها طبقا للتشريع الجاري به العمل.

أريانة، في 13 مارس 2020

مراقب الحسابات

سهيل الجموسي

## التقرير المتعلق بالاتفاقات المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475

من مجلة الشركات التجارية، الخاصة بالسنة المالية 2018/2019

إلى السادة مساهمي الشركة الصناعية للزيت، بمصادق

نقدم إليكم التقرير الخاص بالاتفاقات المنصوص عليها عملاً بالفصول 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية.

تتمثل مسؤوليتنا في التأكد من احترام الإجراءات القانونية المتعلقة بالترخيص والمصادقة على هذه الاتفاقيات أو العمليات، وكذلك عرضها الصحيح والمثلّم في القوائم المالية. هذا ويجدر التذكير أنه ليس من مهامنا البحث بصفة خاصة عن الوجود المحتمل لمثل هذه الاتفاقيات أو العمليات ولكنه يتعين علينا أن نعلمكم بخصائصها وشروطها الأساسية دون الحاجة إلى إبداء رأي حول جدواها وسلامة أسسها، وذلك على أساس المعلومات التي وقع مدنا بها من طرف الهياكل المختصة بالشركة وتلك التي تم التعرف عليها من خلال إجراءات التدقيق التي وقع القيام بها.

وبناءً على ما وقع إعلامنا به من طرف الهياكل المختصة، وإطلاعنا على محاضرات اجتماعات مجلس الإدارة، تبين لنا أنه وقع الترخيص في الحسابات التجارية والاتفاقات المبرمة، كما يلي:

### 1. عمليات مع الإدارة العامة وأعضاء المجلس:

1-1- وفقاً لقرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 30 مارس 2019 تم تسجيل بدل الحضور بقيمة

صافية بلغت 2 000 دينار لكل عضو.

2-1- تضيفت الموازنة تقييد منحة الإضياء المزوج عن سنة 2018/2019 لعضو المجلس السيد منصف بوشكوة بقيمة صافية بلغت 6 000 دينار، وذلك تنفيذاً لقرار الجلسة العامة.

3-1- تحصيلت المديرية عمارة للشركة على مرتبات بلغ مقدارها الشنوي الصافي 31 601 دينار مع زيادة بدل البنزين والهاتف، بقيمة 100 دينار شهرياً.

#### 1- تقييدات محاسبية هي شركات المجمع بتاريخ 30 سبتمبر 2019،

1-2- وقع تقييد بحساب "إيرادات مرتقبة" مبلغ قدره 56 112 دينار والمتمثل في الفوائد المالية لشركات منتمية إلى المجمع والتي وقع احتسابها بنسبة 8% سنوياً.

2-2- بلغت جملة التقييدات بالحسابات الجارية لشركات المجمع 446 193 دينار خلال السنة المحاسبية 2019/2018 ليكون الرصيد الإجمالي عند الاختتام 461 556 دينار.

3-2- تحصيلت الشركة خلال السنة المحاسبية 2019/2018 على بدل الحضور بصفتها عضواً لمجلس إدارة شركة "أقرو زيتاكس" المنتمية للمجمع، وذلك بقيمة بلغت: 10 000 دينار بعنوان سنة 2017/2018، كما تحصيلت على أرباح موزعة عن مساهمتها في نفس الشركة بقيمة 054 86 دينار بعنوان سنة 2017/2018.

أريانة، في 13 مارس 2020

مراقب الحسابات

سهيل الجعوسى

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### Société Industrielle Oléicole Sfaxienne Zitex « SIOS-ZITEX »

Siège social : Route de Gabés, Km 2 Sfax

La société SIOS-ZITEX publie, ci-dessous ses états financiers arrêtés au 30 septembre 2019. Ces états sont accompagnés de rapport du commissaire aux comptes monsieur Souheil JAMOUSI.

#### GROUPE SIOS ZITEX

BILAN CONSOLIDE ARRÊTÉ AU 30 SEPTEMBRE 2019

(En Dirhams Tunisiens)

ACTIFS	NOTE	30/09/2019	30/09/2018
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Actifs immobiliers		6 223 389	6 247 137
Immobilisations incorporelles		53 149	53 149
Amortissements		53 149	51 149
	2.1	-	2 000
Immobilisations corporelles		46 109 363	31 779 833
Amortissements		38 657 860	27 008 144
	2.2	8 451 503	4 771 544
Immobilisations financières		124 069	122 909
Provisions		15 313	15 313
	2.3	108 748	107 696
<b>A. ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>603 662</b>	<b>656 620</b>
Résorption AANC		370 423	189 523
		<b>283 129</b>	<b>386 997</b>
<b>Total des Actifs non courants</b>		<b>6 223 389</b>	<b>6 247 137</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		20 303 818	22 938 658
Provisions		1 930 495	744 573
	2.4	18 373 323	22 194 086
Clients et comptes rattachés		2 867 779	2 855 278
Provisions		1 315 585	1 886 483
	2.5	1 551 794	968 796
Autres actifs courants		5 147 052	5 388 979
Provisions		676 536	8 048
	2.8	4 470 516	5 373 031
Placements et Autres actifs financiers		199 818	509 441
Provisions		-	-
	2.7	199 818	509 441
Liquidités et équivalents de liquidités	2.6	1 707 744	140 108
<b>Total des Actifs courants</b>		<b>29 102 196</b>	<b>29 250 480</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>35 127 064</b>	<b>34 627 587</b>

**GROUPE SIOS ZITEX**

BILAN CONSOLIDE ARRÊTÉ AU 30 SEPTEMBRE 2019

(En Dinars Tunisiens)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>NOTE 3</b>	<b>30-09-2019</b>	<b>30-09-2018</b>
Capital social	1.1	2 425 000	2 425 000
Réserves consolidées	1.2	16 372 536	16 296 808
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>20 797 536</b>	<b>18 721 808</b>
Résultat de l'exercice consolidé	1.3	2 269 530	288 080
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>18 527 996</b>	<b>19 009 888</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>			
Part des intérêts minoritaires dans les réserves		6 241 975	6 368 771
Part des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice	-	901 581	37 402
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts		-	-
Provisions pour risques et charges		428 402	548 447
		<b>428 402</b>	<b>548 447</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	1.4	3 497 434	4 705 385
Autres passifs courants	1.5	2 179 720	2 433 058
Créances bancaires et autres passifs financiers	1.6	3 202 117	2 500 045
<b>Total des passifs</b>		<b>9 819 271</b>	<b>10 138 886</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>28 347 267</b>	<b>29 148 774</b>

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2019**

**(En Dinars Tunisiens)**

	NOTE 8	30/09/2019	30/09/2018
<b><u>Produits d'exploitation</u></b>		<b>10 342 660</b>	<b>7 837 818</b>
Revenu	4.1	11 993 525	7 158 533
Autres produits d'exploitation	4.2	1 349 025	478 685
<b><u>Charges d'exploitation</u></b>		<b>18 208 012</b>	<b>7 104 872</b>
Variation des stocks de produits finis et en cours		2 692 126	6 658 352
Achats d'approvisionnements et de marchandises consommés	4.3	5 480 076	6 258 944
Charges de personnel		2 892 303	2 844 338
Dotations aux amortissements et provisions	4.4	3 289 607	1 967 522
Autres charges d'exploitation		2 071 900	2 698 218
<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>	-	<b>2 082 483</b>	<b>632 946</b>
Charges financières nettes	4.5	481 927	128 658
Produits de placements	4.8	73 897	113 288
Autres pertes et gains ordinaires nets		5 367	11 840
Impôts sur les sociétés		42 511	208 743
Contribution sociale de solidarité		2 483	2 588
<b><u>Résultat de l'exercice</u></b>	-	<b>1 231 119</b>	<b>518 003</b>
<b>Part des minoritaires</b>	-	<b>981 621</b>	<b>37 402</b>
<b>Part du groupe</b>	-	<b>2 212 638</b>	<b>230 601</b>

## GROUPE SIOS ZITEX

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

ARRÊTÉ AU 30/09/2019 (EXERCICE EN COURS)

MODÈLE DE RÉFÉRENCE

	Exercice clos 30/09/2019	Exercice clos 30/09/2018
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
- Encaissements reçus des clients	12 002 364	8 499 583
- Sommes reçues des créés de groupe	-	-
- Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	- 2 479 930	- 2 234 919
- Sommes versées aux fournisseurs	- 7 790 663	- 9 833 412
- Impôts payés ou reçus	- 153 098	98 109
- Sommes versées à l'État	- 698 923	- 422 661
<b>FLUX DE TRÉS. PROVENANT DE L'EXPLOIT.</b>	<b>670 771</b>	<b>6 668 508</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
- DÉCAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES	- 158 893	- 319 734
- DÉCAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. FINANCIÈRES	- 400 000	- 400 000
- DÉCAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION DE PLACEMENTS	- 341	-
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION DE PLACEMENTS	-	3 399 762
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES	-	-
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. FINAN.	1 048	1 000
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES SUBVENTIONS D'INVEST.	-	-
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. D'INVEST.</b>	<b>242 112</b>	<b>2 681 018</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
- ENCAISSEMENT SUITE A L'ÉMISSION D'ACTIONNARIÉS	-	-
- SUBVENTIONS REÇUES	24 266	306
- DIVIDENDES DISTRIBUÉS	- 29 350	- 5 268
- ENCAISSEMENTS DIVIDENDES	26 964	75
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES EMPRUNTS	700 000	2 900 000
- REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	-	-
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVEN. DES ACTIV. DE FINAN.</b>	<b>721 480</b>	<b>2 495 143</b>
<b>INCIDENCES DES VAR. DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENT DE LIQUIDITÉS</b>		
<b>ET ÉQUIVALENT DE LIQUIDITÉS</b>	<b>- 49</b>	<b>- 1 476</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>1 563 564</b>	<b>- 913 822</b>
<b>TRESORERIE DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>140 062</b>	<b>1 053 884</b>
<b>TRESORERIE FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>1 706 626 572</b>	<b>140 062</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 30 Septembre 2019

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

## 1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés du groupe Sios Zitex sont arrêtés au 30 Septembre 2019 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 complétant le code des sociétés commerciales et les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers.

### 1.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend la Société mère et les filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif.

Le tableau suivant synthétise le périmètre de consolidation du groupe Sios - Zitex .

Sociétés	Pourcentage De contrôle	Pourcentage d'intérêt
Société Industrielle Oléicole Sfaxienne (Mère)	100%	100%
Sios Distribution	100%	100%
Agro - Zitex	75%	75%
Société Africaine des huiles	99.92%	88.39%
Oli - Zitex	100%	100%
Agro Export	99,92%	75%
IMMOBILIERE ZITEX	60%	60%

Les sociétés consolidées l'ont toutes été par voie d'intégration globale, Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Ainsi, les opérations et transactions internes ont été éliminées pour neutraliser leurs effets.

Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- \* des comptes courants entre sociétés du groupe.
- \* des transactions d'achat et de vente et prestations.
- \* des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- \* des dividendes et jetons de présence servis par des sociétés du groupe.

Le résultat consolidé correspond, donc, au résultat retraité de la société mère majoré de la contribution réelle (après retraitements de consolidation) des sociétés consolidées.



### 1.3 Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 30 Septembre 2019.

Les filiales, dont l'exercice social correspond à l'année civile, ont préparé pour les besoins de la consolidation des états financiers arrêtés à la date du 30 Septembre 2019.

### 1.4 Traitement de l'impôt

Les comptes consolidés du groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt exigible. L'impôt exigible est le montant des impôts sur les bénéfices payables ou recouvrables au titre de l'exercice.

### 1.6 Ecart d'acquisition

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique courant, aucun écart d'acquisition n'a été relevé.

## 2. NOTES SUR LE BILAN

### ACTIFS

#### 2.1 Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Logiciels informatiques	53 149	53 149
Amortissements cumulés	53 149	51 149
<b>Total net</b>	<b>-</b>	<b>2 000</b>

#### 2.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Terrains	1 353 434	1 353 434
Constructions et aménagements de construction	6 878 822	6 878 822
Matériel industriel installations et outillages	34 880 659	21 955 084
Matériel de transport	1 696 660	1 572 265
MMB/ Matériel informatiques	236 243	246 047
Immobilisations en cours	64 036	64 036
<b>Total brut</b>	<b>45 109 853</b>	<b>31 779 688</b>
Amortissements cumulés	38 657 860	27 008 144
<b>Total net</b>	<b>6 451 993</b>	<b>4 771 544</b>

### 2.3 Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/08/2019	30/08/2018
Actions/ obligations	106 599	107 599
Prêt personnel	13 600	11 450
Dépôt et cautionnement	3 860	3 860
<b>Total brut</b>	<b>124 059</b>	<b>122 909</b>
Provisions pour dépréciation d'actions	-	15 313
<b>Total net</b>	<b>124 059</b>	<b>107 596</b>

### 2.4 Stocks

Cette rubrique est ainsi détaillé :

	30/08/2019	30/08/2018
Pièces de rechange/consumables	1 382 428	1 763 414
Produits finis, prestations et huiles	18 921 391	21 175 244
<b>Total brut</b>	<b>20 303 819</b>	<b>22 938 658</b>
Provisions pour dépréciation des Stocks	1 830 495	744 573
<b>Total net</b>	<b>18 473 324</b>	<b>22 194 085</b>

### 2.5 Clients et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillé :

	30/08/2019	30/08/2018
Clients ordinaires	1 499 579	1 055 496
Clients, effets à recevoir	309 410	740 192
Clients douteux	1 058 791	1 059 591
<b>Total brut</b>	<b>2 867 779</b>	<b>2 855 279</b>
Provisions pour dépréciation comptes clients	-	1 886 483
<b>Total net</b>	<b>2 867 779</b>	<b>968 796</b>

### 2.6 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Comptes d'états et débiteurs divers	898 732	1 130 504
Fournisseurs débiteurs	4 248 330	4 256 475
<b>Total brut</b>	<b><u>5 147 062</u></b>	<b><u>5 386 979</u></b>
Provisions pour dépréciation Débiteurs divers	-	6 948
<b>Total net</b>	<b><u>5 147 062</u></b>	<b><u>5 379 031</u></b>

### 2.7 Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est ainsi détaillé :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Titres SICAV, billets de trésor et autres placements	199 818	599 441
<b>Total</b>	<b><u>199 818</u></b>	<b><u>599 441</u></b>

### 2.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est ainsi détaillé :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Banques	1 705 233	137 192
Caisse	2 511	2 915
<b>Total</b>	<b><u>1 707 744</u></b>	<b><u>140 107</u></b>

## CAPITAUX PROPRES

### 3.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social du groupe s'élève, à la date du 30 Septembre 2019, à 2 425 000 dinars correspondant au capital de la société mère SIOS ZITEX, il est composé de 242 500 actions actions de valeur nominale 10 dinars chacune.

### 3.2 RESERVE

Les réserves consolidées totalisent, à la date du 30 Septembre 2019, la somme de 18 372 536 DT alors que la part des minoritaires dans les réserves s'élèvent à 6 241 975 DT.

### 3.3 RESULTAT

Les résultats consolidés totalisent, à la date du 30 Septembre 2019, un déficit de 2 718 649 dinars pour l'exercice 2019/2018, contre un bénéfice de 280 680 dinars pour l'exercice 2018/2017

## **PASSIFS**

### **3.4 Fournisseurs et comptes rattachés**

Cette rubrique est ainsi détaillé :

	<u>30/08/2019</u>	<u>30/08/2018</u>
Fournisseurs et comptes rattachés	3 497 434	4 705 385
<b>Total</b>	<b>3 497 434</b>	<b>4 705 385</b>

### **3.5 Autres passifs courants**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/08/2019</u>	<u>30/08/2018</u>
Clients et Créiteurs divers	2 179 720	2 433 058
<b>Total</b>	<b>2 179 720</b>	<b>2 433 058</b>

### **3.8 Concours bancaires et autres passifs financiers**

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>30/08/2019</u>	<u>30/08/2018</u>
Concours bancaires	2 117	45
Autres passifs financiers	3 200 000	2 500 000
<b>Total</b>	<b>3 202 117</b>	<b>2 500 045</b>

## **4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

### **4.1 Revenus**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/08/2019</u>	<u>30/08/2018</u>
Revenus d'exploitation	11 915 582	7 142 783
Transport et autres revenus	77 942	16 749
<b>Total</b>	<b>11 993 524</b>	<b>7 159 532</b>

### **4.2 Autres produits d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/08/2019</u>	<u>30/08/2018</u>
Autres produits d'exploitation	1 349 026	478 086
<b>Total</b>	<b>1 349 026</b>	<b>478 086</b>

#### 4.3 Achats d'approvisionnements et de marchandises consommés

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Achats d'approvisionnement consommés	5 460 076	6 290 944
<b>Total</b>	<b><u>5 460 076</u></b>	<b><u>6 290 944</u></b>

#### 4.4 Dotations aux amortissement et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Provisions pour risques et charges	97 927	146 698
Autres dotations(amort.et prov.)	3 171 680	1 967 522
<b>Total</b>	<b><u>3 269 607</u></b>	<b><u>1 967 522</u></b>

#### 4.5 Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Charges financières nettes	401 927	128 659
<b>Total</b>	<b><u>4.5</u></b>	<b><u>128 659</u></b>

#### 4.7 Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>
Produits de placements	73 897	113 288
<b>Total</b>	<b><u>73 897</u></b>	<b><u>113 288</u></b>

## تقرير مراقب الحسابات حول القوائم المالية للمجموعة

السنة المالية 2018/2019

إلى السادة مساهمي الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس

تبعاً لمهمة مراقبة الحسابات المجمعة، نقدم لكم فيما يلي تقريرنا المتعلق بالقوائم المالية للمجموعة للسنة المحاسبية 2018/2019 الممتدة من غرة أكتوبر 2018 إلى غاية 30 سبتمبر 2019.

### 1. إبداء الرأي

تنفيذاً لمهنتنا، قمنا بإجراء تدقيق للقوائم المالية لمجمع الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس، للسنة المحاسبية 2018/2019 والمعدة من طرف مجلس الإدارة، والمتكوّنة من الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية وكذلك ملخص للسياسات المحاسبية المعتمدة وغيرها من الإيضاحات.

على ضوء العنايةات المبذولة أثناء القيام بمهنتنا، وحسب تقديرنا، فإن القوائم المالية المجمعة للشركة الصناعية للزيوت بصفاقس، الملحقة بتقريرنا، تعبر بعدالة ووضوح في كافة النواحي الجوهرية، عن المركز المالي للمجمع كما في 30 سبتمبر 2019، ونتيجة نشاطه وتدفعاته النقدية لسنة 2018/2019، وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمد في القانون التونسي.

### 2. أساس الرأي

لقد قمنا بأعمال التدقيق والمراجعة وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق المعتمدة من طرف هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية، والمطبقة في تونس. وقد وقع التوضيح لاحقاً ضمن هذا التقرير، لمسؤولياتنا وفقاً لهذه المعايير. ضمن فقرة مسؤولية المدقق حول تدقيق البيانات المالية.

نحن مستقلين عن الشركة وفقاً لمتطلبات المعايير الدولية للسلوك الأخلاقي للمحاسبين حسب "دليل قواعد السلوك الأخلاقي للمحاسبين المهنيين"، ذات الصلة بتدقيقنا للبيانات المالية، وقد أوفينا بمسؤولياتنا الأخلاقية الأخرى وفقاً لتلك المتطلبات.

نعتمد بأن عملية التدقيق قد وفرت أساساً معقولاً وملائماً لإبداء رأينا.

### 3. التحقق من صحة المعطيات التي تخص حسابات المجموع المضمنة بتقرير التصريف الخاص بتجميع الشركات

امتثالاً لمتطلبات مجلة الشركات التجارية، تحققنا من صحة المعلومات التي تخص حسابات الشركة المجموعة لسنة 2018/2019، والمضمنة بتقرير مجلس الإدارة الخاص بتجميع الشركات، مما لا يستوجب حسب رأينا إبداء ملاحظات خاصة.

### 4. مسؤوليات الإدارة والأشخاص المسؤولين عن الحوكمة، عن الساعات المالية المجمعة

إن مجلس الإدارة هو المسؤول عن إعداد وعرض البيانات المالية المجمعة عرضاً عادلاً وواضحاً وفقاً للقانون وللمعايير الدولية للتقارير المالية، وعن الرقابة الداخلية التي تعتبرها الإدارة ضرورية لتمكينا من إعداد بيانات مالية خالية من أخطاء جوهرية، سواء كانت ناشئة عن الغش أو عن الخطأ.

عند إعداد البيانات المالية المجمعة، يكون مجلس الإدارة مسؤول عن تقييم قدرة الشركة على الاستمرار والإفصاح، عندما ينطبق ذلك، عن أمور تتعلق بالاستمرارية واستخدام أساس الاستمرارية المحاسبي، ما لم تكن هناك نية لتصفية الشركة أو إيقاف أعمالها أو لا يوجد بديلاً واقعياً غير ذلك. إن الأشخاص المسؤولين عن الحوكمة هم المسؤولون على الإشراف على عملية التقارير المالية.

## 5. مسؤولية المدقق حول تدقيق البيانات المالية المجمعة

إن أهدافنا هي الحصول على تأكيد معقول فيما إذا كانت البيانات المالية المجمعة ككل خالية من الأخطاء الجوهرية. سواءاً كانت ناشئة عن العثر أو عن الخطأ. وتحرير تقريرنا المتضمن لرأينا.

إن التأكيد المعقول هو مستوى عال من التأكيد، ولكنه ليس ضماناً بأن التدقيق الذي تم القيام به، وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق، سيكتشف دائماً أي خطأ جوهري، إن وجد.

إن الأخطاء يمكن أن تنشأ من الاحتيال أو الخطأ، وتعتبر جوهرياً إذا كانت، بشكل فردي أو إجمالي، لها إمكانية التأثير بشكل معقول على القرارات الاقتصادية المتخذة من قبل المستخدمين. على أساس هذه البيانات المالية.

كجزء من عملية التدقيق وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق، نقوم بممارسة الاجتهاد المهني والمحافظة على تطبيق مبدأ الشك المهني خلال التدقيق. بالإضافة إلى:

- تحديد وتقييم مخاطر الأخطاء الجوهرية في البيانات المالية المجمعة، سواءاً كانت ناشئة عن العثر أو عن الخطأ، وكذلك تصميم وتنفيذ إجراءات تدقيق مستجيبة لتلك المخاطر، والحصول على أدلة تدقيق كافية وملائمة لتوفر أساساً لرأينا. إن خطر عدم اكتشاف الأخطاء الجوهرية الناتجة عن العثر أعلى من الخطر الناتج عن الخطأ، حيث أن العثر قد يشتمل على النواظر، التزوير، الحذف المتعمد، سوء التمثيل أو تجاوز للرقابة الداخلية.

- الحصول على فهم للرقابة الداخلية ذات الصلة بالتدقيق لغايات تصميم إجراءات تدقيق مناسبة حسب الظروف، وليس لفرض إبداء رأي حول فعالية الرقابة الداخلية في الشركة.

- تقييم ملائمة السياسات المحاسبية المتبعة ومدى معقولية التقديرات المحاسبية والإيضاحات ذات العلاقة المعدة من قبل الإدارة.



- الاستنتاج حول ملائمة استخدام الإدارة لأساس الاستمرارية المحاسبي وبناءً على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها، فيما إذا كان هنالك وجود لعدم تيقن جوهري يتعلق بأحداث أو ظروف يمكن أن تثير شكاً جوهرياً حول قدرة الشركة على الاستمرار كمنشأة مستمرة. إذا استنتجنا عدم وجود تيقن جوهري، فإننا مطالبون بلمت الانتباه في تقرير تدقيقنا إلى الإيضاحات ذات العلاقة في البيانات المالية المجمعة، وإذا كان الإفصاح عن هذه المعلومات غير ملائم، فسنقوم بتعديل رأينا. إن استنتاجاتنا تعتمد على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها حتى تاريخ تقرير تدقيقنا. ومع ذلك، فإنه من الممكن أن تسبب أحداث أو ظروف مستقبلية في توقف الشركة على الاستمرار كمنشأة مستمرة.

- تقييم العرض العام والشكل والمحتوى للبيانات المالية بما فيها الإفصاحات وفيما إذا كانت البيانات المالية المجمعة تمثل المعاملات والأحداث بشكل يحقق العرض العادل.

لقد تواصلنا مع الأشخاص المسؤولين عن الحوكمة بخصوص نطاق وتوقيت التدقيق المخطط له وملاحظات التدقيق الهامة، بما في ذلك أية نقاط ضعف هامة في الرقابة الداخلية التي تم تحديدها خلال تدقيقنا.

أريانة، في 13 مارس 2020

مراقب الحسابات

سهيل الجموسي